

RÉSULTATS FINANCIERS

États financiers consolidés

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de la Banque est responsable de l'intégrité, de l'uniformité, de l'objectivité et de la fiabilité des états financiers consolidés de La Banque Toronto-Dominion ainsi que de l'information financière connexe présentée dans le présent rapport annuel. Les principes comptables généralement reconnus du Canada de même que les exigences de la *Loi sur les banques* et les règlements connexes ont été appliqués, et la direction a exercé son jugement et effectué les meilleures estimations possibles quand elle l'a jugé opportun.

Le système comptable de la Banque et les contrôles internes connexes, de même que les procédés à l'appui utilisés, sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable de l'intégralité et de l'exactitude des comptes financiers et de la protection des biens contre les pertes attribuables à un usage ou à une cession non autorisés de ceux-ci. Les procédés à l'appui comprennent le choix judicieux et la formation appropriée d'employés qualifiés, la mise en place de structures organisationnelles assurant une division précise des responsabilités et l'obligation de rendre compte sur le rendement, ainsi que la communication de politiques et de directives sur la conduite des activités dans toute la Banque.

La direction a utilisé les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway pour effectuer une appréciation de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2006. D'après cette appréciation, la direction a conclu que le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière était efficace au 31 octobre 2006.

Le conseil d'administration de la Banque, par l'intermédiaire du comité de vérification qui est composé d'administrateurs indépendants, s'assure que la direction

s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière et aux systèmes de contrôle interne.

Le vérificateur en chef de la Banque, qui a pleinement et librement accès au comité de vérification, procède à un vaste programme de vérifications. Ce programme soutient le système de contrôle interne et est exécuté par une équipe professionnelle de vérificateurs.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada examine les affaires de la Banque et prend les renseignements qu'il juge nécessaires pour s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* relatives à la sécurité des déposants sont dûment observées et que la situation financière de la Banque est saine.

Ernst & Young s.r.l., vérificateurs nommés par les actionnaires, ont vérifié l'appréciation par la direction de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2006, en plus de vérifier les états financiers consolidés de la Banque portant la même date. Leur rapport, dans lequel ils expriment une opinion sans réserve, figure à la page 72. Les vérificateurs Ernst & Young ont pleinement et librement accès au comité de vérification, qu'ils rencontrent périodiquement, afin de discuter de leur vérification et des questions s'y rapportant, comme les commentaires qu'ils peuvent avoir à formuler relativement à la fidélité de l'information financière et à la suffisance des contrôles internes.

Le président et chef de la direction,



W. Edmund Clark

La vice-présidente à la direction et chef des finances,



Colleen M. Johnston

Toronto, Canada
Le 7 décembre 2006

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS AUX ACTIONNAIRES

Nous avons vérifié le bilan consolidé de La Banque Toronto-Dominion au 31 octobre 2006 et les états consolidés des résultats, des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (PCAOB). Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que notre vérification constitue un fondement raisonnable à la formulation de notre opinion.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 octobre 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Nous avons également vérifié, conformément aux normes du PCAOB, l'efficacité du contrôle interne de La Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2006 selon les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* du Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway et avons exprimé une opinion sans réserve à cet égard dans notre rapport du 7 décembre 2006.

Les états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 octobre 2005 et 2004 ont été vérifiés par Ernst & Young s.r.l. et PriceWaterhouseCoopers s.r.l. qui ont exprimé une opinion sans réserve sur ceux-ci dans le rapport daté du 22 novembre 2005.



Ernst & Young s.r.l.
Comptables agréés

Toronto, Canada
Le 7 décembre 2006

**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS SUR LES
CONTRÔLES INTERNES SELON LES NORMES DU PUBLIC
COMPANY ACCOUNTING OVERSIGHT BOARD (ÉTATS-UNIS)**

Nous avons vérifié l'appréciation de la direction, figurant à la page 71 du présent rapport annuel, selon laquelle La Banque Toronto-Dominion maintenait un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2006, selon les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (les critères du COSO). La direction de La Banque Toronto-Dominion est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'appréciation faite par la direction et une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (PCAOB). Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace de l'information financière a été maintenu à tous les égards importants. Notre vérification a consisté notamment à comprendre le contrôle interne à l'égard de l'information financière, à évaluer l'appréciation qu'en a faite la direction, à mettre en œuvre des tests et à évaluer l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière ainsi qu'à mettre en œuvre d'autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre vérification constitue un fondement raisonnable à la formulation de notre opinion.

Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière est le processus visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été dressés, aux fins de la publication de l'information financière, selon les principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société;

2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour dresser les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation, ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures.

À notre avis, l'appréciation par la direction selon laquelle La Banque Toronto-Dominion maintenait un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2006 donne, à tous les égards importants, une image fidèle de la réalité selon les critères du COSO. De plus, à notre avis, La Banque Toronto-Dominion maintenait, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2006, selon les critères du COSO.

Nous avons également vérifié, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du PCAOB, les bilans consolidés de La Banque Toronto-Dominion au 31 octobre 2006 et les états consolidés des résultats, des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006 de La Banque Toronto-Dominion, et notre rapport du 7 décembre 2006 exprime une opinion sans réserve.

Ernst & Young LLP

Ernst & Young s.r.l.
Comptables agréés

Toronto, Canada
Le 7 décembre 2006

Bilan consolidé

Aux 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)	2006	2005
ACTIF		
Encaisse et montants à recevoir de banques	2 019 \$	1 673 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	8 763	11 745
	10 782	13,418
Valeurs mobilières (Note 2)		
Compte de négociation	77 482	65 775
Compte de placement	46 976	42 321
	124 458	108 096
Valeurs mobilières prises en pension	30 961	26 375
Prêts (Note 3)		
Prêts hypothécaires résidentiels	53 425	52 740
Prêts à tempérament aux consommateurs et autres prêts aux particuliers	63 130	62 754
Cartes de crédit	4 856	2 998
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	40 514	35 044
	161 925	153 536
Provision pour pertes sur créances	(1 317)	(1 293)
Prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur créances)	160 608	152 243
Divers		
Engagements de clients au titre d'acceptations	8 676	5 989
Placement dans TD Ameritrade (Note 25)	4 379	–
Instruments financiers dérivés à des fins de transaction (Note 17)	27 845	33 651
Écarts d'acquisition (Note 5)	7 396	6 518
Autres actifs incorporels (Note 5)	1 946	2 124
Terrains, constructions, matériel et mobilier (Note 7)	1 862	1 801
Autres actifs (Note 9)	14 001	14 995
	66 105	65 078
Total de l'actif	392 914 \$	365 210 \$
PASSIF		
Dépôts (Note 8)		
Particuliers	146 636 \$	131 783 \$
Banques	14 186	11 505
Entreprises et gouvernements	100 085	103 693
	260 907	246 981
Divers		
Acceptations	8 676	5 989
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert (Note 2)	27 113	24 406
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension (Note 2)	18 655	11 284
Instruments dérivés à des fins de transaction (Note 17)	29 337	33 498
Autres passifs (Note 10)	17 461	18 545
	101 242	93 722
Billets et débiteures subordonnés (Note 11)	6 900	5 138
Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital (Note 12)	1 794	1 795
Participations sans contrôle dans les filiales (Note 25)	2 439	1 708
Passif éventuel, engagements et garanties (Note 20)		
AVOIR DES ACTIONNAIRES		
Actions ordinaires (en millions d'actions émises et en circulation : 717,4 en 2006 et 711,8 en 2005) (Note 13)	6 334	5 872
Actions privilégiées (en millions d'actions émises et en circulation : 17,0 en 2006 et néant en 2005) (Note 13)	425	–
Surplus d'apport	66	40
Écart de conversion	(918)	(696)
Bénéfices non répartis	13 725	10 650
	19 632	15 866
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	392 914 \$	365 210 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



W. Edmund Clark
Président et chef de la direction



Hugh J. Bolton
Président du comité de vérification

État des résultats consolidé

Pour les exercices terminés les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)	2006	2005	2004
Revenu d'intérêts			
Prêts	10 832 \$	8 322 \$	6 958 \$
Valeurs mobilières			
Dividendes	837	927	859
Intérêts	3 598	3 112	2 798
Dépôts auprès de banques	302	415	517
	15 569	12 776	11 132
Frais d'intérêts			
Dépôts	7 081	5 129	3 853
Billets et débiteurs subordonnés	388	328	312
Actions privilégiées et titres de fiducie de capital (Note 12)	126	147	170
Divers	1 603	1 164	1 024
	9 198	6 768	5 359
Revenu d'intérêts net	6 371	6 008	5 773
Autres revenus			
Services de placement et de valeurs mobilières	2 171	2 417	2 296
Commissions sur crédit	371	343	343
Gains nets sur valeurs du compte de placement (Note 2)	305	242	192
Revenu (perte) de négociation (Note 22)	797	147	(153)
Frais de service	937	787	673
Titrisations de prêts (Note 4)	346	414	390
Services de cartes	383	279	172
Assurances, déduction faite des règlements (Note 23)	896	826	593
Honoraires de fiducie	130	111	78
Divers	397	323	299
	6 733	5 889	4 883
Total des revenus	13 104	11 897	10 656
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances (Note 3)	409	55	(386)
Frais autres que d'intérêts			
Salaires et avantages sociaux (Note 15)	4 485	4 218	3 780
Frais d'occupation des locaux, amortissement compris	701	676	612
Frais de matériel et de mobilier, amortissement compris	599	609	562
Amortissement des autres actifs incorporels (Note 5)	505	546	626
Coûts de restructuration (reprise) (Note 26)	50	43	(7)
Marketing et développement des affaires	470	469	384
Frais de courtage connexes	164	226	228
Services professionnels et consultatifs	510	494	446
Communications	201	205	207
Divers (Note 20)	1 042	1 296	1 169
	8 727	8 782	8 007
Gain sur dilution, montant net (Note 25)	1 559	-	-
Bénéfice avant charge d'impôts sur les bénéfices, participations sans contrôle dans les filiales, déduction faite des impôts, et quote-part du bénéfice net d'une société liée	5 527	3 060	3 035
Charge d'impôts sur les bénéfices (Note 16)	874	699	803
Participations sans contrôle dans les filiales, déduction faite des impôts	184	132	-
Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts (Note 25)	134	-	-
Bénéfice net	4 603	2 229	2 232
Dividendes sur actions privilégiées	22	-	-
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	4 581 \$	2 229 \$	2 232 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions) (Note 27)			
– de base	716,8	691,3	654,5
– dilué	723,0	696,9	659,4
Bénéfice par action (Note 27) (en dollars)			
– de base	6,39 \$	3,22 \$	3,41 \$
– dilué	6,34	3,20	3,39
Dividendes par action (en dollars)	1,78	1,58	1,36

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires consolidé

Pour les exercices terminés les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)	2006	2005	2004
Actions ordinaires (Note 13)			
Solde au début de l'exercice	5 872 \$	3 373 \$	3 179 \$
Actions émises à l'exercice d'options	119	125	99
Actions émises par suite du régime de réinvestissement des dividendes	328	380	174
Incidence des actions (acquises) vendues par les Services bancaires en gros	(20)	6	(41)
Rachats d'actions ordinaires	(35)	–	(38)
Émises à l'acquisition de TD Banknorth (Note 25)	–	1 988	–
Émises à l'acquisition de VFC (Note 25)	70	–	–
Solde à la fin de l'exercice	6 334	5 872	3 373
Actions privilégiées			
Actions émises (Notes 13)	425	–	–
Solde à la fin de l'exercice	425	–	–
Surplus d'apport			
Solde au début de l'exercice	40	20	9
Options sur actions (Note 14)	26	20	11
Solde à la fin de l'exercice	66	40	20
Écart de conversion			
Solde au début de l'exercice	(696)	(265)	(130)
Pertes nettes de change découlant de placements dans des filiales et autres éléments	(720)	(718)	(739)
Incidence de la diminution du placement dans TD Waterhouse U.S.A. (Note 25)	66	–	–
Gains nets de change découlant des activités de couverture	641	428	1 004
Charge d'impôts sur les bénéfices (Note 16)	(209)	(141)	(400)
Solde à la fin de l'exercice	(918)	(696)	(265)
Bénéfices non répartis			
Solde au début de l'exercice	10 650	9 540	8 518
Bénéfice net	4 603	2 229	2 232
Dividendes sur actions ordinaires	(1 278)	(1 098)	(890)
Dividendes sur actions privilégiées	(22)	–	–
Cessation d'un régime de rémunération à base d'actions	–	–	(24)
Prime versée au rachat d'actions ordinaires	(229)	–	(312)
Divers	1	(21)	16
Solde à la fin de l'exercice	13 725	10 650	9 540
Total de l'avoir des actionnaires	19 632 \$	15 866 \$	12 668 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État des flux de trésorerie consolidé

Pour les exercices terminés les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)	2006	2005	2004
Flux de trésorerie d'exploitation			
Bénéfice net	4 603 \$	2 229 \$	2 232 \$
Rajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets d'exploitation			
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	409	55	(386)
Coûts de restructuration	50	43	(7)
Amortissement (Note 7)	343	322	294
Amortissement des autres actifs incorporels	505	546	626
Options sur actions	26	20	11
Gain sur dilution, montant net	(1 559)	-	-
Gains nets sur valeurs du compte de placement	(305)	(242)	(192)
Gain net sur titrisations	(119)	(166)	(134)
Quote-part du bénéfice net d'une société liée	(134)	-	-
Participations sans contrôle	184	132	-
Impôts sur les bénéfices futurs (Note 16)	(17)	(261)	128
Variations des actifs et passifs d'exploitation			
Impôts sur les bénéfices exigibles	88	2	(440)
Intérêts à recevoir et à payer (Note 9, 10)	(146)	588	(141)
Valeurs mobilières du compte de négociation	(11 707)	1 118	(12 003)
Gains latents et montants à recevoir sur les contrats de dérivés	5 806	46	(5 246)
Pertes latentes et montants à payer sur les contrats de dérivés	(4 161)	(375)	5 873
Divers	(252)	1 205	377
Flux de trésorerie nets d'exploitation	(6 386)	5 262	(9 008)
Flux de trésorerie de financement			
Variation des dépôts	9 246	11 169	24 013
Valeurs mobilières mises en pension	6 665	1 438	2 001
Valeurs mobilières vendues à découvert	2 707	5 305	2 325
Émission de billets et de débentures subordonnés	2 341	270	3
Remboursement de billets et de débentures subordonnés	(978)	(1 419)	(158)
Billets et débentures subordonnés (acquis) vendus par les Services bancaires en gros	8	(3)	(26)
Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital	(1)	(765)	(225)
Écart de conversion sur les billets et les débentures subordonnés émis en monnaie étrangère	(45)	(24)	(62)
Actions ordinaires émises à l'exercice d'options	119	125	99
Actions ordinaires (acquises) vendues par les Services bancaires en gros	(20)	6	(41)
Rachat d'actions ordinaires	(35)	-	(38)
Dividendes versés en espèces sur les actions ordinaires	(950)	(718)	(716)
Prime versée sur les actions ordinaires	(229)	-	(312)
Émission d'actions privilégiées	425	-	-
Dividendes versés sur les actions privilégiées	(22)	-	-
Flux de trésorerie nets de financement	19 231	15 384	26 863
Flux de trésorerie d'investissement			
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	2 982	(4 111)	(1 383)
Variations des valeurs du compte de placement			
Achats	(132 903)	(211 782)	(227 774)
Produit tiré des échéances	112 962	193 415	201 585
Produit tiré des ventes	18 599	14 010	19 769
Variation des activités de prêt			
Montage et acquisitions	(132 864)	(78 655)	(77 827)
Produit tiré des échéances	113 477	62 956	63 457
Produit tiré des ventes	2 691	4 541	3 326
Produit tiré des titrisations de prêts (Note 4)	9 939	7 365	5 564
Terrains, constructions, matériel et mobilier	(494)	(814)	(207)
Valeurs mobilières prises en pension	(4 578)	(4 487)	(4 413)
Programme de rachat d'actions de TD Banknorth (Note 25)	(290)	(603)	-
Acquisitions et cessions, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie acquis (Note 25)	(1 980)	(2 184)	-
Flux de trésorerie nets d'investissement	(12 459)	(20 349)	(17 903)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(40)	(28)	(16)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	346	269	(64)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 673	1 404	1 468
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice, représentés par l'encaisse et les montants à recevoir de banques	2 019 \$	1 673 \$	1 404 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie			
Montant des intérêts payés au cours de l'exercice	9 085 \$	6 433 \$	5 468 \$
Montant des impôts sur les bénéfices payés au cours de l'exercice	968	968	1 509

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

NOTE 1 SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

LOI SUR LES BANQUES

Les états financiers consolidés ci-joints et les principes comptables suivis par La Banque Toronto-Dominion (la Banque), y compris les exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada, sont conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.

Les principales conventions et méthodes comptables suivies par la Banque sont les suivantes :

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie des filiales et de certaines entités à détenteurs de droits variables (EDDV) après élimination des opérations intersociétés et des soldes réciproques. Les filiales sont des sociétés ou d'autres personnes morales contrôlées par la Banque. La Banque utilise la méthode de l'acquisition pour comptabiliser toutes les acquisitions d'entreprises.

Lorsque la Banque ne détient pas toutes les actions de la filiale, la participation minoritaire dans la filiale est présentée au bilan consolidé dans les participations sans contrôle dans les filiales, et le bénéfice tiré des participations sans contrôle, déduction faite des impôts, est présenté à titre d'élément distinct dans l'état des résultats consolidé.

La méthode de consolidation proportionnelle est utilisée pour comptabiliser les placements dans lesquels la Banque exerce un contrôle conjoint. Seule la quote-part spécifique de la Banque dans les actifs, les passifs, les revenus et les frais est consolidée.

Les sociétés sur lesquelles la Banque exerce une influence notable sont présentées dans les valeurs du compte de placement, à l'exception de TD Ameritrade qui est présentée séparément, et sont comptabilisées à la valeur de consolidation. La quote-part de la Banque dans le revenu, les gains et les pertes réalisés à la cession et les moins-values afin de tenir compte des pertes de valeur durables de ces sociétés est présentée dans l'état des résultats consolidé.

UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Pour dresser les états financiers consolidés, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses d'après l'information disponible en date des états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les pertes sur prêts, la juste valeur des instruments financiers détenus dans des portefeuilles de négociation, la consolidation des EDDV, les impôts sur les bénéfices, l'évaluation des valeurs du compte de placement, les titrisations, l'évaluation des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels, les prestations de retraite et les avantages postérieurs au départ à la retraite ainsi que le passif éventuel font l'objet d'importantes estimations et hypothèses, de la part de la direction, utilisées dans le calcul des montants qui doivent être comptabilisés dans les états financiers consolidés.

CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux en vigueur à la date du bilan, et les actifs et les passifs non monétaires sont convertis aux taux historiques. Les revenus et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change moyens pour l'exercice. Les gains et les pertes de conversion latents et tous les gains et les pertes réalisés sont inclus dans les autres revenus.

Pour les établissements étrangers autonomes, tous les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, et tous les revenus et charges sont convertis aux taux de change moyens pour l'exercice. Les gains et les pertes de conversion latents relatifs aux participations de la Banque dans les établissements autonomes, déduction faite de tout gain ou de toute perte compensatoire découlant des couvertures de risques de change liés à ces participations et des impôts sur les bénéfices y afférents, sont inclus dans l'avoir des actionnaires. À la cession de ces placements, tout gain ou toute perte de conversion cumulatif est inclus dans les autres revenus.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie consistent en encaisse et montants à recevoir de banques. Ces dépôts sont émis par des institutions financières de qualité supérieure.

CONSTATATION DES REVENUS

Les services de placement et de valeurs mobilières englobent les honoraires de gestion d'actifs, les honoraires d'administration et les commissions de même que les frais de services de placement. Les honoraires de gestion d'actifs, les honoraires d'administration et les commissions tirés des services de gestion de placements et services connexes, des services de garde et de fiducie institutionnelle et des services de courtage sont tous constatés au cours de la période pendant laquelle les services sont rendus. Les frais de services de placement comprennent les honoraires de services consultatifs, qui sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés, et les honoraires de prise ferme, déduction faite des frais de syndicat de placement, qui sont constatés dans les revenus une fois que la Banque a rendu tous les services à l'émetteur et a le droit de recouvrer les honoraires.

Les services de cartes comprennent les commissions sur paiement tirées des cartes de crédit et de débit, les frais annuels et les frais de service relatifs aux activités de titrisation. Les revenus sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés, sauf les frais annuels qui sont constatés sur une période de douze mois.

CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2006.

CONVENTIONS COMPTABLES PARTICULIÈRES

Afin de permettre une meilleure compréhension des états financiers consolidés de la Banque, nous avons décrit les principales conventions comptables dont les divers éléments des états financiers font l'objet à l'intérieur des notes présentant les informations financières s'y rapportant. Ces notes sont comme suit :

Note	Sujet	Page
2	Valeurs mobilières	78
3	Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur créances	80
4	Titrisations de prêts	81
5	Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels	83
6	Entités à détenteurs de droits variables	84
7	Terrains, constructions, matériel et mobilier	84
8	Dépôts	85
9	Autres actifs	85
10	Autres passifs	85
11	Billets et débentures subordonnés	86
12	Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital	86
13	Capital social	88
14	Rémunérations à base d'actions	89
15	Avantages sociaux futurs	91
16	Impôts sur les bénéfices	95
17	Juste valeur des instruments financiers	96
18	Risque de taux d'intérêt	97
19	Instruments financiers dérivés	99
20	Passif éventuel, engagements et garanties	102
21	Concentration du risque de crédit	104
22	Revenu lié aux activités de négociation	104
23	Assurances	105
24	Information sectorielle	105
25	Acquisitions et cessions	107
26	Coûts de restructuration	108
27	Bénéfice par action	109
28	Opérations entre apparentés	109
29	Rapprochement des principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis	110
30	Faits postérieurs à la date du bilan	113

MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES ET DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Instruments financiers, couvertures et résultat étendu

L'ICCA a publié trois nouvelles normes : le chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », le chapitre 3865, « Couvertures », et le chapitre 1530, « Revenu étendu ». Ces normes, harmonisées en grande partie avec les PCGR des États-Unis, entrent en vigueur pour la Banque à compter du 1^{er} novembre 2006. Les principales incidences de ces normes sont décrites ci-dessous.

Les actifs financiers seront classés comme disponibles à la vente, détenus jusqu'à leur échéance, détenus à des fins de transaction, ou comme prêts et créances. Les passifs financiers seront classés comme détenus à des fins de transaction ou autres. Initialement, tous les actifs et passifs financiers doivent être présentés au bilan à la juste valeur. Toute évaluation ultérieure doit être déterminée selon le classement de chaque actif ou passif financier. Les actifs détenus jusqu'à leur échéance seront limités aux instruments à échéance fixe que la Banque a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à l'échéance et seront comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et les créances sont aussi comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs détenus à des fins de transaction continueront d'être comptabilisés à la juste valeur, et les gains et les pertes réalisés et latents seront présentés en résultat net. La majorité des actifs restants seront classés dans les actifs disponibles à la vente et mesurés à la juste valeur, et les gains et les pertes latents seront constatés dans les autres éléments du résultat étendu. Certains actifs et passifs seront désignés à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

Le cumul des autres éléments du résultat étendu deviendra une nouvelle composante de l'avoir des actionnaires et un nouvel état intitulé « État du résultat étendu » sera ajouté aux états financiers de base de la Banque. Le résultat étendu comprend le bénéfice net de la Banque et les autres éléments du résultat étendu. Les autres éléments du résultat étendu comprennent les gains et les pertes latents sur les titres disponibles à la vente, la conversion de monnaies étrangères et les variations de la juste valeur marchande des instruments dérivés désignés comme des couvertures de flux de trésorerie, déduction faite dans chaque cas des impôts sur les bénéfices.

Les nouvelles normes exigent que tous les instruments dérivés soient comptabilisés soit comme actifs, soit comme passifs, et mesurés à leur juste valeur. En outre, les nouvelles normes permettent l'application d'une méthode spéciale de comptabilité de couverture pour certains types d'opérations, pourvu que certains critères soient respectés. Dans le cas des couvertures de juste valeur, qui consistent pour la Banque à couvrir les variations de la juste valeur des actifs, des passifs ou des engagements fermes, la variation de la juste valeur des dérivés et des éléments couverts attribuable au risque couvert sera comptabilisée dans l'état des résultats consolidé. Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie, qui consistent pour la Banque à couvrir la variation des flux de trésorerie liés aux actifs et aux passifs à taux variable et aux opérations prévues, la tranche efficace de la couverture des variations de la juste valeur des instruments dérivés sera comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que les éléments couverts soient constatés dans l'état des résultats consolidé.

L'ICCA a récemment publié un exposé-sondage qui modifie les dispositions transitoires relatives au chapitre 3865, « Couvertures ». La Banque complètera sa détermination du rajustement transitoire pour les trois normes une fois que les règles transitoires seront arrêtées définitivement.

NOTE 2 VALEURS MOBILIÈRES

VALEURS MOBILIÈRES

Les valeurs du compte de négociation sont achetées dans le but de procéder à une revente dans un proche avenir. Les valeurs du compte de négociation, y compris les valeurs vendues à découvert incluses dans le passif, sont comptabilisées à la juste valeur. La juste valeur est établie d'après la valeur de marché ou, lorsque la valeur de marché n'est pas disponible facilement, d'après le cours d'autres titres semblables, d'après des preuves indirectes ou à l'aide d'une autre technique d'évaluation. Les gains et les pertes réalisés sur cession ainsi que les gains et pertes latents découlant des variations de juste valeur sont présentés dans les autres revenus.

Les valeurs du compte de placement comprennent les titres de créance et les titres de participation achetés dans l'intention de les conserver un certain temps conformément aux objectifs de placement initiaux de la Banque, mais qui peuvent être vendus en cas de modification de ces objectifs de placement par suite d'une variation de la situation du marché. Les valeurs du compte de placement comprennent les titres dans le portefeuille de services bancaires de placement qui ne sont pas cotés en Bourse et qui sont généralement détenus à plus long terme que la plupart des autres valeurs. Les titres de participation sont comptabilisés au coût et les titres de créance le sont au coût après amortissement, rajusté à la valeur de réalisation nette afin de constater toute baisse de valeur durable. Les gains et les pertes réalisés à la cession, déterminés au coût moyen, et les moins-values servant à constater les pertes de valeur durables sont inclus dans les gains nets (pertes nettes) sur valeurs du compte de placement. Les gains réalisés et latents sur les valeurs utilisées aux fins des activités de couverture sont passés en résultat au cours de la même période que le revenu tiré des éléments couverts.

Les revenus de dividendes et d'intérêts sur toutes les valeurs sont comptabilisés d'après la méthode de la comptabilité d'exercice et inclus dans le revenu d'intérêts. L'amortissement des primes et des escomptes sur les titres de créance détenus à des fins de placement sont reportés et amortis sur la durée de vie de l'actif et inclus dans le revenu d'intérêts.

VALEURS MOBILIÈRES PRISES EN PENSION ET MISES EN PENSION

Les prises en pension consistent en l'achat d'une valeur mobilière que la Banque s'engage à revendre au vendeur à un prix stipulé d'avance. Les mises en pension consistent en la vente d'une valeur mobilière que la Banque s'engage à racheter de l'acheteur à un prix stipulé d'avance. Les valeurs mobilières prises en pension et les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension sont comptabilisées au coût après amortissement dans le bilan consolidé. L'écart entre le prix de vente et le prix de rachat convenu aux termes de la mise en pension est comptabilisé à titre de frais d'intérêts. Inversement, l'écart entre le coût d'achat et le produit établi d'avance à recevoir aux termes d'une prise en pension est comptabilisé à titre de revenus d'intérêts. La Banque prend possession du bien sous-jacent donné en sûreté, en surveille la valeur marchande par rapport aux sommes dues en vertu des conventions et, le cas échéant, exige la cession d'une sûreté additionnelle ou la réduction du solde des valeurs mobilières afin de protéger la marge contractuelle. Dans l'éventualité du défaut de la contrepartie, la convention de financement donne à la Banque le droit de liquider le bien qu'elle détient en sûreté.

Calendrier des échéances des valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

	Durée jusqu'à l'échéance ¹							2005 Total
	Moins de un an	Un an à 3 ans	3 ans à 5 ans	5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	2006 Total	
Valeurs du compte de placement								
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement								
Canada	5 815 \$	506 \$	269 \$	248 \$	25 \$	– \$	6 863 \$	7 074 \$
Titres adossés à des créances hypothécaires	579	7 547	12 952	–	–	–	21 078	16 067
	6 394	8 053	13 221	248	25	–	27 941	23 141
Provinces	85	97	140	195	6	–	523	359
	6 479	8 150	13 361	443	31	–	28 464	23 500
Autres titres de créance								
Émetteurs canadiens	83	251	325	241	24	–	924	820
Gouvernement fédéral des États-Unis	3 732	1 262	520	90	75	–	5 679	4 217
Autres gouvernements étrangers	1 191	1 230	1 005	2	–	–	3 428	3 097
Autres émetteurs	1 204	1 646	693	184	1 815	–	5 542	7 527
	6 210	4 389	2 543	517	1 914	–	15 573	15 661
Actions								
Actions privilégiées	104	110	137	8	–	368	727	918
Actions ordinaires	–	–	–	–	18	2 194	2 212	2 242
	104	110	137	8	18	2 562	2 939	3 160
Total des valeurs du compte de placement	12 793	12 649	16 041	968	1 963	2 562	46 976	42 321
Valeurs du compte de négociation								
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement								
Canada	2 437	3 175	666	1 183	1 533	–	8 994	7 357
Provinces	510	342	18	683	926	–	2 479	3 491
	2 947	3 517	684	1 866	2 459	–	11 473	10 848
Autres titres de créance								
Émetteurs canadiens	238	346	409	1 194	1 139	–	3 326	3 077
Gouvernement fédéral des États-Unis	81	494	559	58	–	–	1 192	650
Autres gouvernements étrangers	1 075	736	152	449	189	–	2 601	3 541
Autres émetteurs	4 342	4 463	5 157	6 028	3 193	–	23 183	18 754
	5 736	6 039	6 277	7 729	4 521	–	30 302	26 022
Actions								
Actions privilégiées	6	–	–	–	–	126	132	324
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	35 575	35 575	28 581
	6	–	–	–	–	35 701	35 707	28 905
Total des valeurs du compte de négociation	8 689	9 556	6 961	9 595	6 980	35 701	77 482	65 775
Total des valeurs mobilières	21 482 \$	22 205 \$	23 002 \$	10 563 \$	8 943 \$	38 263 \$	124 458 \$	108 096 \$

¹ Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

Gains et pertes latents sur les valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

	2006				2005			
	Valeur comptable	Gains bruts latents	Pertes brutes latentes	Valeur marchande estimative	Valeur comptable	Gains bruts latents	Pertes brutes latentes	Valeur marchande estimative
Valeurs du compte de placement								
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement								
Canada	6 863 \$	15 \$	5 \$	6 873 \$	7 074 \$	22 \$	16 \$	7 080 \$
Titres adossés à des créances hypothécaires	21 078	64	1	21 141	16 067	24	42	16 049
	27 941	79	6	28 014	23 141	46	58	23 129
Provinces	523	5	2	526	359	5	1	363
	28 464	84	8	28 540	23 500	51	59	23 492
Autres titres de créance								
Émetteurs canadiens	924	6	3	927	820	10	2	828
Gouvernement fédéral des États-Unis	5 679	1	12	5 668	4 217	–	2	4 215
Autres gouvernements étrangers	3 428	2	37	3 393	3 097	30	7	3 120
Autres émetteurs	5 542	10	55	5 497	7 527	39	61	7 505
	15 573	19	107	15 485	15 661	79	72	15 668
Actions								
Actions privilégiées	727	108	1	834	918	93	1	1 010
Actions ordinaires	2 212	745	44	2 913	2 242	749	53	2 938
	2 939	853	45	3 747	3 160	842	54	3 948
Total des valeurs du compte de placement	46 976	956	160	47 772	42 321	972	185	43 108
Valeurs du compte de négociation	77 482	–	–	77 482	65 775	–	–	65 775
Total des valeurs mobilières	124 458 \$	956 \$	160 \$	125 254 \$	108 096 \$	972 \$	185 \$	108 883 \$

Gains nets sur valeurs du compte de placement

(en millions de dollars canadiens)	2006	2005	2004
Gains réalisés	406 \$	293 \$	268 \$
Pertes réalisées	(18)	(15)	(29)
Moins-values	(83)	(36)	(47)
Total	305 \$	242 \$	192 \$

NOTE 3 PRÊTS, PRÊTS DOUTEUX ET PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

PRÊTS ET PRÊTS DOUTEUX

Les prêts sont comptabilisés au coût, déduction faite d'une provision pour pertes sur créances et du revenu non gagné, qui comprend l'intérêt et les commissions de montage de prêts constatés d'avance, les commissions d'engagement et les commissions de syndication de prêts, et les escomptes non amortis.

Les commissions de montage de prêts sont considérées comme des rajustements du rendement du prêt et sont reportées et passées progressivement en revenu d'intérêts sur la durée du prêt. Les commissions d'engagement sont passées progressivement en autres revenus sur la période d'engagement, lorsqu'il est improbable que l'engagement sera appelé. Autrement, elles sont reportées et passées progressivement en revenu d'intérêts sur la durée du prêt connexe. Les commissions de syndication de prêts sont constatées dans les autres revenus lorsque le placement est achevé, à moins que le rendement de tout prêt conservé par la Banque ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au syndicat financier, auquel cas une fraction appropriée des commissions est constatée à titre de rajustement du rendement dans le revenu d'intérêts sur la durée du prêt.

Le revenu d'intérêts est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice jusqu'à ce que le prêt soit classé comme prêt douteux. Lorsqu'un prêt est recensé comme douteux, la comptabilisation de l'intérêt cesse.

On entend par prêt douteux tout prêt à l'égard duquel, de l'avis de la direction, la qualité du crédit s'est détériorée au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du capital et des intérêts en temps voulu. En outre, tout prêt, autre qu'un dépôt auprès d'une banque ou un prêt garanti ou assuré par le gouvernement du Canada, des gouvernements provinciaux au Canada ou un organisme régi par l'un de ces gouvernements, pour lequel un versement est en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat, est classé comme prêt douteux.

Les dépôts auprès de banques sont jugés douteux lorsqu'un versement est en souffrance depuis 21 jours aux termes du contrat. Les prêts garantis par le gouvernement du Canada sont classés à titre de prêts douteux lorsqu'ils sont en souffrance depuis 365 jours.

Les intérêts reçus par la suite sur les prêts douteux sont utilisés en premier lieu pour récupérer les frais de recouvrement et les radiations de capital, puis comptabilisés à titre de revenu d'intérêts. Un prêt récupère son statut de prêt productif lorsqu'il est établi que le remboursement du plein montant du capital et des intérêts en temps voulu est raisonnablement assuré selon les modalités contractuelles initiales ou restructurées du prêt et que tous les critères ayant justifié le classement à titre de prêt douteux sont rectifiés.

ACCEPTATIONS

Les acceptations représentent une forme de titre de créance à court terme négociable émis par des clients, que la Banque garantit, en contrepartie de frais. Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Le passif éventuel de la Banque en vertu des acceptations est comptabilisé à titre de passif dans le bilan consolidé. Le recours de la Banque contre le client dans le cas d'un appel de fonds à l'égard d'un engagement est comptabilisé à titre d'actif compensatoire d'un montant équivalent.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La Banque maintient une provision qui est considérée comme suffisante pour absorber toutes les pertes sur créances relatives à un portefeuille constitué d'instruments qui figurent au bilan consolidé ou qui sont hors bilan consolidé. Les actifs du portefeuille qui figurent au bilan consolidé sont les dépôts auprès de banques, les prêts, les prêts hypothécaires et les acceptations. Les éléments hors bilan consolidé comprennent les garanties et les lettres de crédit. La provision, y compris la provision pour les acceptations et les éléments hors bilan, est déduite des prêts dans le bilan consolidé.

La provision comprend des provisions spécifiques et des provisions générales. Les provisions spécifiques comprennent les provisions pour pertes ayant trait à des actifs identifiables dont la valeur comptable est supérieure à la valeur de réalisation estimative. Une provision spécifique est établie pour chaque facilité de crédit afin de constater les pertes sur créances pour les prêts aux grandes et moyennes entreprises et aux gouvernements. Pour ces prêts, la valeur de réalisation estimative se mesure en général en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus selon le taux d'intérêt effectif du prêt immédiatement avant la perte de valeur. Dans le cas des prêts aux particuliers et aux petites entreprises et des prêts sur cartes de crédit, une provision spécifique est calculée à l'aide d'une formule tenant compte des pertes récentes enregistrées. Une provision spécifique est comptabilisée pour les prêts sur cartes de crédit lorsque les soldes du compte sont échus depuis 90 jours. Les prêts sur cartes de crédit dont les remboursements sont échus depuis 180 jours sont entièrement radiés.

Les provisions générales comprennent les provisions accumulées pour les pertes qui sont réputées être survenues mais qui ne peuvent pas être déterminées élément par élément ou par groupe. Le niveau d'une provision générale dépend de l'évaluation de la conjoncture économique, des statistiques et des prévisions de pertes, de la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents. Le calcul d'une provision générale est effectué à l'aide de modèles de risque de crédit élaborés par la Banque. Ces modèles tiennent compte de la probabilité de défaut (fréquence des pertes), de la perte en cas de défaut (importance des pertes) et du risque prévu en cas de défaut. La provision, revue trimestriellement, tient compte des risques associés au modèle et aux estimations, de même que du jugement de la direction.

Prêts et prêts douteux

(en millions de dollars canadiens)

	Montant brut des prêts	Prêts douteux bruts	Provisions spécifiques	Prêts douteux, déduction faite des provisions spécifiques	Provisions générales	Provisions pour pertes sur créances totales	Montant net des prêts
2006							
Prêts hypothécaires résidentiels	53 425 \$	16 \$	6 \$	10 \$	33 \$	39 \$	53 386 \$
Prêts à tempérament aux consommateurs et autres prêts aux particuliers	63 130	114	59	55	271	330	62 800
Cartes de crédit	4 856	38	21	17	92	113	4 743
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	40 514	243	86	157	749	835	39 679
Total	161 925 \$	411 \$	172 \$	239 \$	1 145 \$	1 317 \$	160 608 \$
2005							
Prêts hypothécaires résidentiels	52 740 \$	19 \$	11 \$	8 \$	37 \$	48 \$	52 692 \$
Prêts à tempérament aux consommateurs et autres prêts aux particuliers	62 754	93	50	43	247	297	62 457
Cartes de crédit	2 998	–	–	–	58	58	2 940
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	35 044	237	92	145	798	890	34 154
Total	153 536 \$	349 \$	153 \$	196 \$	1 140 \$	1 293 \$	152 243 \$
						2006	2005
Moyenne des prêts douteux bruts au cours de l'exercice						354 \$	455 \$

Le montant des prêts hypothécaires résidentiels comprenait 29 433 millions de dollars au 31 octobre 2006 (33 219 millions de dollars au 31 octobre 2005) de prêts hypothécaires assurés par le gouvernement du Canada. Les prêts douteux bruts comprenaient les actifs saisis détenus aux fins de vente d'une valeur comptable brute de 27 millions de dollars au 31 octobre 2006 (21 millions de dollars au 31 octobre 2005) et une provision connexe de 12 millions de dollars (11 millions de dollars en 2005).

Les prêts à tempérament aux consommateurs et autres prêts aux particuliers comprenaient des prêts immobiliers aux particuliers, assurés par le gouvernement du Canada, de 13 702 millions de dollars au 31 octobre 2006 (12 111 millions de dollars au 31 octobre 2005).

Provision pour pertes sur créances

(en millions de dollars canadiens)

	2006			2005		2004
	Provisions spécifiques	Provisions générales	Total	Provisions spécifiques	Provisions générales	Total
Solde au début de l'exercice	153 \$	1 140 \$	1 293 \$	266 \$	917 \$	1 183 \$
Acquisitions de TD Banknorth (y compris Hudson) et de VFC	–	87	87	27	289	316
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	457	(48)	409	107	(52)	55
Radiations ¹	(583)	–	(583)	(487)	–	(487)
Recouvrements	129	–	129	245	–	245
Divers ²	16	(34)	(18)	(5)	(14)	(19)
Provision pour pertes sur créances à la fin de l'exercice	172 \$	1 145 \$	1 317 \$	153 \$	1 140 \$	1 293 \$

¹ Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006, il n'y a eu aucune radiation à l'égard de prêts restructurés (néant en 2005; 7 millions de dollars en 2004).

² Comprend les variations de taux de change, déduction faite des pertes sur les ventes de prêts.

NOTE 4 TITRISATIONS DE PRÊTS

Lorsque des prêts sont cédés dans le cadre d'une titrisation à une structure d'accueil admissible en vertu de modalités qui en transfèrent le contrôle à des tiers et qu'une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur les actifs cédés est reçue, l'opération est comptabilisée à titre de vente, et les actifs connexes sont retirés du bilan consolidé. Pour qu'il y ait transfert de contrôle, les prêts cédés doivent avoir été isolés par rapport au cédant, même en cas de faillite ou de mise sous séquestre du cédant, le cessionnaire doit avoir le droit de nantir ou vendre les prêts cédés ou, si le cessionnaire est une structure d'accueil admissible, conforme à la définition donnée dans la Note d'orientation en comptabilité 12 de l'ICCA, «Cessions de créances», chaque investisseur dans la structure d'accueil admissible a le droit de nantir ou vendre sa participation dans la structure et le cédant ne peut conserver le droit de racheter les prêts et de recevoir un avantage non négligeable.

Dans le cadre de la titrisation, certains actifs financiers sont conservés et peuvent comprendre des coupons d'intérêts, des droits de gestion et, dans certains cas, un compte de réserve.

Un gain ou une perte à la vente de prêts est constaté immédiatement dans les autres revenus, après l'incidence des couvertures sur les actifs vendus, le cas échéant. Le gain ou la perte dépend de la valeur comptable antérieure des créances faisant l'objet de la cession, répartie entre les actifs vendus et les droits conservés en fonction de leur juste valeur relative à la date de la cession. Pour obtenir les justes valeurs, on fait appel aux cours, s'ils existent. Cependant, il n'existe généralement pas de cotations pour les droits conservés, de sorte que la Banque estime habituellement la juste valeur en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus calculée selon les meilleures estimations de la direction au sujet des hypothèses clés – pertes sur créances, rythmes des remboursements anticipés, courbes des taux d'intérêt à terme et taux d'actualisation proportionnés aux risques en jeu.

Lorsque la Banque conserve les droits de gestion et que les avantages de la gestion sont plus ou moins adéquats, selon les attentes du marché, un actif ou un passif de gestion est comptabilisé et amorti en fonction du montant et de la période du revenu estimatif de la gestion.

Les autres droits conservés sont classés à titre de valeurs du compte de placement et comptabilisés au coût ou au coût après amortissement et sont soumis à un test de dépréciation trimestriellement. Après la

titrisation, tout droit conservé qui a subi une dépréciation est rétabli à sa valeur de réalisation nette, qui est déterminée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus.

Le tableau suivant présente les activités de titrisation de la Banque. Dans la plupart des cas, la Banque continue d'assurer la gestion des actifs titrisés.

Nouvelles titrisations

(en millions de dollars canadiens)	2006									2005	2004
	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires commerciaux	Total	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires commerciaux	Total	Total
Produit brut	6 349 \$	6 741 \$	4 200 \$	633 \$	17 923 \$	5 928 \$	4 208 \$	5 200 \$	661 \$	15 997 \$	14 598 \$
Droits conservés	99	69	66	7	241	131	30	95	-	256	236
Flux de trésorerie reçus sur les droits conservés	220	73	148	-	441	197	50	167	4	418	386

Le tableau suivant présente l'incidence des titrisations sur l'état des résultats consolidé de la Banque.

Gains de titrisation et revenu sur les droits conservés

(en millions de dollars canadiens)	2006									2005	2004
	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires commerciaux	Total	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires commerciaux	Total	Total
Gain (perte) à la vente	(5) \$	54 \$	63 \$	7 \$	119 \$	42 \$	22 \$	90 \$	12 \$	166 \$	134 \$
Revenu sur les droits conservés	87	55	85	-	227	122	50	76	-	248	256
Total	82 \$	109 \$	148 \$	7 \$	346 \$	164 \$	72 \$	166 \$	12 \$	414 \$	390 \$

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer les droits conservés sont présentées dans le tableau suivant.

Principales hypothèses

	2006				2005				2004			
	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires commerciaux
Taux des remboursements anticipés ¹	20,0 %	6,1 %	43,9 %	8,4 %	20,0 %	5,9 %	41,6 %	2,1 %	20,0 %	5,9 %	40,0 %	3,3 %
Marge excédentaire ²	0,6	1,1	13,1	0,8	0,7	1,1	13,2	-	0,7	1,1	12,4	-
Taux d'actualisation	6,0	4,3	5,6	5,6	5,2	3,2	4,0	9,8	5,1	2,8	4,4	9,8
Pertes sur créances prévues ³	-	-	2,3	0,1	-	-	2,9	0,1	-	-	3,0	0,1

¹ Représente le taux de remboursement mensuel pour les prêts aux particuliers et les prêts sur cartes de crédit garantis.

² La marge excédentaire au titre des prêts sur cartes de crédit reflète le rendement net du portefeuille qui correspond aux intérêts gagnés moins les coûts de financement et les pertes.

³ Aucune perte sur créances n'est prévue pour les prêts hypothécaires résidentiels, car ils sont garantis par un gouvernement.

Au cours de 2006, il y a eu des échéances de prêts et de créances déjà titrisés de 7 984 millions de dollars (8 632 millions de dollars en 2005; 9 033 millions de dollars en 2004). Ainsi, le produit net tiré des titrisations de prêts s'est établi à 9 939 millions de dollars (7 365 millions de dollars en 2005; 5 564 millions de dollars en 2004).

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses économiques utilisées et la sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés ayant pris naissance au cours de l'exercice à deux changements défavorables dans chaque principale hypothèse au 31 octobre 2006. Comme l'analyse de sensibilité est hypothétique, elle doit être utilisée avec prudence.

Sensibilité des principales hypothèses aux changements défavorables

(en millions de dollars canadiens)	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires commerciaux
2006				
Juste valeur des droits conservés	237 \$	73 \$	7 \$	8 \$
Taux d'actualisation +10 %	6,0 %	4,3 %	5,6 %	5,6 %
+20 %	(2) \$	(1) \$	- \$	(1) \$
Taux des remboursements anticipés +10 %	(6) \$	(7) \$	(1) \$	- \$
+20 %	(12) \$	(12) \$	(1) \$	- \$
Pertes sur créances prévues +10 %	- \$	(1) \$	- \$	- \$
+20 %	-	(1) \$	(1) \$	-

Le tableau suivant présente de l'information sur les prêts douteux bruts et les radiations nettes pour des actifs financiers présentés et titrisés aux 31 octobre.

Prêts gérés

	2006			2005		
	Prêts ¹	Prêts douteux bruts	Radiations nettes	Prêts ¹	Prêts douteux bruts	Radiations nettes
(en millions de dollars canadiens)						
Type de prêts						
Prêts hypothécaires	69 730 \$	16 \$	2 \$	68 168 \$	19 \$	7 \$
Prêts aux particuliers	76 343	159	420	71 430	131	382
Autres prêts	42 452	243	57	36 519	205	(111)
Total des prêts présentés et titrisés	188 525	418	479	176 117	355	278
Moins : Prêts titrisés	27 917	7	25	23 874	6	36
Total des prêts présentés dans le bilan consolidé	160 608 \$	411 \$	454 \$	152 243 \$	349 \$	242 \$

¹ Déduction faite de la provision pour pertes sur créances.

NOTE 5 ÉCARTS D'ACQUISITION ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS

L'écart d'acquisition représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets identifiables, y compris les actifs incorporels identifiables. L'écart d'acquisition n'est pas amorti, mais est soumis annuellement à un test de dépréciation et chaque fois qu'un événement ou un changement de situation indique que les actifs peuvent avoir subi une perte de valeur. L'écart d'acquisition est attribué à l'unité d'exploitation, qui est soit un secteur d'activité ou le niveau immédiatement

inférieur au secteur. Une perte de valeur de l'écart d'acquisition est détectée en comparant la valeur comptable de l'unité d'exploitation à sa juste valeur. Toute perte de valeur de l'écart d'acquisition est portée à l'état des résultats consolidé au cours de la période où elle est détectée. Les tests de dépréciation annuels de l'écart d'acquisition ont établi qu'aucune réduction de valeur n'a été requise en 2006 et 2005.

Écart d'acquisition par secteur

(en millions de dollars canadiens)	Services bancaires personnels et commerciaux au Canada	Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	Services bancaires en gros	Gestion de patrimoine	Total
2006					
Valeur comptable des écarts d'acquisition au début de l'exercice	884 \$	4 328 \$	146 \$	1 160 \$	6 518 \$
Écarts d'acquisition découlant d'acquisitions au cours de l'exercice	202	1 778	–	56	2 036
Vente de TD Waterhouse U.S.A.	–	–	–	(827)	(827)
Écart de conversion	–	(301)	–	(30)	(331)
Valeur comptable des écarts d'acquisition à la fin de l'exercice	1 086 \$	5 805 \$	146 \$	359 \$	7 396 \$
2005					
Valeur comptable des écarts d'acquisition au début de l'exercice	884 \$	– \$	146 \$	1 195 \$	2 225 \$
Écarts d'acquisition découlant d'acquisitions au cours de l'exercice	–	4 642	–	–	4 642
Écart de conversion	–	(314)	–	(35)	(349)
Valeur comptable des écarts d'acquisition à la fin de l'exercice	884 \$	4 328 \$	146 \$	1 160 \$	6 518 \$

AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels de la Banque sont principalement des actifs incorporels liés aux dépôts de base qui représentent la valeur incorporelle des relations avec les déposants acquises à la prise en charge de passifs de dépôts dans le cadre d'une acquisition, et des actifs incorporels liés aux dépôts à terme, aux prêts et aux fonds communs de placement provenant d'acquisitions. Les actifs incorporels sont amortis sur une période

de 5 à 18 ans, proportionnellement à l'avantage économique attendu. Tous les actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation au moins annuel et chaque fois qu'un événement ou un changement de situation indique que les actifs peuvent avoir subi une perte de valeur, ce qui ne s'est pas produit en 2006, 2005 et 2004.

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur les autres actifs incorporels de la Banque aux 31 octobre :

Autres actifs incorporels

(en millions de dollars canadiens)	2006		2005	
	Valeur comptable	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Actifs incorporels liés aux dépôts de base	2 577 \$	1 675 \$	902 \$	954 \$
Autres actifs incorporels	4 108	3 064	1 044	1 170
Total des actifs incorporels¹	6 685 \$	4 739 \$	1 946 \$	2 124 \$

¹ La dotation aux amortissements future d'après la valeur comptable des actifs incorporels pour les cinq prochains exercices est estimée comme suit : 425 millions de dollars pour 2007, 338 millions de dollars pour 2008, 248 millions de dollars pour 2009, 198 millions de dollars pour 2010, 158 millions de dollars pour 2011.

Une EDDV est une entité dont le montant total des investissements en instruments de capitaux propres à risque n'est pas suffisant pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné additionnel. La Banque recense les EDDV dans lesquelles elle détient un droit, établit si elle en est le principal bénéficiaire et, le cas échéant, procède à leur consolidation. Le principal bénéficiaire est une entité qui assume la majorité des pertes prévues des EDDV ou qui a droit à la majorité des rendements résiduels prévus des EDDV, ou les deux.

La Banque est considérée être le principal bénéficiaire de Lillooet Limited, dont il est question à la note 25. La Banque n'a pas d'autres EDDV importantes dont elle est le principal bénéficiaire.

La Banque détient d'importants droits variables dans des EDDV à l'égard desquelles elle n'est pas considérée comme le principal bénéficiaire. Les droits variables de la Banque dans des EDDV non consolidés sont analysés ci-après.

CONDUITS À PLUSIEURS VENDEURS

Les conduits à plusieurs vendeurs (que l'on appelle aussi «instruments de titrisation pour clients») procurent des sources différentes de financement par la titrisation de leurs actifs. Les clients vendent leurs créances à un conduit, celui-ci finance l'achat des créances en émettant du papier commercial à court terme à des investisseurs externes. Chaque vendeur continue de gérer ses actifs et absorbe les premières pertes. La Banque n'a aucun droit de propriété dans les actifs qui restent la propriété du conduit. La Banque peut fournir un rehaussement de crédit ou des facilités de swap ou de liquidité aux EDDV ainsi que des services de placement de valeurs mobilières. Les facilités de liquidité ne sont disponibles qu'en cas de perturbation générale du marché et la probabilité de perte est négligeable. La Banque ne fournit pas d'employés aux EDDV et n'a aucun droit de propriété dans ces dernières. La Banque reçoit des honoraires qui sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Au 31 octobre 2006, la Banque était le gestionnaire de conduits à plusieurs vendeurs qui détenaient au total 11 milliards de dollars (10 milliards de dollars en 2005) d'actifs. Bien que la probabilité de perte soit négligeable, le risque éventuel maximal auquel la Banque est exposée à l'égard de pertes provenant du fait que des facilités de liquidité ne sont disponibles qu'en cas de perturbation générale du marché était de 11 milliards de dollars (10 milliards de dollars en 2005).

CONDUITS À VENDEUR EXCLUSIF

La Banque utilise des conduits à vendeur exclusif pour améliorer sa situation de trésorerie, diversifier ses sources de financement et optimiser la gestion de sa situation financière.

Au 31 octobre 2006, la Banque détenait des droits variable dans un conduit à vendeur exclusif ayant 4 milliards de dollars d'actifs. Bien que la probabilité de perte soit négligeable, le risque éventuel maximal de perte de la Banque pour ces conduits, du fait que des facilités de liquidité ne sont disponibles qu'en cas de perturbation générale du marché, était de 4 milliards de dollars (3 milliards de dollars en 2005).

AUTRES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

La Banque vend des valeurs du compte de négociation à des EDDV dans le cadre de ses stratégies de gestion de sa situation financière. La Banque ne conserve pas de contrôle effectif sur les actifs vendus. Les actifs vendus en vertu de ces ententes s'élevaient à 1 milliard de dollars (1 milliard de dollars en 2005). La Banque conclut des swaps sur le rendement total avec toutes les contreparties de la vente des actifs. Le risque de marché découlant de toutes ces opérations fait l'objet d'un suivi et d'une surveillance constante.

La Banque participe aussi à des structures de titres garantis par des créances en vertu desquelles elle peut agir à titre de preneur ferme, de tiers investisseur ou de contrepartie à des dérivés. Ces structures permettent de mobiliser, par l'émission de titres de créance, des capitaux qui serviront à investir dans des portefeuilles de titres ou de dérivés. Le résultat net est réparti entre les détenteurs de droits variables dans ces structures. Au 31 octobre 2006, la Banque ne détenait pas de participation importante dans de telles structures.

La Banque offre des billets liés à des actions et des billets liés à la valeur du crédit à différentes EDDV et à des tiers clients. Au 31 octobre 2006, ces opérations représentaient un risque négligeable pour la Banque.

Par l'entremise de La Société Canada Trust, la Banque agit comme fiduciaire de fiducies de particuliers et de sociétés. La Banque reçoit des honoraires de fiduciaire pour ces services, lesquels ne sont pas importants pour la Banque.

En plus des opérations et des produits susmentionnés, la Banque offre d'autres produits financiers à ses clients, notamment des fonds communs de placement. Il arrive que ces produits financiers soient créés par l'entremise d'une EDDV qui en est l'émetteur ou l'obligataire. La Banque peut offrir aux EDDV certains services d'administration et d'autres produits financiers contre une rémunération aux conditions du marché. La position de la Banque dans ces opérations n'est pas considérée comme importante.

Les constructions, le matériel, le mobilier et les agencements, le matériel informatique et les logiciels ainsi que les améliorations locatives sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé. Les terrains sont enregistrés au coût. Les gains et les pertes à la cession sont inclus dans les autres revenus dans l'état des résultats consolidé. Lorsque la Banque constate un gain à la vente de biens dans lesquels elle conserve une importante participation de location, la partie du gain qui peut être attribuée à cette participation est reportée et passée progressivement en résultat sur la durée restante du contrat de location. Lorsque les terrains, les constructions, du matériel et le mobilier ne sont plus utilisés ou sont réputés avoir subi une perte de valeur, ils sont ramenés à leur valeur recouvrable nette. La Banque évalue la valeur comptable des actifs à long terme lorsque des changements de situation indiquent qu'il est possible qu'il y ait eu dépréciation. Il y a dépréciation lorsque les flux de trésorerie non actualisés projetés découlant de l'utilisation des actifs et de leur cession éventuelle sont inférieurs à leur valeur comptable. Une réduction de valeur serait alors constatée. Aucune dépréciation des terrains, des constructions, du matériel, du mobilier et des agencements ou des améliorations locatives de la Banque n'a été constatée au cours des exercices 2006, 2005 et 2004.

La Banque constate l'obligation juridique associée à la mise hors service d'un actif à long terme dans la période au cours de laquelle celle-ci survient et peut être raisonnablement estimée. Le passif et l'actif correspondant sont constatés à leur juste valeur. La hausse de l'actif à long terme est amortie sur la durée de vie utile restante de l'actif.

Les méthodes et les taux d'amortissement par catégorie d'actifs sont comme suit :

Actifs	Taux et méthode d'amortissement
Constructions	5 % ou 10 %, amortissement dégressif
Matériel informatique	30 %, amortissement dégressif
Logiciels	de 3 à 7 ans, amortissement linéaire
Mobilier, agencements et autre matériel	20 %, amortissement dégressif
Améliorations locatives	Moindre de la durée du contrat et de la durée de vie utile, amortissement linéaire

(en millions de dollars canadiens)

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	229 \$	– \$	229 \$	180 \$
Constructions	760	355	405	358
Matériel informatique et logiciels	1 125	664	461	482
Mobilier, agencements et autre matériel	920	553	367	376
Améliorations locatives	755	355	400	405
Total	3 789 \$	1 927 \$	1 862 \$	1 801 \$

L'amortissement cumulé à la fin de 2005 était de 1 795 millions de dollars. La dotation aux amortissements pour les constructions, le

matériel et le mobilier s'est établie à 343 millions de dollars en 2006 (322 millions de dollars en 2005; 294 millions de dollars en 2004).

NOTE 8 DÉPÔTS

Les dépôts à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit de demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes-chèques, dont certains produisent de l'intérêt.

Les dépôts sur préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent tous les dépôts encaissables à une date d'échéance fixe, acquis par nos clients pour gagner de l'intérêt sur une période fixe. La durée varie de un jour à 10 ans. L'intérêt sur les dépôts est couru et compris dans les autres passifs dans le bilan consolidé. Les dépôts sont généralement des dépôts à terme, des certificats de placement garanti et d'autres instruments semblables. Le montant global des dépôts à terme en coupures de 100 000 \$ ou plus au 31 octobre 2006 s'établissait à 83 millions de dollars (81 millions de dollars en 2005).

Types de dépôts

(en millions de dollars canadiens)				2006	2005
	À vue	Sur préavis	À terme	Total	Total
Particuliers	23 633 \$	55 991 \$	67 012 \$	146 636 \$	131 783 \$
Banques	1 683	93	12 410	14 186	11 505
Entreprises et gouvernements	18 788	27 251	54 046	100 085	103 693
Total¹	44 104 \$	83 335 \$	133 468 \$	260 907 \$	246 981 \$
Dépôts non productifs d'intérêts inclus ci-dessus					
Au Canada				6 217 \$	6 459 \$
À l'étranger				4 328	3 067
Dépôts productifs d'intérêts inclus ci-dessus					
Au Canada				166 084	162 640
À l'étranger				82 870	73 577
Fonds fédéraux américains déposés				1 408	1 238
Total¹				260 907 \$	246 981 \$

¹ Une somme de 350 millions de dollars due à Fiducie de capital TD II est incluse dans les passifs de dépôt au bilan consolidé.

Dépôts à terme

(en millions de dollars canadiens)							2006	2005
	Moins de un an	Un an à 2 ans	2 ans à 3 ans	3 ans à 4 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Particuliers	20 188 \$	26 327 \$	4 301 \$	1 334 \$	14 820 \$	42 \$	67 012 \$	58 742 \$
Banques	11 798	228	203	1	32	148	12 410	8 787
Entreprises et gouvernements	43 230	1 898	6 349	368	832	1 369	54 046	61 835
Total	75 216 \$	28 453 \$	10 853 \$	1 703 \$	15 684 \$	1 559 \$	133 468 \$	129 364 \$

NOTE 9 AUTRES ACTIFS

(en millions de dollars canadiens)	2006	2005
Montants à recevoir des courtiers et des clients	5 458 \$	7 484 \$
Intérêts courus	1 458	1 199
Débiteurs, charges payées d'avance et autres éléments	4 983	4 172
Actifs liés aux assurances, compte non tenu des investissements	962	1 014
Actif d'impôts futurs net	537	520
Charge de retraite reportée	603	606
Total	14 001 \$	14 995 \$

NOTE 10 AUTRES PASSIFS

(en millions de dollars canadiens)	2006	2005
Montants à payer aux courtiers et aux clients	6 748 \$	6 677 \$
Intérêts courus	1 980	1 867
Impôts sur les bénéfices exigibles	358	270
Créditeurs, charges à payer et autres éléments	3 168	3 470
Passifs liés aux assurances	2 959	2 681
Passif au titre des prestations constituées	581	503
Charges salariales à payer	826	1 089
Chèques et autres effets en circulation	841	1 988
Total	17 461 \$	18 545 \$

NOTE 11 BILLETS ET DÉBENTURES SUBORDONNÉS

Les billets et les débentures subordonnés sont des obligations directes non garanties de la Banque ou de ses filiales, dont le droit de paiement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Dans certains cas, la Banque a conclu des options sur taux, des swaps de taux et des swaps de devises pour modifier les risques connexes en matière de taux

d'intérêt et de change. Les rachats, annulations, échanges et modifications de débentures subordonnées sont assujettis au consentement et à l'approbation du Bureau du surintendant des institutions financières Canada.

Les frais d'intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice.

Billets et débentures subordonnés

(en millions de dollars canadiens)

Date d'échéance	Taux d'intérêt (%)	Date de rachat la plus rapprochée	Montant en monnaie étrangère	2006	2005
Janvier 2007 à août 2009	Divers ¹	–	–	6 \$	4 \$
Avril 2033 ⁴	6,45 %	Avril 2008	16 millions de dollars US	18	–
Décembre 2010 ²	8,40 %	Décembre 2005	–	–	150
Juin 2011 ⁴	7,63 %	–	200 millions de dollars US	224	232
Juillet 2011 ³	6,00 %	Juillet 2006	–	–	796
Mai 2012 ⁴	7,00 %	–	220 millions de dollars US	247	–
Juillet 2012	6,55 %	Juillet 2007	–	497	500
Septembre 2012	5,20 %	Septembre 2007	–	550	547
Septembre 2013	4,54 %	Septembre 2008	–	1 000	984
Août 2014	10,05 %	–	–	149	149
Janvier 2016 ⁵	4,32 %	Janvier 2011	–	1 000	–
Octobre 2016 ⁶	4,87 %	Octobre 2011	–	500	–
Juin 2018	5,69 %	Juin 2013	–	897	900
Septembre 2022 ⁴	4,64 %	–	–	270	270
Mai 2025	9,15 %	–	–	196	196
Février 2027 ⁴	8,98 %	Février 2007	49 millions de dollars US	55	–
Février 2027 ⁴	9,06 %	Février 2007	67 millions de dollars US	75	75
Mai 2027 ⁴	10,52 %	Mai 2007	29 millions de dollars US	32	36
Juin 2028 ⁴	7,65 %	Juin 2008	55 millions de dollars US	61	–
Juillet 2030 ⁴	11,30 %	Juillet 2010	13 millions de dollars US	14	15
Octobre 2030 ⁴	10,88 %	Octobre 2010	28 millions de dollars US	31	33
Février 2031 ⁴	10,20 %	Février 2011	4 millions de dollars US	5	5
Juillet 2031 ⁴	9,07 %	Janvier 2007	5 millions de dollars US	6	6
Avril 2032 ⁴	8,00 %	Avril 2007	206 millions de dollars US	230	240
Avril 2033 ⁴	6,85 %	Avril 2008	21 millions de dollars US	23	–
Mars 2034 ⁴	8,18 %	Mars 2009	21 millions de dollars US	24	–
Octobre 2104 ⁷	4,97 %	Octobre 2015	–	790	–
				6 900 \$	5 138 \$

¹ Intérêt payable à divers taux, de 0 % à 0,125 %.

² Le 1^{er} décembre 2005, la Banque a racheté la totalité des débentures subordonnées à 8,4 %, échéant en décembre 2010.

³ Le 26 juillet 2006, la Banque a racheté la totalité de ses débentures subordonnées à 6,00 % d'un capital de 800 millions de dollars, échéant le 26 juillet 2011.

⁴ Obligation d'une filiale.

⁵ Le 16 janvier 2006, la Banque a émis 1 milliard de dollars de billets à moyen terme, 4,317 %, échéant le 18 janvier 2016.

⁶ Le 28 avril 2006, la Banque a émis 500 millions de dollars de billets à moyen terme, 4,87 %, échéant le 28 octobre 2016.

⁷ Le 1^{er} novembre 2005, la Banque a émis 800 millions de dollars de billets à moyen terme, 4,97 %, échéant le 30 octobre 2104.

CALENDRIER DES REMBOURSEMENTS

L'ensemble des échéances des billets et des débentures subordonnés de la Banque s'établit comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2006	2005
Moins de un an	1 \$	153 \$
Plus de un an à 2 ans	1	1
Plus de 3 ans à 4 ans	4	–
Plus de 4 ans à 5 ans	224	–
Plus de 5 ans	6 670	4 984
Total	6 900 \$	5 138 \$

NOTE 12 PASSIF AU TITRE DES ACTIONS PRIVILÉGIÉES ET DES TITRES DE FIDUCIE DE CAPITAL

Comme l'exige le chapitre 3861, «Instruments financiers – informations à fournir et présentation», la Banque classe les actions privilégiées et les titres de fiducie de capital, convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque, dans le passif aux fins de la présentation financière.

Les actions privilégiées sans droit de conversion ne sont pas classées dans le passif et sont présentées dans la note 13. Les titres de fiducie de capital TD II, série 2012-1, ne sont pas consolidés au niveau de la Banque, mais sont décrits plus en détail plus loin.

Passif

(en millions de dollars canadiens)	2006	2005
Actions privilégiées		
Actions privilégiées émises par la Banque (en milliers d'actions) :		
Catégorie A – 16, série I	– \$	– \$
Catégorie A – 14 000, série M	350	350
Catégorie A – 8 000, série N	200	200
	550	550
Actions privilégiées émises par Société d'investissement hypothécaire TD (en milliers d'actions) :		
350 actions privilégiées à dividende non cumulatif, série A	344	345
Total des actions privilégiées	894	895
Titres de fiducie de capital		
Parts de fiducie émises par Fiducie de capital TD (en milliers d'actions) : 900 titres de fiducie de capital, série 2009	900	900
Total des titres de fiducie de capital	900	900
Total des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital	1 794 \$	1 795 \$

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Aucune des actions privilégiées en circulation n'est rachetable au gré du porteur. Les remboursements et les rachats de toute action privilégiée sont assujettis à l'approbation préalable du Bureau du surintendant des institutions financières Canada.

Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série H

Le 3 mai 2004, la Banque a racheté toutes les actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série H, en circulation à 25,00 \$ l'action, plus les intérêts déclarés et non versés de 0,014589 \$ l'action pour la période de trois jours terminée le 3 mai 2004.

Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série I

Le 31 juillet 2006, la Banque a racheté la totalité de ses 16 065 actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série I, au prix nominal de 6,25 \$ l'action.

Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série J

Le 31 octobre 2005, la Banque a racheté les 16 millions d'actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série J, à 25,80 \$ l'action.

Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série M

Le 3 février 2003, la Banque a émis 14 millions d'actions de série M pour une contrepartie brute au comptant de 350 millions de dollars.

À compter du 30 avril 2009, la Banque pourra racheter en totalité, ou en partie de temps à autre, les actions de série M en circulation par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu avant le 30 avril 2010; de 25,75 \$ si le rachat a lieu à compter du 30 avril 2010 mais avant le 30 avril 2011; de 25,50 \$ si le rachat a lieu à compter du 30 avril 2011 mais avant le 30 avril 2012; de 25,25 \$ si le rachat a lieu à compter du 30 avril 2012 mais avant le 30 avril 2013; et de 25,00 \$ si le rachat a lieu par la suite, plus les intérêts non versés jusqu'à la date de rachat.

À compter du 30 avril 2009, la Banque pourra convertir les actions de série M en circulation, en totalité ou en partie, en un nombre d'actions ordinaires de la Banque déterminé en divisant le prix de rachat par action de série M alors applicable, plus les intérêts déclarés et non versés jusqu'à la date de conversion, par 2,00 \$ ou 95 % du cours moyen de ces actions ordinaires à ce moment-là, selon le plus élevé des deux montants.

À compter du 31 octobre 2013, chaque action de série M pourra, au gré du porteur, être convertie tous les trimestres en actions ordinaires, comme il est décrit ci-dessus. La Banque peut, en donnant un avis d'au moins 40 jours avant la date de conversion à tous les porteurs qui ont fourni un avis de conversion, racheter les actions, ou trouver des acheteurs substitués pour le faire, au prix d'achat au comptant de 25,00 \$ l'action, plus les intérêts non versés jusqu'à la date de conversion.

Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série N

Le 30 avril 2003, la Banque a émis 8 millions d'actions de série N pour une contrepartie brute au comptant de 200 millions de dollars.

À compter du 30 avril 2009, la Banque pourra racheter en totalité, ou en partie de temps à autre, les actions de série N en circulation par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu avant le 30 avril 2010; de 25,75 \$ si le rachat a lieu à compter du 30 avril 2010 mais avant le 30 avril 2011; de 25,50 \$ si le rachat a lieu à compter du 30 avril 2011 mais avant le 30 avril 2012; de 25,25 \$ si le rachat a lieu à compter du 30 avril 2012 mais avant le 30 avril 2013; et de 25,00 \$ si le rachat a lieu par la suite, plus les intérêts non versés jusqu'à la date de rachat.

À compter du 30 avril 2009, la Banque pourra convertir les actions de série N en circulation, en totalité ou en partie, en un nombre d'actions ordinaires de la Banque déterminé en divisant le prix de rachat par action de série N alors applicable, plus les intérêts déclarés et non versés jusqu'à la date de conversion, par 2,00 \$ ou 95 % du cours moyen de ces actions ordinaires à ce moment-là, selon le plus élevé des deux montants.

À compter du 31 janvier 2014, chaque action de série N pourra, au gré du porteur, être convertie tous les trimestres en actions ordinaires, comme il est décrit ci-dessus. La Banque peut, en donnant un avis d'au moins 40 jours avant la date de conversion à tous les porteurs qui ont fourni un avis de conversion, racheter les actions, ou trouver des acheteurs substitués pour le faire, au prix d'achat au comptant de 25,00 \$ l'action, plus les intérêts non versés jusqu'à la date de conversion.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIE A DE SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT HYPOTHÉCAIRE TD

Tous les semestres, à compter du 31 octobre 2007, Société d'investissement hypothécaire TD (SIHTD) aura l'option de racheter les actions de série A en circulation pour un montant de 1 000 \$ l'action.

Tous les semestres, à compter du 31 octobre 2007, la Banque pourra échanger la totalité des actions de série A en circulation contre un nombre d'actions ordinaires de la Banque déterminé en divisant 1 000 \$, plus les intérêts déclarés et non versés jusqu'à la date de l'échange, par 95 % du cours moyen de ces actions ordinaires à ce moment-là.

Tous les semestres, à compter du 31 octobre 2007, chaque action de série A pourra être échangée, au gré du porteur, contre un nombre d'actions ordinaires de la Banque déterminé en divisant 1 000 \$, plus les intérêts déclarés et non versés jusqu'à la date de l'échange, par 1,00 \$ ou 95 % du cours moyen de ces actions ordinaires à ce moment-là, selon le plus élevé des deux montants.

SIHTD peut, en donnant un avis d'au moins deux jours ouvrables avant la date de l'échange à tous les porteurs qui ont fourni un avis d'échange, racheter les actions, ou la Banque peut trouver des acheteurs substitués pour le faire, au prix d'achat de 1 000 \$, plus les intérêts déclarés et non versés jusqu'à la date de conversion.

Chaque action de série A peut être automatiquement échangée contre une action privilégiée de la Banque sans le consentement du porteur dans les cas suivants : a) SIHTD ne verse pas les intérêts sur les actions de série A; b) la Banque ne verse pas les intérêts sur la totalité de ses actions privilégiées à dividende non cumulatif; c) des procédures sont entamées pour liquider la Banque; d) le Bureau du surintendant des institutions financières Canada prend le contrôle de la Banque; e) la Banque a des fonds propres de première catégorie inférieurs à 5 % ou un ratio de fonds propres de moins de 8 %; ou f) la Banque ou SIHTD enfreint une ligne directrice du Bureau du surintendant des institutions financières Canada exigeant l'accroissement de ses fonds propres ou la fourniture de liquidités additionnelles.

Distribution d'intérêts sur les actions privilégiées

(par action)	Fréquence de distribution	Montant
Série I	Trimestriel	0,01000 \$
Série M	Trimestriel	0,29375 \$
Série N	Trimestriel	0,28750 \$
SIHTD, série A	Semestriel	32,30 \$

TITRES DE FIDUCIE DE CAPITAL, SÉRIE 2009

Les titres de fiducie de capital, série 2009, (TD CaTS) sont émis par Fiducie de capital TD (fiducie), dont les titres comportant droit de vote sont détenus à 100 % par la Banque. Les porteurs des TD CaTS ont le droit de recevoir des distributions au comptant fixes non cumulatives semestrielles de 38 \$ par TD CaTS. Si la fiducie ne versait pas les distributions semestrielles en entier, la capacité de la Banque de déclarer des dividendes et des distributions d'intérêts sur ses actions ordinaires et privilégiées serait restreinte.

Entre le 30 juin 2005 et le 31 décembre 2009, la fiducie a l'option de racheter les TD CaTS en circulation au plus élevé des deux montants suivants : a) 1 000 \$, plus les distributions non versées jusqu'à la date de rachat ou b) un prix calculé afin de produire un rendement annuel équivalant au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada venant à échéance le 31 décembre 2009 à ce moment-là, majoré de 0,38 %, plus les distributions non versées jusqu'à la date de rachat. S'il survenait un changement défavorable du traitement fiscal ou du capital de la fiducie applicable avant le 30 juin 2005, la fiducie pourrait racheter les TD CaTS en circulation à un prix de rachat calculé comme ci-dessus. À compter du 31 décembre 2009, le prix de rachat sera de 1 000 \$, plus les distributions non versées jusqu'à la date de rachat. Ces droits de rachat sont assujettis à l'approbation du Bureau du surintendant des institutions financières Canada.

À compter du 30 juin 2010, chaque TD CaTS pourra, au gré du porteur, être converti tous les semestres en une action privilégiée de premier rang, catégorie A, rachetable, à dividende non cumulatif, série A1, de la Banque. En donnant un avis d'au moins 60 jours avant la date de conversion à tous les porteurs qui ont fourni un avis de conversion, la Banque peut racheter les TD CaTS, ou trouver des acheteurs substitués pour le faire, au prix d'achat de 1 000 \$ chacun, plus les distributions non versées jusqu'à la date de conversion.

Chaque TD CaTS peut être automatiquement échangé contre une action privilégiée de premier rang, catégorie A, rachetable, à dividende non cumulatif, série A1, de la Banque sans le consentement du porteur dans les cas suivants : a) des procédures sont entamées pour liquider la Banque; b) le Bureau du surintendant des institutions financières Canada prend le contrôle de la Banque; c) la Banque a des fonds propres de première catégorie inférieurs à 5 % ou un ratio de fonds propres de moins de 8 %; ou d) la Banque enfreint une ligne directrice du Bureau du surintendant des institutions financières Canada exigeant l'accroissement de ses fonds propres ou la fourniture de liquidités additionnelles.

Le taux de distribution sur les titres de la fiducie est de 7,60 % par année. Au 31 octobre 2006, aucune action privilégiée de premier rang, catégorie A, rachetable, à dividende non cumulatif, série A1, de la Banque n'était émise. Si ces actions étaient émises, elles auraient un taux de dividende de 7,6 %.

TITRES DE FIDUCIE DE CAPITAL TD II, SÉRIE 2012-1

Les titres de Fiducie de capital TD II, série 2012-1, (TD CaTS II) sont émis par Fiducie de capital TD II (fiducie II), dont les titres comportant droit de vote sont détenus à 100 % par la Banque. La fiducie II est une entité à détenteur de droits variables. Comme la Banque n'est pas le principal bénéficiaire de la fiducie II, elle ne les consolide pas. Le billet de dépôt de premier rang de 350 millions de dollars qui a été émis à la fiducie II est inclus dans les dépôts au bilan consolidé. Aux fins réglementaires, les 350 millions de dollars émis par la fiducie II sont considérés comme faisant partie du capital disponible de la Banque.

Les porteurs des TD CaTS II ont le droit de recevoir des distributions au comptant fixes non cumulatives semestrielles de 33,96 \$ par TD CaTS II. Si la fiducie II ne versait pas les distributions semestrielles en entier, la capacité de la Banque de déclarer des dividendes sur ses actions ordinaires et privilégiées serait restreinte. Le produit d'émission a été investi dans

des dépôts bancaires. Entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2012, la fiducie II a l'option de racheter les TD CaTS II en circulation au plus élevé des deux montants suivants : a) 1 000 \$, plus les distributions non versées jusqu'à la date de rachat ou b) un prix calculé afin de produire un rendement annuel équivalant au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada venant à échéance le 31 décembre 2012 à ce moment-là, majoré de 0,38 %, plus les distributions non versées jusqu'à la date de rachat. S'il survenait un changement défavorable du traitement fiscal ou du capital de la fiducie II applicable avant le 31 décembre 2012, la fiducie II pourrait racheter les TD CaTS II en circulation à un prix de rachat calculé comme ci-dessus. À compter du 31 décembre 2012, le prix de rachat serait de 1 000 \$, plus les distributions non versées jusqu'à la date de rachat. Ces droits de rachat sont assujettis à l'approbation du Bureau du surintendant des institutions financières Canada.

NOTE 13 CAPITAL SOCIAL

ACTIONS ORDINAIRES

Les actionnaires ont autorisé la Banque à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Les actions ordinaires ne sont pas rachetables ni convertibles.

D'habitude, les dividendes sont déclarés trimestriellement par le conseil d'administration de la Banque, et le montant peut varier d'un trimestre à l'autre.

Actions émises et en circulation

(en millions d'actions et en millions de dollars canadiens)	2006		2005		2004	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions ordinaires :						
Solde au début de l'exercice	711,8	5 872 \$	655,9	3 373 \$	656,3	3 179 \$
Émises à l'exercice d'options	3,4	119	4,3	125	4,4	99
Émises dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	5,4	328	7,3	380	3,8	174
Incidence des actions (acquises) vendues par les Services bancaires en gros	(0,3)	(20)	–	6	(1,0)	(41)
Émises à l'acquisition de TD Banknorth	–	–	44,3	1 988	–	–
Émises à l'acquisition de VFC	1,1	70	–	–	–	–
Acquises aux fins d'annulation	(4,0)	(35)	–	–	(7,6)	(38)
Solde à la fin de l'exercice – actions ordinaires	717,4	6 334 \$	711,8	5 872 \$	655,9	3 373 \$
Actions privilégiées (catégorie A, série O) :						
Émises au cours de l'exercice	17,0	425 \$	–	–	–	–
Solde à la fin de l'exercice – actions privilégiées	17,0	425 \$	–	–	–	–

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Le 1^{er} novembre 2005, la Banque a émis 17 millions d'actions de premier rang de catégorie A, série O pour une contrepartie brute au comptant de 425 millions de dollars. À compter du 1^{er} novembre 2010, la Banque pourra racheter en totalité, ou en partie de temps à autre, les actions de série O en circulation par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu avant le 30 octobre 2011; de 25,75 \$ si le rachat a lieu à compter du 30 octobre 2011 mais avant le 30 octobre 2012; de 25,50 \$ si le rachat a lieu à compter du 30 octobre 2012 mais avant le 30 octobre 2013; de 25,25 \$ si le rachat a lieu à compter du 30 octobre 2013 mais avant le 30 octobre 2014; et de 25,00 \$ si le rachat a lieu par la suite, plus les dividendes non versés jusqu'à la date de rachat.

Le dividende trimestriel sur les actions de série O est de 0,303125 \$ l'action.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES AFFAIRES

Le 18 septembre 2006, la Banque a lancé une offre publique de rachat dans le cours normal des affaires, en vigueur pour une période maximale de un an, afin de racheter aux fins d'annulation jusqu'à quatre millions d'actions ordinaires, représentant environ 0,6 % de ses actions ordinaires en circulation au 8 septembre 2006. Cette offre a pris fin en octobre 2006 après le rachat de quatre millions d'actions au coût de 264 millions de dollars. Aucun rachat n'a été effectué dans le cadre de la précédente offre publique de rachat dans le cours normal des affaires de la Banque qui a expiré en février 2006.

Le 19 octobre 2006, la Banque a annoncé une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des affaires soumise à l'approbation des autorités de réglementation, afin de racheter aux fins d'annulation jusqu'à cinq millions d'actions ordinaires, représentant environ 0,7 % des actions ordinaires de la Banque alors en circulation.

RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

La Banque offre un régime de réinvestissement des dividendes à l'intention de ses actionnaires ordinaires. La participation à ce régime est facultative et, en vertu des conditions du régime, les dividendes en

espèces sur les actions ordinaires servent à acheter des actions ordinaires additionnelles. Au gré de la Banque, les actions ordinaires peuvent être émises sur le capital autorisé de la Banque, au cours moyen des cinq derniers jours de négociation précédant la date de versement des dividendes, moins un escompte variant entre 0 % et 5 %, au gré de la Banque, ou sur le marché libre, au cours du marché. Au cours de l'exercice, un total de cinq millions d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque avec un escompte de 1,0 % aux termes du régime de réinvestissement des dividendes et 0,4 million d'actions additionnelles ont été émises sans escompte. En 2005, 7,3 millions d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque avec un escompte de 1 %.

RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

En vertu de la *Loi sur les banques*, la Banque ne peut pas déclarer de dividendes sur ses actions ordinaires ou privilégiées s'il existe un motif valable de croire que, ce faisant, elle violerait les règlements de la *Loi sur les banques* en matière d'adéquation des fonds propres et de liquidité ou selon les lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières Canada. Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada impose aussi une restriction en vertu de la *Loi sur les banques* sur la capacité de la Banque de verser des dividendes et de faire des distributions sur les actions ordinaires et privilégiées qui consiste à évaluer l'adéquation des fonds propres réglementaires et de la liquidité de la Banque de façon continue. La Banque ne prévoit pas que ces conditions l'empêcheront de verser des dividendes dans le cours normal des affaires.

La capacité de la Banque de verser des dividendes est également restreinte si TD CaTS et TD CaTS II ne versent pas le plein montant des distributions semestrielles aux porteurs de leurs titres de fiducie respectifs. En outre, la capacité de la Banque de verser des dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des porteurs d'actions privilégiées en circulation est restreinte, à moins que toutes les distributions d'intérêts et tous les dividendes sur actions privilégiées n'aient été déclarés et versés ou réservés aux fins de versement. Actuellement, ces limites ne restreignent pas le versement d'intérêts sur les actions privilégiées ou de dividendes sur les actions ordinaires.

La Banque a divers régimes de rémunération à base d'actions. La Banque utilise la méthode de la juste valeur pour la comptabilisation de toutes les attributions d'options sur actions. Selon cette méthode, la Banque constate une charge de rémunération fondée sur la juste valeur des options, qui est déterminée selon un modèle d'évaluation des options. La juste valeur des options est comptabilisée, sur la période d'acquisition des droits en vertu des options attribuées, à titre de charge de rémunération et de surplus d'apport. Le solde du surplus d'apport est réduit à mesure que les options sont exercées et le montant constaté initialement pour les options dans le surplus d'apport est crédité au capital social. Aucune charge de rémunération n'a été comptabilisée pour les 23,9 millions d'options sur actions attribuées et en cours avant le 1^{er} novembre 2002, puisque la Banque a adopté de façon prospective l'actuelle norme comptable concernant les rémunérations à base d'actions. Au 31 octobre 2006, 8,9 millions d'options restaient non exercées.

RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS

La Banque maintient un programme d'options sur actions à l'intention de certains employés clés et administrateurs externes. Aucune option sur actions n'a été attribuée aux administrateurs externes depuis décembre 2001. Aux termes du régime, des options sur actions ordinaires d'une durée de sept ans (en vigueur depuis le 11 décembre 2003) et dont les droits s'acquiescent sur quatre ans sont périodiquement attribuées aux employés admissibles de la Banque. Ces options sont assorties d'un droit d'achat d'actions ordinaires de la Banque à un prix fixe égal au cours de clôture des actions le jour précédant la date d'octroi des options. En vertu de ce régime, 12,5 millions d'actions ordinaires ont été réservées aux fins d'émission future (14,3 millions en 2005; 16,4 millions en 2004). Les options en cours viennent à échéance à diverses dates jusqu'en août 2013. Un sommaire de la situation des options sur actions de la Banque et des informations connexes pour les exercices terminés les 31 octobre est présenté ci-après :

Situation des options sur actions

(en millions d'actions)	2006	Prix d'exercice moyen pondéré	2005	Prix d'exercice moyen pondéré	2004	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en cours au début de l'exercice	19,9	38,08 \$	22,1	35,21 \$	24,4	32,28 \$
Options attribuées	1,9	59,95	2,2	49,41	2,4	40,95
Options exercées	(3,4)	33,78	(4,3)	28,95	(4,4)	22,12
Options frappées d'extinction/annulées	(0,1)	43,38	(0,1)	38,46	(0,3)	37,79
Options en cours à la fin de l'exercice	18,3	41,18 \$	19,9	38,08 \$	22,1	35,21 \$
Options exerçables à la fin de l'exercice	12,9	37,85 \$	13,2	36,30 \$	14,1	33,44 \$

Le tableau qui suit présente un résumé de l'information sur les options sur actions en cours et exerçables au 31 octobre 2006.

Fourchette des prix d'exercice

	Nombre d'options en cours (en millions d'actions)	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)	Options en cours		Options exerçables	
			Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables (en millions d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré	
17,45 \$ – 25,43 \$	0,8	1,7	23,16 \$	0,8	23,16 \$	
29,80 \$ – 40,43 \$	5,7	4,68	34,15	4,9	34,28	
40,92 \$ – 44,30 \$	7,8	4,43	41,23	6,7	41,27	
49,40 \$ – 55,90 \$	2,1	5,00	49,40	0,5	49,40	
57,75 \$ – 60,02 \$	1,9	6,03	59,95	–	–	

La juste valeur des options attribuées a été estimée à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes à l'aide des hypothèses suivantes : i) taux d'intérêt sans risque de 3,91 % (3,7 % en 2005, 4,10 % en 2004), ii) durée prévue des options de 5,1 ans (5,3 ans en 2005; 5 ans en 2004), iii) volatilité prévue de 21,9 % (25,7 % en 2005; 27,6 % en 2004) et iv) rendement de l'action prévu de 2,88 % (2,84 % en 2005; 2,93 % en 2004). Au cours de l'exercice, 1,9 million d'options (2,2 millions en 2005; 2,4 millions en 2004) ont été attribuées à une juste valeur moyenne pondérée de 11,26 \$ l'option (10,64 \$ l'option en 2005; 9,37 \$ l'option en 2004).

Au cours de l'exercice, la Banque a constaté à l'état des résultats consolidé une charge de rémunération de 26 millions de dollars (20 millions de dollars en 2005; 11 millions de dollars en 2004) au titre des options sur actions attribuées.

AUTRES RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

La Banque gère des régimes d'unités d'actions subalternes qui sont offerts à certains de ses employés. En vertu de ces régimes, des unités d'actions subalternes équivalant à des actions ordinaires de la Banque et dont les droits s'acquiescent généralement sur une période de trois à quatre ans, sont attribuées aux participants. La Banque établit un passif relativement aux unités d'actions subalternes qui sont attribuées, et une charge de rémunération incitative est constatée dans l'état des résultats consolidé sur la période d'acquisition des droits. À la date d'échéance, le participant reçoit une somme en espèces qui représente la valeur des unités d'actions subalternes. Au 31 octobre 2006, le nombre d'unités d'actions subalternes de la Banque en vertu de ces régimes était de 9 millions (11 millions en 2005; 7,9 millions en 2004).

La Banque offre également des régimes d'unités d'actions différées aux dirigeants admissibles et aux administrateurs externes. En vertu de ces régimes, une tranche de la rémunération annuelle incitative des participants peut être différée sous forme d'unités d'actions équivalant à des actions ordinaires de la Banque. Les unités d'actions différées ne sont rachetables qu'au moment où le participant prend sa retraite, en cas d'invalidité permanente ou de cessation d'emploi ou au terme

du mandat d'administrateur, et doivent être rachetées pour une contrepartie au comptant avant la fin de l'année civile suivante. Les équivalents de dividendes sont dévolus aux participants sous forme d'unités additionnelles.

Au 31 octobre 2006, 2,5 millions d'unités d'actions différées étaient en circulation (2,1 millions en 2005).

La charge de rémunération pour ces régimes est constatée dans l'exercice pendant lequel le participant gagne la rémunération incitative. Les variations de la valeur des unités d'actions subalternes et des unités d'actions différées sont constatées dans l'état des résultats consolidé, déduction faite de l'incidence des couvertures connexes. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006, la Banque a constaté une charge de rémunération pour ces régimes, déduction faite de l'incidence des couvertures, de 129 millions de dollars (113 millions de dollars en 2005; 93 millions de dollars en 2004).

RÉGIME D'ÉPARGNE DES EMPLOYÉS

La Banque a également un régime d'achat d'actions offert aux employés. En vertu du régime d'épargne des employés (REE) de la Banque, les employés peuvent y verser jusqu'à 6 % de leur salaire annuel de base jusqu'à concurrence de 4 500 \$ par année civile afin d'acheter des actions ordinaires de la Banque. La Banque verse un montant correspondant à 50 % des cotisations des employés. Les cotisations de la Banque sont acquises lorsque l'employé compte deux années de service continu à la Banque. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006, les cotisations de la Banque ont totalisé 41 millions de dollars (36 millions de dollars en 2005; 33 millions de dollars en 2004). Au 31 octobre 2006, 6 millions d'actions ordinaires étaient détenues au total en vertu du REE (5,9 millions en 2005; 5,4 millions en 2004). Les actions pour le REE sont achetées sur le marché libre et sont considérées comme étant en circulation dans le calcul du bénéfice par action de base et dilué de la Banque. Les dividendes gagnés sur les actions ordinaires de la Banque détenues dans le REE servent à l'achat sur le marché libre d'actions ordinaires additionnelles pour le REE.

TD BANKNORTH

TD Banknorth Inc. (TD Banknorth) a également divers régimes d'options sur actions à l'intention des employés clés et des administrateurs externes. Les options donnent aux porteurs le droit d'acheter des actions ordinaires de TD Banknorth Inc. à un prix fixe. La situation de tous les régimes d'options sur actions se présente comme suit :

Situation des options sur actions de TD Banknorth

(en millions d'actions)	2006	Prix d'exercice moyen pondéré	2005	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en cours au début de l'exercice	8,0	30,38 \$	6,3	28,36 \$
Options attribuées	2,6	31,34	2,2	36,31
Options exercées	(0,5)	25,92	(0,4)	29,11
Options frappées d'extinction / annulées	(0,3)	32,80	(0,1)	35,95
Options en cours à la fin de l'exercice	9,8	29,79 \$	8,0	30,38 \$
Options exerçables à la fin de l'exercice	6,3	27,89 \$	5,0	28,14 \$

Le tableau qui suit présente un résumé de l'information sur les options sur actions en cours et exerçables au 31 octobre 2006.

Fourchette des prix d'exercice de TD Banknorth

	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'actions en cours (en millions d'actions)	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions en cours (en millions d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré
14,52 \$ - 18,15 \$	0,2	3,2578	15,80 \$	0,2	15,80 \$
18,15 \$ - 21,78 \$	0,6	3,4061	19,55	0,6	19,55
21,78 \$ - 25,41 \$	0,7	4,1625	23,30	0,7	23,30
25,41 \$ - 29,04 \$	1,6	5,8088	26,19	1,6	26,19
29,04 \$ - 32,67 \$	4,7	7,5444	31,84	2,4	31,46
32,67 \$ - 36,30 \$	2,0	8,0813	34,89	0,8	34,84

La juste valeur des options attribuées a été estimée à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes à l'aide des hypothèses suivantes : i) taux d'intérêt sans risque de 4,47 % (4,17 % en 2005), ii) durée prévue des options de 7,5 ans (7,5 ans en 2005), iii) volatilité prévue de 15,08 % (13,09 % en 2005), et iv) rendement de l'action prévu de 2,78 % (2,32 % en 2005). Au cours de l'exercice, 2,6 millions d'options (2,2 millions en 2005) ont été attribuées à une juste valeur moyenne pondérée de 5,77 \$ l'option (6,34 \$ l'option en 2005).

Au cours de l'exercice, TD Banknorth a constaté à l'état des résultats une charge de rémunération de 8 millions de dollars (3 millions de dollars en 2005) au titre des options sur actions attribuées.

AUTRES RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS DE TD BANKNORTH

TD Banknorth gère un régime d'intéressement en actions destiné aux administrateurs, aux dirigeants et à certains employés de TD Banknorth. En vertu de ce régime, des unités d'actions subalternes à régler en espèces ou en actions ordinaires de TD Banknorth et dont les droits s'acquièrent généralement après trois ans sont attribuées aux participants. Au 31 octobre 2006, le nombre d'unités d'actions subalternes de TD Banknorth en vertu de ce régime était de 1,4 million (0,7 million en 2005).

TD Banknorth offre un régime d'unités d'actions subalternes fondé sur la performance à certains de ses dirigeants. Ce régime prévoit l'attribution d'unités d'actions subalternes reflétant le cours de l'action ordinaire de la Banque. La somme en espèces payable relativement aux unités d'actions subalternes fondées sur la performance est rajustée à la hausse ou à la baisse, jusqu'à un maximum de 20 %, afin de tenir compte de la performance de TD Banknorth en regard d'un objectif de croissance annuelle du bénéfice par action. Au 31 octobre 2006, 0,4 million d'unités d'actions subalternes étaient en circulation (0,5 million en 2005).

La charge de rémunération pour ces régimes est constatée dans l'exercice pendant lequel le participant gagne la rémunération incitative. Les variations de la valeur des unités d'actions subalternes et des unités d'actions différées sont constatées dans l'état des résultats, déduction faite de l'incidence des couvertures connexes. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006, TD Banknorth a constaté une charge de rémunération pour ces régimes, déduction faite de l'incidence des couvertures, de 19 millions de dollars (10 millions de dollars en 2005).

En outre, TD Banknorth et ses filiales offrent des régimes 401(k) couvrant pratiquement tous les employés permanents, ainsi qu'un régime d'actionariat ouvert aux employés ayant un an de service et plus.

Le régime de retraite principal de la Banque, l'Association de la caisse de retraite de La Banque Toronto-Dominion, est un régime à prestations déterminées auquel la participation est facultative. Les prestations aux termes de ce régime sont calculées d'après les années de service et la moyenne des salaires des cinq dernières années de service du participant. Par suite de l'acquisition de Services financiers CT inc. (CT), la Banque est le promoteur d'un régime de retraite comprenant un volet à prestations déterminées et un volet à cotisations déterminées. La capitalisation des deux régimes est assurée par les cotisations de la Banque et celles des participants aux régimes. En outre, la Banque offre aux employés admissibles d'autres régimes d'avantages sociaux par capitalisation partielle. Les prestations de retraite connexes sont versées à même les actifs et les cotisations de la Banque.

La Banque offre également certains avantages postérieurs au départ à la retraite et à l'emploi, des congés rémunérés et des prestations de cessation d'emploi à ses employés (avantages complémentaires), qui sont généralement non capitalisés. Ces avantages comprennent l'assurance médicale, l'assurance vie et l'assurance dentaire. Les employés admissibles aux avantages postérieurs au départ à la retraite sont ceux qui prennent leur retraite à certains âges établis. Certains retraités peuvent devoir assumer une partie du coût de leurs avantages. Les employés admissibles aux avantages postérieurs à l'emploi sont ceux qui sont en congé d'invalidité ou de maternité.

Pour les régimes à prestations déterminées et les régimes d'avantages complémentaires, les évaluations actuarielles sont effectuées au moins tous les trois ans (des extrapolations sont utilisées dans l'intervalle) afin de déterminer la valeur actualisée des prestations constituées. Les charges découlant des prestations de retraite et des avantages complémentaires sont établies d'après des évaluations actuarielles distinctes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction à l'égard du rendement des actifs des régimes, de l'augmentation des salaires, de l'âge de départ à la retraite des employés et des coûts estimatifs des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi en fonction du rendement des obligations à long terme notées AA de sociétés à la date d'évaluation. La charge inclut le coût des prestations pour les services rendus au cours de l'exercice, les frais d'intérêts sur les passifs, le rendement prévu des actifs des régimes selon la juste valeur marchande et l'amortissement des modifications de régimes d'après la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'activité résiduelle moyenne prévue du groupe d'employés (période moyenne prévue jusqu'à l'admissibilité intégrale aux avantages complémentaires). L'excédent, le cas échéant, du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette sur 10 % des obligations au titre des prestations projetées ou 10 % de la juste valeur marchande des actifs des régimes, selon le montant le plus élevé, est également amorti sur la durée résiduelle moyenne prévue d'activité du groupe d'employés. La durée résiduelle moyenne prévue d'activité du groupe d'employés qui participent au régime de retraite principal de la Banque est de 10 ans, et elle est de 16 ans pour les participants aux régimes d'avantages complémentaires principaux. La période moyenne prévue jusqu'à l'admissibilité intégrale aux régimes d'avantages complémentaires principaux est de 11 ans. L'écart cumulatif entre la charge et les cotisations aux fins de la capitalisation est présenté dans les autres actifs ou autres passifs au bilan consolidé.

Pour les régimes à cotisations déterminées, la charge de retraite annuelle est égale aux cotisations de la Banque au régime.

RÉGIME DE RETRAITE

Le régime de retraite principal de la Banque est capitalisé par les cotisations de la Banque et celles des participants au régime. Conformément à la loi, la Banque verse au régime des montants établis selon une méthode actuarielle et, en bout de ligne, il lui incombe de s'assurer que le passif du régime fait l'objet d'une capitalisation appropriée avec le temps.

Le tableau de la page suivante présente la situation financière du régime de retraite principal de la Banque. Les actifs et les obligations découlant du régime de retraite sont établis au 31 juillet.

Les cotisations de la Banque au régime de retraite principal de la Banque au cours de 2006 se sont établies à 60 millions de dollars. Ces cotisations ont été effectuées conformément au rapport d'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation au 31 octobre 2004. La prochaine évaluation aux fins de la capitalisation devra être faite en date du 31 octobre 2007 au plus tard.

Pour établir le taux de rendement à long terme prévu pour l'hypothèse de rendement des actifs du régime de retraite principal de la Banque, la Banque a pris en compte les rendements historiques et les prévisions de rendement pour chacune des catégories d'actifs ainsi que la répartition cible des actifs de la caisse de retraite. Elle a ainsi choisi une hypothèse de taux de rendement des actifs à long terme de 6,75 %.

L'incidence, sur la charge de retraite de 2006, d'une augmentation ou d'une diminution de un point de pourcentage de l'hypothèse de taux de rendement prévu des actifs pourrait se traduire respectivement par une diminution ou une augmentation de 19 millions de dollars.

La répartition moyenne pondérée des actifs du régime de retraite principal de la Banque, par catégorie d'actifs, était la suivante au 31 juillet :

Répartition des actifs

Titres	2006	2005	2004
Actions	62 %	60 %	56 %
Titres de créance	36	39	43
Équivalents de trésorerie	2	1	1
Total	100 %	100 %	100 %

En 2006, les actifs nets du régime de retraite principal de la Banque comportaient des placements dans la Banque et ses sociétés affiliées ayant une valeur marchande de 6 millions de dollars (6 millions de dollars en 2005; 3 millions de dollars en 2004).

La gestion des placements du régime de retraite principal de la Banque est fondée sur une approche équilibrée selon laquelle l'objectif premier est d'atteindre un taux de rendement réel de 3 %. Par conséquent, la fourchette de répartition de l'actif permise se présente comme suit :

Répartition de l'actif

Titres	Fourchette acceptable
Actions	50 % - 65 %
Titres de créance	30 % - 48 %
Équivalents de trésorerie	0 % - 4 %

La politique de placement suivie pour le régime de retraite principal de la Banque est décrite ci-après. Elle a été suivie tout au long de l'exercice.

Des contrats à terme et des options peuvent être utilisés pourvu qu'ils ne créent pas d'effet de levier additionnel. Toutefois, le régime de retraite investit dans des fonds de couverture, qui, de manière générale, utilisent un effet de levier pour mettre en œuvre leur stratégie de placement. La quasi-totalité des actifs doivent essentiellement avoir une valeur marchande facilement vérifiable.

En règle générale, l'avoir du portefeuille d'actions doit être entièrement investi et largement diversifié, surtout dans des sociétés de qualité dont la capitalisation est de moyenne à forte et dans des fiducies de revenu, et aucun titre ne peut à lui seul dépasser 10 % de la valeur du portefeuille. Des actions étrangères et des certificats américains d'actions étrangères, également de grande qualité, peuvent aussi être acquis pour diversifier davantage le portefeuille.

Les placements dans les instruments de créance d'une entité non gouvernementale ne doivent pas dépasser 10 % de l'ensemble du portefeuille de titres de créance. Les titres de créance de sociétés doivent généralement avoir une notation d'au moins BBB au moment de l'achat et pendant toute la durée du placement au sein du portefeuille. Il n'existe pas de pondération maximale pour les notations au sein du portefeuille de titres de créance.

Obligations au titre des prestations, actifs et situation de capitalisation du régime

(en millions de dollars canadiens)	2006	2005	2004
Obligations au titre des prestations constituées à la fin de la période	1 783 \$	1 810 \$	1 446 \$
Variation des obligations au titre des prestations projetées			
Obligations au titre des prestations projetées au début de la période	1 978	1 535	1 418
Coût au titre des services rendus au cours de l'exercice – prestations acquises	71	46	38
Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées	105	101	94
Cotisations des participants	29	26	26
Prestations versées	(114)	(93)	(95)
(Gains actuariels) pertes actuarielles	–	(9)	2
Modification des hypothèses actuarielles	(96)	318	44
Modifications du régime	6	54	8
Obligations au titre des prestations projetées à la fin de la période	1 979	1 978	1 535
Variation des actifs du régime			
Actifs du régime à la juste valeur marchande au début de la période	1 907	1 650	1 507
Rendement réel des actifs du régime	67	78	61
Gain (perte) à la cession de placements	(113)	286	204
Cotisations des participants	29	26	26
Cotisations de l'employeur	60	64	46
Augmentation (diminution) des gains latents sur les placements	185	(95)	(86)
Prestations versées	(114)	(93)	(95)
Frais d'administration	(6)	(9)	(14)
Divers	–	–	1
Actifs du régime à la juste valeur marchande à la fin de la période	2 015	1 907	1 650
Excédent (déficit) des actifs du régime sur les obligations au titre des prestations projetées	36	(71)	115
Perte nette non constatée découlant des résultats passés, écart entre les résultats réels et les prévisions établies et incidence des modifications d'hypothèses	293	416	265
Coût au titre des services passés non constaté	61	62	14
Cotisations de l'employeur pour le quatrième trimestre	14	15	22
Charge de retraite payée d'avance	404 \$	422 \$	416 \$
Charge annuelle			
La charge de retraite nette comprend les éléments suivants :			
Coût au titre des services rendus au cours de l'exercice – prestations acquises	71 \$	46 \$	38 \$
Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées	105	101	94
Rendement réel des actifs du régime	(133)	(260)	(165)
(Gains actuariels) pertes actuarielles	(96)	309	46
Modifications du régime	6	54	8
Écart entre les coûts attribuables à la période et les coûts constatés au cours de la période au titre de ce qui suit :			
Rendement des actifs du régime ¹	5	149	64
Gains actuariels (pertes actuarielles) ²	118	(300)	(31)
Modifications du régime ³	2	(48)	(7)
Charge de retraite	78 \$	51 \$	47 \$
Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer la charge annuelle			
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées	5,20 %	6,40 %	6,50 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	3,50	3,50	3,50
Taux de rendement moyen pondéré prévu à long terme des actifs du régime ⁴	6,75	6,75	6,75
Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations à la fin de la période			
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées	5,50 %	5,20 %	6,40 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	3,50	3,50	3,50
Taux de rendement moyen pondéré prévu à long terme des actifs du régime ⁴	6,75	6,75	6,75

¹ Comprend le rendement prévu des actifs du régime de 128 millions de dollars (111 millions de dollars en 2005; 101 millions de dollars en 2004) moins le rendement réel des actifs du régime de 133 millions de dollars (260 millions de dollars en 2005; 165 millions de dollars en 2004).

² Comprennent la perte constatée de 22 millions de dollars pour l'exercice 2006 (9 millions de dollars en 2005; 15 millions de dollars en 2004) moins les (gains actuariels) pertes actuarielles sur les obligations au titre des prestations projetées au cours de l'exercice de (96) millions de dollars (309 millions de dollars en 2005; 46 millions de dollars en 2004).

³ Comprennent la dotation aux amortissements pour les modifications du régime de 8 millions de dollars pour l'exercice 2006 (6 millions de dollars pour 2005; 1 million de dollars pour 2004) moins le coût réel des modifications du régime de 6 millions de dollars pour l'exercice (54 millions de dollars en 2005; 8 millions de dollars en 2004).

⁴ Déduction faite des frais et charges.

AUTRES RÉGIMES DE RETRAITE

Régime de retraite de CT

Par suite de l'acquisition de CT, la Banque est le promoteur d'un régime de retraite comprenant un volet à prestations déterminées et un volet à cotisations déterminées. Le volet à prestations déterminées du régime a cessé d'être offert aux nouveaux participants après le 31 mai 1987. Les employés de CT qui ont adhéré au régime le 1^{er} juin 1987 ou après cette date n'étaient admissibles qu'au volet à cotisations déterminées. Depuis

août 2002, le volet à cotisations déterminées du régime n'est plus offert aux participants, et les employés admissibles à ce régime ont pu adhérer au régime de retraite principal de la Banque. La capitalisation du volet à prestations déterminées est assuré par les cotisations de la Banque et des participants au régime. Les actifs et les obligations du régime sont évalués au 31 juillet. Le tableau suivant présente la situation financière du volet à prestations déterminées du régime de CT.

Obligations et actifs du régime de retraite de CT

(en millions de dollars canadiens)	2006	2005	2004
Obligations au titre des prestations projetées à la fin de la période	343 \$	352 \$	308 \$
Actifs du régime à la juste valeur marchande à la fin de la période	358	365	308
Charge de retraite reportée	77	79	53
Charge de retraite	5	5	4

Régime de retraite de TD Banknorth

TD Banknorth offre un régime de retraite à prestations déterminées non contributif qui couvre la quasi-totalité des employés permanents à temps plein. Des régimes de retraite complémentaires ont également été adoptés à l'intention de certains dirigeants clés. En outre, TD Banknorth et ses filiales sont les promoteurs de régimes d'avantages sociaux postérieurs au départ à la retraite limités qui offrent des prestations

d'assurance médicale et d'assurance vie à un groupe restreint d'employés et d'administrateurs qui satisfont à des exigences minimales d'âge et d'années de service.

Les actifs et les obligations du régime sont évalués au 31 décembre. Le tableau suivant présente la situation financière du volet à prestations déterminées du régime de retraite de TD Banknorth.

Obligations et actifs du régime de TD Banknorth

(en millions de dollars canadiens)	2006	2005	2004
Obligations au titre des prestations projetées à la fin de la période	304 \$	278 \$	s.o.
Actifs du régime à la juste valeur marchande à la fin de la période	334	307	
Charge de retraite reportée	122	112	
Charge de retraite	7	5 ¹	

¹ Charge de retraite pour les sept mois terminés le 30 septembre 2005.

Régimes de retraite complémentaires

Le tableau suivant présente la situation financière des plus importants régimes de retraite complémentaires des employés de la Banque, lesquels sont capitalisés en partie par les employés admissibles. Les actifs et les obligations des régimes d'avantages sociaux sont évalués au 31 juillet.

(en millions de dollars canadiens)	2006	2005	2004
Obligations au titre des prestations projetées à la fin de la période	332 \$	328 \$	289 \$
Actifs des régimes à la juste valeur à la fin de la période	-	5	9
Passif au titre des prestations constituées	252	226	205
Charge de retraite	34	29	28

Les autres régimes offerts par la Banque et certaines de ses filiales ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière.

Montants constatés au bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)	2006	2005
Autres actifs		
Régime de retraite principal	404 \$	422 \$
Régime de retraite à prestations déterminées de CT	77	79
Régime de retraite à prestations déterminées de TD Banknorth	122	105
Charge de retraite reportée	603	606
Autres passifs		
Régime d'avantages complémentaires de retraite	303	277
Régime de retraite complémentaire	252	226
Autres avantages sociaux futurs – montant net	26	-
Passif au titre des prestations constituées	581	503
Montant net constaté au 31 octobre	22 \$	103 \$

RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

Outre ses régimes de retraite, la Banque offre certaines prestations d'assurance médicale, d'assurance vie et d'assurance dentaire aux employés à la retraite. Le tableau suivant présente la situation financière

des principaux régimes d'avantages complémentaires de retraite de la Banque. Les obligations des principaux régimes d'avantages complémentaires de retraite sont évaluées au 31 juillet.

Obligations au titre des avantages complémentaires de retraite

(en millions de dollars canadiens)	2006	2005	2004
Variation des obligations au titre des prestations projetées			
Obligations au titre des prestations projetées au début de la période	436 \$	302 \$	268 \$
Coût au titre des services rendus au cours de l'exercice – prestations acquises	12	10	9
Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées	20	20	19
Modifications de régimes	(65)	–	–
Prestations versées	(8)	(7)	(8)
(Gains actuariels) pertes actuarielles	(21)	111	14
Obligations au titre des prestations projetées à la fin de la période	374	436	302
Perte nette non constatée découlant des résultats passés, écart entre les résultats réels et les prévisions établies et incidence des modifications d'hypothèses	128	157	48
Coût non amorti des services passés	(59)	–	–
Cotisations de l'employeur	2	2	2
Passif au titre des prestations constituées	303 \$	277 \$	252 \$
Charge annuelle			
La charge nette au titre des avantages complémentaires de retraite comprend les éléments suivants :			
Coût au titre des services rendus au cours de l'exercice – prestations acquises	12 \$	10 \$	9 \$
Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées	20	20	19
(Gains actuariels) pertes actuarielles	(21)	111	14
Modifications de régimes	(65)	–	–
Écart entre les coûts attribuables à la période et les coûts constatés au cours de la période au titre de ce qui suit :			
(Gains actuariels) pertes actuarielles ¹	29	(110)	(14)
Modifications de régimes ²	59	–	–
Charge au titre des avantages complémentaires de retraite	34 \$	31 \$	28 \$
Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer la charge annuelle			
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées	5,30 %	6,60 %	6,75 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	3,50	3,50	3,50
Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations à la fin de la période			
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées	5,60 %	5,30 %	6,60 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	3,50	3,50	3,50

¹ Comprennent la perte de 8 millions de dollars constatée pour l'exercice 2006 (1 million de dollars en 2005; néant en 2004) moins les (gains actuariels) pertes actuarielles sur les obligations au titre de prestations projetées de (21) millions de dollars (111 millions de dollars en 2005; 14 millions de dollars en 2004).

² Comprennent l'amortissement des coûts des modifications de régimes pour l'exercice 2006 de (6) millions de dollars (néant en 2005; néant en 2004) moins les coûts actuariels des modifications de régimes au cours de l'exercice de (65) millions de dollars (néant en 2005; néant en 2004).

Le taux d'augmentation présumé du coût des soins de santé pour le prochain exercice utilisé pour prévoir le coût des prestations visées par les principaux régimes d'avantages complémentaires de retraite est de 7,1 %. On a présumé une diminution graduelle du taux à 4,2 % d'ici 2014 et son maintien à ce niveau par la suite.

Pour 2006, l'incidence d'une augmentation ou d'une diminution de un point de pourcentage du taux présumé de variation du coût des soins de santé sur la charge au titre des prestations correspond respectivement à une hausse de 2 millions de dollars et à une baisse de 2 millions de dollars et, sur les obligations au titre des prestations, respectivement à une hausse de 32 millions de dollars et à une baisse de 27 millions de dollars.

FLUX DE TRÉSORERIE

Les cotisations de la Banque à ses régimes de retraite et à ses principaux régimes d'avantages complémentaires de retraite sont comme suit :

Cotisations aux régimes de retraite

(en millions de dollars canadiens)	2006	2005	2004
Régime de retraite principal	60 \$	57 \$	55 \$
Régime de retraite à prestations déterminées de CT	3	31	2
Régimes de retraite complémentaires des employés	10	8	8
Régimes d'avantages complémentaires de retraite	8	7	8
Total	81 \$	103 \$	73 \$

Cotisations estimatives

La Banque et ses filiales prévoient verser en 2007 des cotisations de 68 millions de dollars au régime de retraite principal de la Banque, de 3 millions de dollars au régime de retraite à prestations déterminées de CT, de 34 millions de dollars au régime de retraite à prestations déterminées de TD Banknorth, de 12 millions de dollars aux régimes de retraite complémentaires des employés de la Banque et de 11 millions de dollars aux principaux régimes d'avantages complémentaires de retraite. Le montant des cotisations futures peut changer si la Banque révisé le niveau de ses cotisations en cours d'exercice.

Versements estimatifs de prestations futures

Les versements estimatifs de prestations futures en vertu du régime de retraite principal de la Banque s'élèvent à 104 millions de dollars pour 2007; 104 millions de dollars pour 2008; 104 millions de dollars pour 2009; 105 millions de dollars pour 2010; 107 millions de dollars pour 2011 et 564 millions de dollars pour les exercices compris entre 2012 et 2016.

Les versements estimatifs de prestations futures en vertu des principaux régimes d'avantages complémentaires de retraite s'élèvent à 11 millions de dollars pour 2007; 12 millions de dollars pour 2008; 13 millions de dollars pour 2009; 14 millions de dollars pour 2010; 15 millions de dollars pour 2011 et 98 millions de dollars pour les exercices compris entre 2012 et 2016.

NOTE 16 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La Banque constate les impôts exigibles et futurs qui découlent de toutes les opérations comptabilisées dans les états financiers consolidés. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés d'après les taux d'imposition qui devraient s'appliquer lorsque les actifs ou les passifs

sont présentés aux fins de l'impôt. La Banque établit une provision pour moins-value dans la mesure où l'actif d'impôts futur est supérieur au montant dont la réalisation est jugée plus probable qu'improbable.

Charge d'impôts sur les bénéfices

(en millions de dollars canadiens)	2006	2005	2004
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices – état des résultats consolidé			
Impôts exigibles	888 \$	960 \$	675 \$
Impôts futurs	(14)	(261)	128
	874	699	803
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices – bilan consolidé ¹			
Impôts exigibles	219	96	399
Impôts futurs	(3)	–	–
	216	96	399
Total	1 090 \$	795 \$	1 202 \$
Impôts exigibles			
Fédéral	600 \$	454 \$	586 \$
Provincial	339	230	289
Étranger	168	372	199
	1 107	1 056	1 074
Impôts futurs			
Fédéral	(49)	(220)	62
Provincial	(26)	(105)	35
Étranger	58	64	31
	(17)	(261)	128
Total	1 090 \$	795 \$	1 202 \$

¹ Comprend la charge d'impôts incluse dans l'écart de conversion de 209 millions de dollars pour l'exercice 2006 (141 millions de dollars en 2005; 400 millions de dollars en 2004). À l'exercice 2005, une économie de 45 millions de dollars pour la perte de couverture de change de TD Banknorth a été incluse dans les écarts d'acquisition.

Figurent ci-dessous les taux d'impôt prévus par la loi et un rapprochement des impôts sur les bénéfices avec les taux d'impôt réels et les charges d'impôts sur les bénéfices constatées dans l'état des résultats consolidé.

Rapprochement avec le taux d'impôt prévu par la loi

(en millions de dollars canadiens)	2006	2005	2004
Impôts au taux d'impôt sur les bénéfices canadien prévu par la loi	1 934 \$	1 072 \$	1 065 \$
Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants :			
Dividendes reçus	(234)	(232)	(205)
Écarts de taux liés aux activités internationales	(248)	(215)	(215)
Éléments liés aux gains et pertes sur dilution	(582)	163	–
Variations des taux d'imposition fédéral et provinciaux futurs	10	–	52
Impôt fédéral des grandes sociétés	(3)	9	12
Divers – montant net	(3)	(98)	94
Charge d'impôts sur les bénéfices et taux d'impôt sur les bénéfices réel	874 \$	699 \$	803 \$
	15,8 %	22,8 %	26,5 %

L'actif d'impôts futurs net présenté dans les autres actifs comprend ce qui suit :

Actif d'impôts futurs net

(en millions de dollars canadiens)	2006	2005
Actifs d'impôts futurs		
Provision pour pertes sur créances	268 \$	333 \$
Locaux, matériel et mobilier	237	251
Revenus reportés	12	20
Valeurs mobilières	193	201
Écarts d'acquisition	77	85
Avantages sociaux	384	361
Divers	248	382
Total des actifs d'impôts futurs	1 419	1 633
Provision pour moins-value	(46)	(58)
Actifs d'impôts futurs	1 373	1 575
Passifs d'impôts futurs		
Actifs incorporels	(678)	(711)
Avantages sociaux	(153)	(146)
Divers	(5)	(198)
Passifs d'impôts futurs	(836)	(1 055)
Actif d'impôts futurs net¹	537 \$	520 \$

¹ Sont inclus dans l'actif d'impôts futurs net au 31 octobre 2006 des actifs (passifs) d'impôts futurs de 329 millions de dollars (254 millions de dollars en 2005) du Canada; de 192 millions de dollars (247 millions de dollars en 2005) des États-Unis et de 16 millions de dollars (19 millions de dollars en 2005) de l'étranger.

Les bénéfices de certaines filiales étrangères seraient assujettis à un impôt additionnel uniquement en cas de rapatriement au Canada. La Banque n'a pas constaté de passifs d'impôts futurs pour cet impôt additionnel étant donné qu'elle ne prévoit pas rapatrier les bénéfices non répartis à l'heure actuelle. Si tous les bénéfices non répartis de ces filiales étrangères étaient rapatriés, les impôts estimatifs à payer atteindraient 454 millions de dollars au 31 octobre 2006 (264 millions de dollars en 2005).

NOTE 17 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des instruments financiers figurant au bilan et hors bilan selon le mode d'évaluation établi ci-dessous. La juste valeur représente le prix estimatif auquel la Banque croit pouvoir échanger un instrument financier dans le cadre d'une opération conclue d'un commun accord avec des parties dans le cours normal des affaires, dans des conditions de pleine concurrence. Le cours du marché, lorsqu'il est disponible, est la meilleure indication de la juste valeur. La Banque calcule la juste valeur selon les méthodes d'évaluation et les hypothèses suivantes.

Dans le cas de certains actifs et passifs qui sont à court terme ou qui sont assortis de caractéristiques de taux variable, la juste valeur est considérée comme égale à la valeur comptable. Ces éléments ne figurent pas ci-dessous. La juste valeur estimative des valeurs mobilières, tant du compte de négociation que du compte de placement, est celle présentée à la note 2.

La juste valeur estimative des prêts reflète les variations des taux d'intérêt qui se sont produites depuis que les prêts ont été consentis ainsi que les changements dans la solvabilité des emprunteurs. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux fixe, la juste valeur estimative est

déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus liés à ces prêts aux taux d'intérêt du marché pour les prêts ayant des risques de crédit similaires. La juste valeur estimative des prêts n'est pas rajustée pour tenir compte des protections de crédit que la Banque a achetées pour atténuer le risque de crédit. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux variable, les variations des taux d'intérêt ont une incidence minimale sur la juste valeur étant donné que les taux d'intérêt imputés aux prêts sont révisés régulièrement en fonction du marché. Dans ce cas, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable. La juste valeur des dérivés de crédit est présentée séparément à la note 19.

La juste valeur estimative des dépôts à terme est établie par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels au moyen des taux d'intérêt courants offerts pour les dépôts assortis de conditions similaires. La Banque considère la juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas définie comme égale à la valeur comptable, soit l'équivalent du montant exigible à la date de présentation de l'information financière. La juste valeur estimative des billets et des débiteures subordonnés est calculée en fonction des cours du marché.

Actifs et passifs financiers

(en millions de dollars canadiens)	2006		2005	
	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Valeur comptable	Juste valeur estimative
Bilan consolidé				
Actif				
Valeurs mobilières	124 458 \$	125 254 \$	108 096 \$	108 883 \$
Prêts	160 608	160 464	152 243	152 359
Passifs				
Dépôts	260 907	260 806	246 981	247 009
Billets et débiteures subordonnés	6 900	7 168	5 138	5 497

La juste valeur estimative des instruments financiers dérivés négociés en Bourse est déterminée d'après les cours du marché. Ainsi, ces instruments ont une juste valeur minimale, car ils sont réellement réglés quotidiennement. La juste valeur estimative des instruments financiers dérivés négociés hors Bourse est calculée à l'aide de modèles d'évaluation qui tiennent compte des cours et des prix courants des instruments sous-jacents ayant des échéances et des caractéristiques similaires.

La juste valeur est déterminée d'après le point médian entre les cours du marché dans la mesure du possible. La valeur du marché des dérivés négociés hors Bourse est estimée à l'aide de modèles reconnus, mais elle est comptabilisée déduction faite des rajustements de valeur qui tiennent compte de la nécessité de couvrir les risques de marché, d'illiquidité, de modèle et de crédit qui ne sont pas nécessairement pris en compte par les modèles. Au besoin, si le modèle comprend des intrants qui ne sont pas observables sur le marché, tout gain ou toute perte relatif à un contrat lors de sa mise en place est différé et comptabilisé à mesure que les intrants deviennent observables.

Juste valeur des instruments financiers dérivés (voir également la note 19)

(en millions de dollars canadiens)	2006				2005	
	Juste valeur moyenne pour l'exercice ¹		Juste valeur à la fin de l'exercice		Juste valeur à la fin de l'exercice	
	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative
Instruments financiers dérivés détenus ou émis à des fins de transaction :						
Contrats sur taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux	17 \$	17 \$	6 \$	13 \$	28 \$	19 \$
Swaps	11 080	11 794	9 536	10 586	11 683	12 032
Options vendues	-	1 429	-	1 101	-	1 567
Options acquises	1 293	-	1 128	-	1 014	-
Total des contrats sur taux d'intérêt	12 390	13 240	10 670	11 700	12 725	13 618
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	3 747	3 653	2 837	2 717	4 656	3 727
Swaps	3 125	698	3 008	850	2 786	525
Swaps de taux et de devises	5 796	7 383	4 987	6 133	5 118	6 573
Options vendues	-	661	-	457	-	986
Options acquises	634	-	446	-	869	-
Total des contrats de change	13 302	12 395	11 278	10 157	13 429	11 811
Autres contrats						
Dérivés de crédit	711	947	938	1 169	484	674
Autres contrats ²	6 475	7 162	4 959	6 311	7 013	7 395
Juste valeur – transaction	32 878 \$	33 744 \$	27 845 \$	29 337 \$	33 651 \$	33 498 \$
Instruments financiers dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction :						
Contrats sur taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux			1	-	-	-
Swaps			482	404	506	361
Options vendues			-	-	-	-
Options acquises			5	-	32	-
Total des contrats sur taux d'intérêt			488	404	538	361
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré			523	222	697	59
Swap de taux et de devises			-	-	6	612
Total des contrats de change			523	222	703	671
Dérivés de crédit			8	36	35	42
Autres contrats ²			810	-	539	-
Juste valeur – autres que de transaction			1 829	662	1 815	1 074
Total de la juste valeur			29 674 \$	29 999 \$	35 466 \$	34 572 \$

¹ La juste valeur moyenne des instruments financiers dérivés de transaction pour l'exercice terminé le 31 octobre 2005 est comme suit : positive de 35 684 millions de dollars et négative de 35 401 millions de dollars. Les moyennes sont calculées mensuellement.

² Comprennent les dérivés sur actions et marchandises.

NOTE 18 RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La Banque gagne et paye de l'intérêt sur certains actifs et passifs. Dans la mesure où les actifs, les passifs et les instruments financiers viennent à échéance ou font l'objet de refixation du taux à diverses dates, la Banque est exposée à un risque de taux d'intérêt. Le tableau en page suivante présente la date d'échéance ou la date de refixation du taux, selon la plus proche, des instruments sensibles aux taux d'intérêt. Les dates de refixation contractuelles du taux peuvent être rajustées selon les estimations de la direction à l'égard des remboursements ou des

rachats anticipés qui n'ont pas de lien avec les variations des taux d'intérêt. Les opérations hors bilan comprennent uniquement les notionnels des opérations qui ont été conclues à titre de couvertures d'éléments non compris dans le compte de négociation. Certains actifs et passifs sont présentés comme non sensibles aux taux, bien que le profil présumé pour la gestion réelle puisse être différent. Les valeurs du compte de négociation sont présentées dans la catégorie à taux variable.

Risque de taux d'intérêt

(en milliards de dollars canadiens)

2006	Taux variable	Moins de 3 mois	3 mois à un an	Total moins de un an	Un an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Actif								
Liquidités et autres	4,1 \$	3,4 \$	0,5 \$	8,0 \$	– \$	– \$	2,8 \$	10,8 \$
<i>Rendement réel</i>		3,5 %	4,7 %					
Valeurs du compte de placement	0,3 \$	6,1 \$	9,9 \$	16,3 \$	26,5 \$	1,8 \$	2,4 \$	47,0 \$
<i>Rendement réel</i>		4,4 %	1,7 %		3,7 %	5,2 %		
Valeurs du compte de négociation	77,5 \$	– \$	– \$	77,5 \$	– \$	– \$	– \$	77,5 \$
Valeurs mobilières prises en pension	5,2 \$	17,7 \$	4,7 \$	27,6 \$	– \$	2,0 \$	1,3 \$	30,9 \$
<i>Rendement réel</i>		4,3 %	5,1 %			5,5 %		
Prêts	15,3 \$	70,0 \$	17,8 \$	103,1 \$	51,0 \$	6,2 \$	0,3 \$	160,6 \$
<i>Rendement réel</i>		5,7 %	5,8 %		5,5 %	5,8 %		
Divers	37,4 \$	– \$	– \$	37,4 \$	– \$	– \$	28,7 \$	66,1 \$
Total de l'actif	139,8 \$	97,2 \$	32,9 \$	269,9 \$	77,5 \$	10,0 \$	35,5 \$	392,9 \$
Passif et avoir des actionnaires								
Dépôts	54,6 \$	78,8 \$	49,7 \$	183,1 \$	31,6 \$	0,9 \$	45,3 \$	260,9 \$
<i>Rendement réel</i>		3,2 %	3,9 %		3,4 %	4,9 %		
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	27,1 \$	– \$	– \$	27,1 \$	– \$	– \$	– \$	27,1 \$
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	2,6 \$	13,3 \$	2,1 \$	18,0 \$	– \$	– \$	0,7 \$	18,7 \$
<i>Rendement réel</i>		4,1 %	4,3 %					
Billets et débiteures subordonnés	– \$	– \$	– \$	– \$	0,2 \$	6,7 \$	– \$	6,9 \$
<i>Rendement réel</i>					7,1 %	5,7 %		
Divers	38,0 \$	– \$	0,4 \$	38,4 \$	0,9 \$	0,6 \$	19,8 \$	59,7 \$
Avoir des actionnaires	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	0,4 \$	19,2 \$	19,6 \$
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	122,3 \$	92,1 \$	52,2 \$	266,6 \$	32,7 \$	8,6 \$	85,0 \$	392,9 \$
Position au bilan	17,5 \$	5,1 \$	(19,3) \$	3,3 \$	44,8 \$	1,4 \$	(49,5) \$	– \$
Total des montants à payer sur les instruments ¹	– \$	(93,3) \$	(18,7) \$	(112,0) \$	(86,8) \$	(1,5) \$	– \$	(200,3) \$
<i>Rendement réel</i>		4,5 %	2,9 %		3,0 %	4,2 %		
Total des montants à recevoir sur les instruments ¹	– \$	81,3 \$	32,5 \$	113,8 \$	84,6 \$	1,9 \$	– \$	200,3 \$
<i>Rendement réel</i>		3,7 %	3,7 %		2,9 %	6,3 %		
Position hors bilan	– \$	(12,0) \$	13,8 \$	1,8 \$	(2,2) \$	0,4 \$	– \$	– \$
Position nette	17,5 \$	(6,9) \$	(5,5) \$	5,1 \$	42,6 \$	1,8 \$	(49,5) \$	– \$

¹ Notionnel

Risque de taux d'intérêt par monnaie

(en milliards de dollars canadiens)

2006	Taux variable	Moins de 3 mois	3 mois à un an	Total moins de un an	Un an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Monnaie canadienne								
– position au bilan	(2,0) \$	35,1 \$	(14,1) \$	19,0 \$	35,3 \$	(1,0) \$	(47,8) \$	5,5 \$
Monnaies étrangères								
– position au bilan	19,5	(30,0)	(5,2)	(15,7)	9,5	2,4	(1,7)	(5,5)
Position au bilan	17,5	5,1	(19,3)	3,3	44,8	1,4	(49,5)	–
Monnaie canadienne								
– position hors bilan	–	(14,9)	10,9	(4,0)	27,2	0,3	–	23,5
Monnaies étrangères								
– position hors bilan	–	2,9	2,9	5,8	(29,4)	0,1	–	(23,5)
Position hors bilan	–	(12,0)	13,8	1,8	(2,2)	0,4	–	–
Position nette	17,5 \$	(6,9) \$	(5,5) \$	5,1 \$	42,6 \$	1,8 \$	(49,5) \$	– \$

Risque de taux d'intérêt

(en milliards de dollars canadiens)

2005	Taux variable	Moins de 3 mois	3 mois à un an	Total moins de un an	Un an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Total de l'actif	133,1 \$	100,9 \$	26,1 \$	260,1 \$	61,5 \$	7,7 \$	35,9 \$	365,2 \$
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	96,3	114,4	40,8	251,5	29,9	8,8	75,0	365,2
Position au bilan	36,8	(13,5)	(14,7)	8,6	31,6	(1,1)	(39,1)	–
Position hors bilan	–	(21,8)	21,6	(0,2)	(0,7)	0,9	–	–
Position nette	36,8 \$	(35,3) \$	6,9 \$	8,4 \$	30,9 \$	(0,2) \$	(39,1) \$	– \$

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur tient aux fluctuations des taux d'intérêt et de change, des écarts de crédit, des prix des marchandises, des actions et d'autres mesures financières. Ces instruments comprennent les contrats de dérivés en matière de taux d'intérêt, de taux de change, d'actions, de marchandises et de crédit.

La Banque les utilise pour gérer ses propres risques liés à ses stratégies d'investissement et de financement ou aux fins de transaction.

DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

La Banque recourt à des contrats de dérivés détenus à des fins de transaction afin de répondre aux besoins de ses clients et de disposer de positions de transaction et aussi, dans certains cas, à des fins de gestion des risques. Ces dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les gains et pertes réalisés ou latents qui en résultent sont constatés immédiatement dans les autres revenus.

DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS AUTRES QUE DE TRANSACTION

Les dérivés utilisés aux fins de gestion des risques sont classés généralement par la Banque comme des produits dérivés détenus à des fins autres que de transaction et font l'objet d'une comptabilité de couverture. Ces dérivés sont en général comptabilisés hors bilan à titre de couvertures, et les gains et les pertes réalisés et latents qui en découlent sont passés en résultat de la même manière que l'actif ou le passif financier couvert constaté au bilan, ou que l'opération couverte prévue hors bilan. Les primes sur les options achetées sont reportées lors de la mise en place et amorties par imputation dans les autres revenus sur la durée du contrat.

RELATIONS DE COUVERTURE

Pour qu'un dérivé soit admissible à la comptabilité de couverture, les détails de la relation de couverture doivent faire l'objet d'une documentation formelle au moment de la création de la relation. La documentation sur la couverture doit décrire les objectifs de gestion des risques, relever la nature de la stratégie de couverture, décrire l'élément couvert, recenser les risques particuliers qui sont couverts, fournir une description de l'instrument de couverture et expliquer comment l'efficacité de la couverture est évaluée.

L'instrument de couverture et l'élément couvert doivent avoir un degré élevé et inverse de corrélation de sorte que les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture compenseront pour ainsi dire les effets de l'exposition couverte de la Banque pendant toute la durée de la relation de couverture. L'efficacité est évaluée à la fois de façon prospective et rétrospective. Si une relation de couverture devient inefficace, elle cesse d'être admissible à la comptabilité de couverture et toute variation ultérieure de la juste valeur de l'instrument de couverture est passée en résultat.

Les dérivés détenus à des fins autres que de transaction de la Banque qui ont été désignés comme éléments d'une relation de couverture et qui répondent aux critères d'efficacité sont considérés comme efficaces. Les relations de couverture inefficaces et les couvertures qui n'ont pas été désignées comme éléments d'une relation de couverture sont comptabilisées à la juste valeur et feront varier les résultats.

Le portefeuille de swaps sur défaillance de crédit de la Banque, dont le notionnel est de 3 milliards de dollars, n'est pas admissible à la comptabilité de couverture et est comptabilisé à la juste valeur. L'incidence sur les résultats des dérivés non admissibles à la comptabilité de couverture correspond à un bénéfice de 7 millions de dollars après impôts (17 millions de dollars après impôts en 2005).

Les couvertures sur les engagements de taux d'intérêt sont également comptabilisées à la juste valeur. Le coût initial d'engagement, déduction faite des remboursements, est reporté et amorti sur la durée de l'hypothèque sous-jacente.

CATÉGORIES DE PRODUITS DÉRIVÉS

La majorité des contrats de dérivés de la Banque sont des opérations hors Bourse qui sont négociées en privé entre la Banque et la contrepartie au contrat. Les autres contrats de dérivés sont des contrats standardisés négociés par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglementées et consistent principalement en options et en contrats à terme normalisés.

DÉRIVÉS DE TAUX D'INTÉRÊT

Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de fixer effectivement un taux d'intérêt futur pour une période donnée. Un contrat de garantie de taux d'intérêt type prévoit que les parties procéderont, à une date future prédéterminée, à un règlement en espèces, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt contractuel et un taux du marché qui sera établi dans le futur, calculé à partir d'un notionnel convenu. Le capital n'est pas échangé.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse permettant à deux parties de s'échanger des flux de trésorerie, d'après un notionnel déterminé, pour une période donnée. Dans le cadre d'un swap de taux d'intérêt type, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe du marché en échange d'un taux d'intérêt variable du marché établi de temps à autre, les deux étant calculés à partir du même notionnel. Le capital n'est pas échangé.

Les options sur taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels une partie (l'acheteur de l'option) obtient d'une autre partie (le vendeur de l'option), en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date future précise ou pendant une période déterminée, un instrument financier donné au prix prévu au contrat. L'instrument financier sous-jacent est assorti d'un prix du marché sensible aux fluctuations des taux d'intérêt. Pour gérer son risque de taux d'intérêt, La Banque agit à titre de vendeur et d'acheteur de ces options. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les contrats à terme sur taux d'intérêt sont des contrats normalisés négociés en Bourse. Ils sont fondés sur un engagement de vendre ou d'acheter une quantité précise d'un instrument financier à une date future déterminée, au prix prévu au contrat. Ces contrats diffèrent des contrats de garanties de taux d'intérêt en ce sens qu'ils portent sur des montants normalisés, à des dates de règlement normalisées, et qu'ils sont négociés en Bourse.

DÉRIVÉS DE CHANGE

Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements négociés hors Bourse entre deux parties visant l'échange d'une quantité donnée d'une monnaie contre la livraison d'une quantité donnée d'une seconde monnaie, à une date future ou à l'intérieur d'une fourchette de dates.

Les contrats de swap comprennent les swaps de devises et les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Les swaps de devises consistent à acheter une monnaie sur le marché au comptant et à la vendre simultanément sur le marché à terme, ou inversement. Les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises sont des opérations dans lesquelles les parties s'échangent un capital et des flux d'intérêts libellés dans des monnaies différentes sur une période donnée. Ces contrats servent à la fois à gérer le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Les contrats à terme normalisés sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré, sauf qu'ils portent sur des montants normalisés, avec des dates de règlement normalisées, et qu'ils sont négociés en Bourse.

DÉRIVÉS DE CRÉDIT

Les dérivés de crédit sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (habituellement appelé l'actif de référence) d'une partie à une autre. Les dérivés de crédit les plus courants sont les swaps sur défaillance de crédit (aussi appelés contrats d'option) et les swaps sur le rendement total (aussi appelés swaps). Dans un contrat d'option, un acheteur acquiert d'un vendeur, en échange d'une prime, une protection de crédit sur un actif ou un groupe d'actifs de référence. L'acheteur peut aussi payer la prime convenue dès le départ ou sur une période. La protection de crédit indemnise l'acheteur à l'égard de toute moins-value de l'actif de référence lorsque certains incidents de crédit se produisent, comme une faillite ou un défaut de paiement. Le règlement peut se faire en espèces ou comporter la demande de livraison de l'actif de référence au vendeur. Dans le cadre d'un swap, une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie des montants en espèces établis en fonction des variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris tout rendement comme l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de montants qui sont fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché. Ces règlements en espèces sont effectués sans égard au fait qu'il y ait un incident de crédit.

AUTRES DÉRIVÉS

La Banque est également partie à des opérations sur des dérivés d'actions et dérivés de marchandises, tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les swaps sur actions sont des contrats négociés hors Bourse dans le cadre desquels une partie convient de payer à l'autre partie ou de recevoir d'elle des montants en espèces en fonction des variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre en particulier. Ces contrats comprennent parfois un paiement à l'égard des dividendes.

Les options sur actions confèrent à l'acheteur de l'option, en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter du vendeur de l'option, ou de lui vendre, un sous-jacent sous forme d'indice boursier, de panier d'actions ou de titres en particulier au prix prévu au contrat. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les contrats à terme sur indice boursier sont des contrats normalisés négociés en Bourse. Ils reposent sur une entente visant le paiement ou la réception d'un montant en espèces calculé en fonction de la différence entre le cours prévu au contrat d'un indice boursier sous-jacent et le cours correspondant sur le marché à une date future donnée. Il ne se fait aucune livraison réelle des actions composant l'indice boursier sous-jacent. Ces contrats portent sur des montants normalisés avec des dates de règlement normalisées.

Les contrats sur marchandises comprennent les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme normalisés, les swaps et les options sur marchandises, comme les métaux précieux et les produits liés à l'énergie qui sont négociés tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

NOTIONNELS

Les notionnels ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs, car ils représentent la valeur nominale du contrat à laquelle est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant de flux de trésorerie à échanger. Les notionnels ne représentent pas le gain ou la perte éventuel lié au risque de marché ni le risque de crédit auxquels sont exposés ces instruments.

DÉRIVÉS INCORPORÉS

Certaines obligations de la Banque en matière de dépôt, qui varient selon le rendement de certains indices ou actions, pourraient être assujetties à un montant minimum de rachat garanti et incorporent un dérivé. La Banque comptabilise à la juste valeur les dérivés incorporés dans ces obligations de verser un montant variable, en constatant dans les résultats les variations de la juste valeur à mesure qu'elles se produisent. La Banque ne prévoit aucune volatilité future des bénéfices étant donné que la couverture des dérivés incorporés est efficace.

Instruments financiers dérivés négociés hors Bourse et en Bourse

(en milliards de dollars canadiens)					2006	2005
Notionnel	Détenus à des fins de transaction		Total à des fins de transaction	Total à des fins autres que de transaction	Total	Total
	Hors Bourse	En Bourse				
Contrats sur taux d'intérêt						
Contrats à terme normalisés	-\$	279,9 \$	279,9 \$	-\$	279,9 \$	267,9 \$
Contrats de garantie de taux	46,1	-	46,1	4,8	50,9	103,9
Swaps	978,9	-	978,9	119,7	1 098,6	1 017,5
Options vendues	125,6	31,2	156,8	0,1	156,9	89,7
Options achetées	121,8	22,1	143,9	22,0	165,9	83,8
Total des contrats sur taux d'intérêt	1 272,4	333,2	1 605,6	146,6	1 752,2	1 562,8
Contrats de change						
Contrats à terme normalisés	-	1,2	1,2	-	1,2	0,4
Contrats à terme de gré à gré	254,3	-	254,3	30,2	284,5	331,2
Swaps	14,8	-	14,8	-	14,8	14,2
Swaps de taux et de devises	173,0	-	173,0	-	173,0	160,6
Options vendues	22,2	-	22,2	-	22,2	35,2
Options achetées	19,8	-	19,8	-	19,8	44,9
Total des contrats de change	484,1	1,2	485,3	30,2	515,5	586,5
Dérivés de crédit	155,8	-	155,8	3,0	158,8	104,4
Autres contrats ¹	113,3	49,3	162,6	3,2	165,8	184,7
Total	2 025,6 \$	383,7 \$	2 409,3 \$	183,0 \$	2 592,3 \$	2 438,4 \$

¹ Comprennent les dérivés sur actions et marchandises.

Instruments financiers dérivés selon la durée jusqu'à l'échéance

(en milliards de dollars canadiens)					2006	2005
Notionnel	Durée jusqu'à l'échéance				Total	Total
	Moins de un an	Un an à 3 ans	3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		
Contrats sur taux d'intérêt						
Contrats à terme normalisés	221,8 \$	51,6 \$	6,5 \$	-\$	279,9 \$	267,9 \$
Contrats de garantie de taux	46,1	4,7	-	0,1	50,9	103,9
Swaps	418,5	254,0	206,5	219,6	1 098,6	1 017,5
Options vendues	110,5	19,6	10,9	15,9	156,9	89,7
Options achetées	116,6	25,2	8,5	15,6	165,9	83,8
Total des contrats sur taux intérêt	913,5	355,1	232,4	251,2	1 752,2	1 562,8
Contrats de change						
Contrats à terme normalisés	1,2	-	-	-	1,2	0,4
Contrats à terme de gré à gré	245,1	29,0	10,4	-	284,5	331,2
Swaps	2,8	2,1	4,2	5,7	14,8	14,2
Swaps de taux et de devises	44,1	48,3	29,8	50,8	173,0	160,6
Options vendues	16,3	4,1	1,7	0,1	22,2	35,2
Options achetées	14,2	3,8	1,7	0,1	19,8	44,9
Total des contrats de change	323,7	87,3	47,8	56,7	515,5	586,5
Dérivés de crédit	11,4	25,0	59,0	63,4	158,8	104,4
Autres contrats ¹	112,1	39,7	9,3	4,7	165,8	184,7
Total	1 360,7 \$	507,1 \$	348,5 \$	376,0 \$	2 592,3 \$	2 438,4 \$

¹ Comprennent les dérivés sur actions et marchandises.

RISQUE DE CRÉDIT LIÉ AUX DÉRIVÉS

Risque de marché

En l'absence de paiements en espèces initiaux compensatoires, les instruments dérivés n'ont généralement aucune valeur marchande à l'origine. Leur valeur, positive ou négative, est fonction des fluctuations des taux d'intérêt, des cours du change, des cours des actions, des prix des marchandises ou des taux de crédit, ou des variations d'indices pertinents, de telle sorte que les instruments dérivés contractés précédemment deviennent plus ou moins avantageux par rapport aux contrats ayant des conditions similaires et la même durée résiduelle qui pourraient être négociés compte tenu de la conjoncture actuelle du marché. Le potentiel d'augmentation ou de diminution de la valeur attribuable aux facteurs susmentionnés est généralement appelé risque de marché. Ce risque est géré par des cadres dirigeants qui sont responsables des activités de négociation de la Banque et est contrôlé de façon indépendante par le groupe Gestion des risques de la Banque.

Risque de crédit

Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés correspond au risque de perte financière qu'assume la Banque si une contrepartie n'honore pas ses obligations envers elle. Le service du crédit de trésorerie est responsable de l'application des politiques de crédit

établies par la Banque pour la gestion du risque de crédit lié aux dérivés ainsi que de la conformité à ces politiques. Les risques de crédit liés aux dérivés sont assujettis aux mêmes approbations, limites et normes de surveillance que celles qui sont utilisées pour d'autres opérations qui créent un risque de crédit, notamment l'évaluation de la solvabilité des contreparties et le contrôle de la taille des portefeuilles, de leur profil de diversification et d'échéance. Le risque de crédit des dérivés négociés hors Bourse est limité en faisant affaire avec des parties solvables et en recherchant activement des possibilités d'atténuer le risque par l'utilisation d'accords généraux de compensation de dérivés multiproduits, de garanties et d'autres techniques d'atténuation du risque. Dans le tableau suivant, le coût de remplacement courant, qui correspond à la juste valeur positive de tous les instruments financiers dérivés en cours, représente le risque de crédit maximal de la Banque lié aux dérivés. Le montant de l'équivalent-crédit correspond au total du coût de remplacement courant et du risque futur éventuel, lequel est calculé par l'application de facteurs fournis par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada au notionnel des instruments. Le montant pondéré en fonction des risques est déterminé par l'application des mesures standard du risque de crédit de contrepartie au montant de l'équivalent-crédit.

Risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés

(en millions de dollars canadiens)	2006			2005		
	Coût de remplacement courant ¹	Équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ¹	Équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Contrats sur taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux	6 \$	32 \$	7 \$	28 \$	47 \$	10 \$
Swaps	10 123	15 513	3 491	12 429	17 468	4 077
Options achetées	1 133	1 535	371	1 030	1 409	297
Total des contrats sur taux d'intérêt	11 262	17 080	3 869	13 487	18 924	4 384
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	3 261	7 263	1 673	5 217	9 618	2 154
Swaps	3 008	3 781	998	2 786	3 603	1 032
Swaps de taux et de devises	4 981	13 135	2 775	5 111	12 543	2 761
Options achetées	442	866	192	857	1 725	358
Total des contrats de change	11 692	25 045	5 638	13 971	27 489	6 305
Dérivés de crédit	210	8 850	1 836	332	5 994	1 329
Autres contrats ²	4 757	10 502	3 066	5 426	10 378	3 050
Total des instruments financiers dérivés	27 921 \$	61 477 \$	14 409 \$	33 216 \$	62 785 \$	15 068 \$
Moins l'incidence des accords généraux de compensation et des garanties	17 123	31 857	7 762	19 282	31 145	7 900
Total	10 798 \$	29 620 \$	6 647 \$	13 934 \$	31 640 \$	7 168 \$

¹ Les instruments négociés en Bourse et les contrats de change à terme de gré à gré dont l'échéance initiale est d'au plus 14 jours sont exclus selon les lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières Canada.

Le total de la juste valeur positive des contrats exclus s'élevait à 1 753 millions de dollars au 31 octobre 2006 (2 250 millions de dollars en 2005).

² Comprendent les dérivés sur actions et marchandises.

Coût de remplacement courant des dérivés

(en millions de dollars canadiens)	Canada ¹		États-Unis ¹		Autres pays ¹		Total	
Par secteur	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Services financiers	11 356 \$	13 724 \$	82 \$	97 \$	11 252 \$	13 806 \$	22 690 \$	27 627 \$
Gouvernements	2 274	2 320	–	–	248	234	2 522	2 554
Divers	1 810	1 888	93	121	806	1 026	2 709	3 035
Coût de remplacement courant	15 440 \$	17 932 \$	175 \$	218 \$	12 306 \$	15 066 \$	27 921 \$	33 216 \$
Moins l'incidence des accords généraux de compensation et des garanties							17 123	19 282
Total							10 798 \$	13 934 \$
Par région de risque ultime²					2006	2005	% rép.	% rép.
Canada					5 278 \$	6 020 \$	48,9	43,2
États-Unis					1 088	2 189	10,1	15,7
Autres pays								
Royaume-Uni					1 130	1 285	10,4	9,2
Autres pays européens					2 363	3 367	21,9	24,2
Australie et Nouvelle-Zélande					568	685	5,3	4,9
Japon					54	80	0,5	0,6
Autres pays asiatiques					10	43	0,1	0,3
Amérique latine et Caraïbes					64	90	0,6	0,6
Moyen-Orient et Afrique					243	175	2,2	1,3
Total autres pays					4 432	5 725	41,0	41,1
Total du coût de remplacement courant					10 798 \$	13 934 \$	100,0	100,0

¹ D'après le lieu de l'unité responsable de la comptabilisation des revenus.

² Après l'incidence des accords généraux de compensation et des garanties.

NOTE 20 PASSIF ÉVENTUEL, ENGAGEMENTS ET GARANTIES

LITIGES

Les deux principales poursuites relatives à Enron auxquelles la Banque est partie sont le recours collectif touchant les valeurs mobilières et la procédure de faillite. En 2005, la Banque a accepté de régler les réclamations devant le tribunal de la faillite pour un montant d'environ 145 millions de dollars (130 millions de dollars US). Le paiement de ce règlement a été fait au cours de l'exercice 2006. Au 31 octobre 2006, le total des réserves pour litiges éventuels pour les réclamations relatives à Enron s'établissait à environ 464 millions de dollars (413 millions de dollars US). Il est possible que des réserves additionnelles doivent être constituées. Les réserves additionnelles, le cas échéant, ne peuvent être déterminées de manière raisonnable pour de nombreux motifs, y compris le fait que les autres règlements ne sont généralement pas des points de comparaison appropriés, que les autres règlements sont disparates et qu'il est difficile de prédire les actions futures d'autres parties au litige. La Banque et ses filiales sont parties à diverses autres poursuites dans le cours normal des affaires, dont bon nombre se rapportent à des prêts. De l'avis de la direction, l'issue de ces poursuites, individuellement ou globalement, n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Banque.

ENGAGEMENTS

Arrangements relatifs au crédit

Dans le cours normal des affaires, la Banque prend divers engagements et conclut des contrats de passif éventuel qui ne figurent pas au bilan. L'objectif principal de ces contrats est de rendre des fonds disponibles pour les besoins de financement des clients. La politique de la Banque sur les garanties à obtenir relativement à ces contrats et les types de garanties détenues est habituellement la même que pour les prêts consentis par la Banque.

Les lettres de crédit de soutien financier et les garanties d'exécution représentent des assurances irrévocables que la Banque effectuera les paiements dans l'éventualité où un client ne pourrait pas respecter ses obligations envers un tiers, et elles comportent les mêmes risques de crédit et les mêmes exigences de recours et de garantie additionnelle que les prêts consentis aux clients.

Les lettres de crédit documentaires et commerciales sont des instruments émis au nom du client autorisant un tiers, sous réserve de modalités et conditions particulières, à tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un certain montant. La Banque est exposée au risque que le client ne règle pas les montants des traites, et ceux-ci sont garantis par les actifs qui s'y rattachent.

Les engagements de crédit représentent la partie non utilisée des crédits autorisés sous forme de prêts et d'engagements de clients au titre d'acceptations.

La valeur des instruments de crédit indiqués ci-dessous représente le montant maximal du crédit additionnel que la Banque pourrait être obligée de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés.

Instruments de crédit

(en millions de dollars canadiens)	2006	2005
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	7 206 \$	6 077 \$
Lettres de crédit documentaires et commerciales	942	695
Engagements de crédit :		
Durée initiale d'un an ou moins	37 375	32 004
Durée initiale de plus d'un an	18 809	18 652
Total	64 332 \$	57 428 \$

Autres engagements

En 2004, la Banque a conclu une entente avec un tiers en vertu de laquelle ce dernier assurera l'exploitation du réseau de guichets automatiques de la Banque pour une période de sept ans au coût projeté total de 451 millions de dollars. Les engagements minimums futurs au titre de contrats de location-acquisition des guichets automatiques s'établiront à 68 millions de dollars pour 2007, 62 millions de dollars pour 2008, 60 millions de dollars pour 2009, 58 millions de dollars pour 2010 et 55 millions de dollars pour 2011.

Au cours de 2003, la Banque a conclu une entente avec un tiers en vertu de laquelle ce dernier fournira des services de soutien informatique et de réseau pendant sept ans. Au cours de 2006, la Banque a engagé des coûts de 168 millions de dollars et l'obligation résiduelle projetée s'établit à 154 millions de dollars pour 2007, 154 millions de dollars pour 2008, 154 millions de dollars pour 2009 et 154 millions de dollars pour 2010.

En 2006, la Banque a conclu une entente avec un tiers en vertu de laquelle celui-ci fournira l'infrastructure technologique du service à la clientèle de la Banque pour une période de sept ans. Aux termes de cette entente, les obligations projetées de la Banque sont de 15 millions de dollars pour 2007, 33 millions de dollars pour 2008, 28 millions de dollars pour 2009, 28 millions de dollars pour 2010 et 55 millions de dollars pour 2011 et par la suite.

La Banque a conclu avec des tiers un certain nombre d'ententes pluri-annuelles de licences de logiciels et des ententes d'entretien du matériel. Le total des obligations de la Banque en vertu de ces ententes devrait s'établir à 81 millions de dollars pour 2007, 36 millions de dollars pour 2008 et 18 millions de dollars pour 2009.

De plus, la Banque a un engagement de financer des placements du portefeuille des services de banque d'affaires pour une somme de 349 millions de dollars.

Engagements ou contrats de location à long terme

La Banque a des obligations en vertu de contrats de location à long terme non résiliables visant les locaux, le matériel et le mobilier. Les engagements minimums futurs aux termes de contrats de location-exploitation pour les locaux, le matériel et le mobilier, dans les cas où le loyer annuel est supérieur à 100 mille dollars, sont évalués à 309 millions de dollars pour 2007; 286 millions de dollars pour 2008; 265 millions de dollars pour 2009; 203 millions de dollars pour 2010; 170 millions de dollars pour 2011 et 561 millions de dollars pour 2012 et par la suite.

Les frais de location nets relatifs aux locaux, au matériel et au mobilier imputés au bénéfice net de l'exercice terminé le 31 octobre 2006 ont été de 578 millions de dollars (579 millions de dollars en 2005; 539 millions de dollars en 2004).

Prêts de valeurs mobilières

Dans le cours normal des affaires, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont cédés en nantissement de passifs. Au 31 octobre 2006, des valeurs mobilières et d'autres actifs d'une valeur comptable de 43 milliards de dollars (35 milliards de dollars en 2005) avaient été cédés en nantissement relativement à des valeurs mobilières vendues à découvert ou mises en pension. En outre, au 31 octobre 2006, des actifs d'une valeur comptable de 6 milliards de dollars (10 milliards de dollars en 2005) avaient été déposés dans le but de participer aux systèmes de compensation et de paiement ou d'avoir accès aux facilités des banques centrales de territoires étrangers ou encore à titre de garantie pour les règlements de contrats auprès de Bourses de dérivés ou d'autres contreparties de dérivés.

Dans le cours normal des affaires, la Banque prête des valeurs mobilières en attente de règlement de clients, ou ses propres valeurs mobilières, à des emprunteurs à condition que les prêts soient entièrement garantis. Les valeurs mobilières faisant l'objet de prêts au 31 octobre 2006 s'élevaient à 8 milliards de dollars (6 milliards de dollars en 2005).

GARANTIES

Une garantie s'entend d'un contrat qui peut obliger éventuellement la Banque à faire des paiements à un tiers i) en raison de changements dans un sous-jacent représentant un taux d'intérêt, un taux de change, le prix d'une valeur mobilière ou d'une marchandise, un indice ou une autre variable, qui est lié à un actif, à un passif ou aux capitaux propres du bénéficiaire de la garantie; ii) en raison de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'une autre partie; ou iii) en raison du manquement d'une autre partie à son obligation de rembourser sa dette à l'échéance.

Les garanties importantes que la Banque a fournies à d'autres parties comprennent les suivantes :

Actifs vendus avec recours

Relativement à la vente de certains actifs, la Banque fait habituellement des déclarations sur les actifs sous-jacents à l'égard desquels elle peut avoir une obligation de rachat ou d'indemnisation de l'acheteur de toute perte. En général, la durée de ces garanties ne dépasse pas cinq ans.

Rehaussements de crédit

La Banque garantit des paiements à des contreparties dans l'éventualité où les rehaussements de crédit de tiers à l'appui d'une catégorie d'actifs seraient insuffisants. La durée de ces facilités de crédit ne dépasse pas 19 ans.

Options vendues

Les options vendues sont des contrats en vertu desquels la Banque concède à l'acheteur le droit futur, mais non l'obligation, de vendre ou d'acheter, à une date déterminée ou avant, une part précise d'un instrument financier à un prix convenu au moment où l'option est conclue et qui peut être réglé contre livraison ou au comptant.

Les options vendues peuvent être utilisées par la contrepartie pour couvrir le risque de change, le risque lié aux actions, le risque de crédit, le risque sur marchandises et le risque de taux d'intérêt. La Banque ne cherche pas à déterminer, aux fins comptables, si les clients concluent ces contrats sur dérivés à des fins de transaction ou à des fins de couverture et n'a pas déterminé si le bénéficiaire de la garantie possède l'actif ou le passif rattaché au sous-jacent. Par conséquent, la Banque ne peut pas déterminer quels contrats constituent des «garanties» suivant la définition qui en est donnée dans la note d'orientation concernant la comptabilité relative à l'information à fournir sur les garanties. La Banque emploie un cadre de risque pour définir les tolérances aux risques et elle établit des limites visant à assurer que les pertes ne dépassent pas les limites prédéfinies acceptables. En raison de la nature de ces contrats, la Banque ne peut pas faire d'estimations raisonnables du montant maximal à verser éventuellement à des contreparties. Au 31 octobre 2006, le notionnel total des options vendues était de 251 milliards de dollars (191 milliards de dollars en 2005).

Ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prévoit des indemnisations dans des ententes avec diverses contreparties à des opérations, comme des ententes de prestation de services, des opérations de crédit-bail et des ententes liées à des acquisitions et à des cessions. Dans la mesure permise par la loi, la Banque prévoit également des indemnisations pour les administrateurs et les dirigeants contre qui certaines poursuites pourraient être intentées dans l'exercice de leurs fonctions à la Banque. En vertu de ces ententes, la Banque peut être tenue d'indemniser les contreparties des coûts engagés par suite de diverses éventualités, comme des modifications des lois et des règlements et des réclamations en litige. Étant donné la nature des ententes d'indemnisation, la Banque n'est pas en mesure de procéder à une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait éventuellement être tenue de verser à ces contreparties.

Le tableau ci-après contient un résumé, aux 31 octobre, du montant maximal des paiements futurs qui pourraient devoir être versés en vertu des accords d'indemnisation, compte non tenu des recouvrements possibles en vertu des dispositions de recours ou à même les sûretés détenues ou données en garantie.

Montant maximal éventuel des paiements futurs

(en millions de dollars canadiens)	2006	2005
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	7 206 \$	6 077 \$
Actifs vendus avec recours	822	1 174
Rehaussements de crédit	197	117
Total	8 225 \$	7 368 \$

NOTE 21 CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Il existe une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre d'emprunteurs ou de contreparties engagés dans des activités similaires sont situés dans la même région ou ont des caractéristiques économiques comparables. La capacité de ces emprunteurs ou contreparties à respecter

des obligations contractuelles peut être également touchée par l'évolution de la conjoncture économique, politique ou autre. Le portefeuille de la Banque pourrait être sensible à l'évolution de la conjoncture dans certaines régions.

(en millions de dollars canadiens)	Actifs au bilan ¹		Instruments financiers hors bilan			
			Instruments de crédit ^{2,3}		Instruments financiers dérivés ^{4,5}	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Canada	80 %	80 %	62 %	60 %	32 %	28 %
États-Unis	19	19	34	37	23	27
Royaume-Uni	-	-	1	2	12	10
Europe (sauf le Royaume-Uni)	-	-	-	-	26	28
Autres pays	1	1	3	1	7	7
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	160 608 \$	152 243 \$	64 332 \$	57 428 \$	27 921 \$	33 216 \$

¹ Le secteur de l'immobilier a représenté 8 % (7 % en 2005) du total des prêts et des engagements de clients au titre d'acceptations.

² Au 31 octobre 2006, la Banque avait des engagements et des contrats de passif éventuel s'établissant à 64 332 millions de dollars (57 428 millions de dollars en 2005), y compris des engagements de crédit totalisant 56 184 millions de dollars (50 656 millions de dollars en 2005), dont le risque de crédit se répartissait comme ci-dessus.

³ En ce qui concerne les engagements de crédit, les secteurs d'activité dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentaient comme suit au 31 octobre 2006 : institutions financières, 45 % (45 % en 2005), et immobilier résidentiel, 9 % (8 % en 2005).

⁴ Au 31 octobre 2006, le coût de remplacement courant des instruments financiers dérivés s'élevait à 27 921 millions de dollars (33 216 millions de dollars en 2005). D'après la région de la contrepartie ultime, le risque de crédit se répartissait comme ci-dessus.

⁵ La plus importante concentration par type de contrepartie était auprès d'autres institutions financières, qui constituaient 81 % du total (83 % en 2005). La deuxième plus importante concentration était auprès des gouvernements et représentait 9 % du total. Aucun autre secteur ne dépassait 5 % du total.

NOTE 22 REVENU LIÉ AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les actifs et les passifs détenus à des fins de négociation, y compris les dérivés, sont mesurés à leur juste valeur, les gains et les pertes étant constatés dans l'état des résultats consolidé.

Le revenu lié aux activités de négociation comprend le revenu d'intérêts net et les autres revenus. Le revenu d'intérêts net provient de l'intérêt et des dividendes ayant trait aux actifs et aux passifs détenus à des fins de négociation et est comptabilisé déduction faite des frais et revenus d'intérêts associés au financement de ces actifs et de ces passifs. Le revenu autre que d'intérêts englobe les gains et les pertes latents sur les positions détenues dans des valeurs, et les gains et les pertes qui sont réalisés à l'achat et à la vente de valeurs. Le revenu autre que d'intérêts comprend également les gains et les pertes réalisés et latents sur les instruments dérivés.

Le revenu lié aux activités de négociation ne comprend pas les commissions et honoraires de prise ferme sur les opérations sur valeurs, lesquels sont présentés séparément dans l'état des résultats consolidé.

Le revenu de négociation par gamme de produits représente le revenu de négociation pour chaque catégorie de négociation importante.

Revenu lié aux activités de négociation

(en millions de dollars canadiens)	2006	2005	2004
Revenu d'intérêts net	(65) \$	457 \$	1,037 \$
Autres revenus	797	147	(153)
Total du revenu lié aux activités de négociation	732 \$	604 \$	884 \$
Par produit			
Portefeuilles – titres portant intérêt et instruments de crédit	362 \$	370 \$	559 \$
Portefeuilles – monnaies étrangères	306	248	230
Portefeuilles – actions et autres	64	(14)	95
Total du revenu lié aux activités de négociation	732 \$	604 \$	884 \$

NOTE 23 ASSURANCES

En majorité, les primes d'assurance, les demandes de règlement et les passifs proviennent du secteur des assurances IARD de la Banque. Ces primes, déduction faite de la réassurance, sont portées en résultat au prorata sur la durée des polices. Les frais de règlement sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les passifs liés aux assurances, constatés dans les autres passifs, représentent les sinistres non réglés et les estimations des sinistres subis mais non encore signalés, comme ils sont calculés par l'actuaire nommé selon les pratiques actuarielles reconnues.

	2006	2005	2004
Primes et commissions gagnées, montant net	2 226 \$	2 118 \$	1 664 \$
Demandes de règlement et charges connexes	1 330	1 292	1 071
	896 \$	826 \$	593 \$

NOTE 24 INFORMATION SECTORIELLE

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, l'exploitation et les activités de la Banque s'articulent autour des secteurs suivants : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, Services bancaires en gros et Gestion de patrimoine.

Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada comprend les services bancaires aux particuliers et aux entreprises au Canada ainsi que les activités mondiales d'assurance (à l'exclusion des États-Unis) et offre des produits et des services financiers et commerciaux de même que des produits et services d'assurance aux particuliers et aux petites entreprises. Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis offre des services bancaires, des services d'assurance, des services de gestion de patrimoine, des services aux commerçants, des services bancaires hypothécaires de même que d'autres services financiers dans le nord-est des États-Unis. Le secteur Services bancaires en gros offre des produits et des services financiers aux grandes sociétés, aux gouvernements et aux institutions. Le secteur Gestion de patrimoine procure des produits et des services de placement à des investisseurs institutionnels et de détail et comprend le placement en actions de la Banque dans TD Ameritrade.

Les autres activités commerciales de la Banque ne sont pas considérées comme des secteurs isolables et sont, par conséquent, regroupées au sein du secteur Siège social. Ce secteur comprend les activités liées au portefeuille de prêts secondaires, l'incidence des programmes de titrisation d'actifs, la gestion de trésorerie, les provisions générales pour pertes sur créances, l'élimination de certains rajustements en équivalence fiscale, les économies fiscales au niveau de l'entreprise ainsi que les revenus, les frais et les impôts résiduels non répartis.

Les résultats de chaque secteur reflètent les revenus, les frais, les actifs et les passifs du secteur. Étant donné la structure complexe de la Banque, son modèle d'information de gestion fait intervenir diverses estimations, hypothèses, répartitions et méthodes axées sur le risque pour calculer les prix de cession interne des fonds, les revenus intersectoriels, les taux d'imposition des bénéfices, les fonds propres et les frais indirects, de même que les cessions de coûts pour mesurer les résultats par secteur. Les prix de cession des fonds sont généralement calculés aux taux du marché. Les revenus intersectoriels sont négociés entre les secteurs et avoisinent la valeur fournie par le secteur qui les distribue. La charge ou l'économie d'impôts sur les bénéfices est en général ventilée entre les secteurs selon un taux d'imposition prévu par la loi, et elle peut être rajustée compte tenu des éléments et des activités propres à chaque secteur.

La Banque mesure et évalue le rendement de chaque secteur d'après le bénéfice rajusté et elle indique, au besoin, que la mesure est rajustée. Pour obtenir le bénéfice rajusté, la Banque retire les éléments à noter, déduction faite des impôts sur les bénéfices, du bénéfice préparé selon les PCGR.

Le revenu d'intérêts net, surtout au sein des Services bancaires en gros, est calculé en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur des bénéfices non imposables ou exonérés d'impôt comme les dividendes, est rajustée à leur valeur équivalente avant impôts. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer le revenu tiré de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle fournit en outre des éléments de comparaison plus significatifs du revenu d'intérêts net avec celui d'institutions semblables. Le rajustement selon l'équivalence fiscale présenté dans les résultats du secteur Services bancaires en gros est éliminé du secteur Siège social.

Résultat par secteur d'exploitation

(en millions de dollars canadiens)

	Services bancaires personnels et commerciaux au Canada	Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	Services bancaires en gros ¹	Gestion de patrimoine	Siège social ¹	Total
2006						
Revenu d'intérêts net	4 879 \$	1 290 \$	479 \$	377 \$	(654) \$	6 371 \$
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	413	40	68	–	(112)	409
Autres revenus	2 573	490	1 792	1 883	1 554	8 292
Frais autres que d'intérêts	4 086	1 087	1 312	1 575	667	8 727
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	2 953	653	891	685	345	5 527
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices	987	222	262	242	(839)	874
Participations sans contrôle	–	195	–	–	(11)	184
Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts	–	–	–	147	(13)	134
Bénéfice net – comme présenté	1 966 \$	236 \$	629 \$	590 \$	1 182 \$	4 603 \$
Total de l'actif						
– bilan	138 700 \$	43 500 \$	163 900 \$	13 600 \$	33 214 \$	392 914 \$
– titrisé	43 158				(15 241)	27 917
2005						
Revenu d'intérêts net	4 342 \$	705 \$	977 \$	643 \$	(659) \$	6 008 \$
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	373	4	52	–	(374)	55
Autres revenus	2 361	299	1 011	2 103	115	5 889
Frais autres que d'intérêts	3 773	549	1 325	2 083	1 052	8 782
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	2 557	451	611	663	(1 222)	3 060
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices	855	161	189	231	(737)	699
Participations sans contrôle	–	132	–	–	–	132
Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts	–	–	–	–	–	–
Bénéfice net (perte nette) – comme présenté	1 702 \$	158 \$	422 \$	432 \$	(485) \$	2 229 \$
Total de l'actif						
– bilan	131 000 \$	35 700 \$	156 700 \$	25 600 \$	16 210 \$	365 210 \$
– titrisé	34 451				(10 577)	23 874
2004						
Revenu d'intérêts net	4 154 \$	s. o.	1 581 \$	492 \$	(454) \$	5 773 \$
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	373		41	–	(800)	(386)
Autres revenus	2 066		615	2 098	104	4 883
Frais autres que d'intérêts	3 650		1 289	2 047	1 021	8 007
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	2 197		866	543	(571)	3 035
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices	747		278	191	(413)	803
Participations sans contrôle	–		–	–	–	–
Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts	–		–	–	–	–
Bénéfice net (perte nette) – comme présenté	1 450 \$		588 \$	352 \$	(158) \$	2 232 \$
Total de l'actif						
– bilan	123 200 \$		148 100 \$	24 900 \$	14 827 \$	311 027 \$
– titrisé	29 908				(9 695)	20 213

¹ L'augmentation du revenu d'intérêts net selon l'équivalence fiscale présentée dans les résultats du secteur Services bancaires en gros est éliminée dans le secteur Siège social.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RÉSULTATS

Pour les besoins de la présentation des résultats selon la répartition géographique, les secteurs sont répartis en trois groupes : Canada, États-Unis et autres pays. Les opérations sont surtout comptabilisées

d'après le lieu de l'unité responsable de la comptabilisation des revenus ou des actifs. Ce lieu correspond fréquemment au lieu de l'entité juridique qui mène les activités et au lieu du client.

(en millions de dollars canadiens)

	Revenu total	Bénéfice avant charge d'impôts sur les bénéfices, participation sans contrôle, déduction faite des impôts, et quote-part du bénéfice net d'une société liée	Bénéfice net	Total de l'actif
2006				
Canada	9 633 \$	2 423 \$	1 802 \$	255 317 \$
États-Unis	2 564	2 538	2 182	83 059
Autres pays	907	566	619	54 538
Total	13 104 \$	5 527 \$	4 603 \$	392 914 \$
2005				
Canada	8 410 \$	1 408 \$	1 117 \$	232 783 \$
États-Unis	2 624	1 246	639	74 306
Autres pays	863	406	473	58 121
Total	11 897 \$	3 060 \$	2 229 \$	365 210 \$
2004				
Canada	7 967 \$	1 940 \$	1 368 \$	216 110 \$
États-Unis	1 559	434	259	41 506
Autres pays	1 130	661	605	53 411
Total	10 656 \$	3 035 \$	2 232 \$	311 027 \$

NOTE 25 ACQUISITIONS ET CÉSSIONS

a) VFC Inc.

En date du 15 mai 2006, la Banque détenait toutes les actions ordinaires émises et en circulation de VFC Inc. (VFC), un des premiers fournisseurs de financement automobile et de prêts à tempérament aux consommateurs. L'acquisition des actions ordinaires émises et en circulation de VFC a donné lieu à une contrepartie totale de 328 millions de dollars, y compris une somme au comptant, des actions ordinaires de la Banque et les frais d'acquisition pour des montants respectifs de 256 millions de dollars, de 70 millions de dollars et de 2 millions de dollars. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Les résultats de VFC sont présentés dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada.

L'acquisition de VFC par la Banque a contribué pour 36 millions de dollars de trésorerie et équivalents de trésorerie, 435 millions de dollars de prêts, 64 millions de dollars d'actifs incorporels, 8 millions de dollars d'autres actifs, 325 millions de dollars de dette garantie et 93 millions de dollars d'autres passifs au bilan consolidé de la Banque. L'excédent du total de la contrepartie sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis a été entièrement attribué à l'écart d'acquisition. Les résultats de VFC pour la période allant de l'acquisition au 31 octobre 2006 ont été regroupés avec les résultats de la Banque.

b) TD Banknorth

Le 1^{er} mars 2005, la Banque a acquis 51 % des actions en circulation de TD Banknorth. La contrepartie totale pour cette acquisition a atteint 5 100 millions de dollars, dont 3 112 millions de dollars au comptant et 1 988 millions de dollars en actions ordinaires. L'opération a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Les exercices de la Banque et de TD Banknorth ne coïncident pas. Les résultats de TD Banknorth depuis l'acquisition, le 1^{er} mars 2005, jusqu'au 30 septembre 2005 ont été regroupés avec les résultats de la Banque pour l'exercice terminé le 31 octobre 2005. Les résultats de TD Banknorth pour les douze mois terminés le 30 septembre 2006 ont été regroupés avec les résultats de la Banque pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006. TD Banknorth est présentée comme un secteur distinct : Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

En mars 2005, TD Banknorth a achevé un rachat de 15,3 millions d'actions. Par suite de ce rachat, la Banque a augmenté de 4,5 % sa participation en actions dans TD Banknorth, la faisant passer à 55,5 %.

Le tableau suivant présente la totalité des actifs et des passifs de TD Banknorth à la date d'acquisition. Les actifs et les passifs sont présentés à hauteur de 55,5 % à la juste valeur et à hauteur de 44,5 % au coût historique.

Acquisition des actifs et des passifs de TD Banknorth

(en millions de dollars canadiens)

Juste valeur des actifs acquis	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	928 \$
Valeurs mobilières	6 335
Prêts	24 581
Actifs incorporels	
Actifs incorporels liés à des dépôts de base	420
Autres actifs incorporels identifiables	137
Autres actifs	1 683
	34 084 \$
Moins les passifs pris en charge	
Dépôts	28 919 \$
Obligations relatives aux valeurs mobilières mises en pension	1 430
Autres passifs	198
Passifs d'impôts futurs sur les actifs incorporels	189
Billets, débiteures et autres titres de créance subordonnés	670
	31 406 \$
Moins les liquidités utilisées pour le programme de rachat d'actions par TD Banknorth	603
Juste valeur des actifs nets identifiables acquis	2 075 \$
Participation sans contrôle ¹	1 617
	458
Écart d'acquisition	4 642
Contrepartie totale	5 100 \$

¹ Comprend le coût historique de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels attribués à la participation sans contrôle de 881 millions de dollars (écart d'acquisition de 831 millions de dollars; actifs incorporels de 50 millions de dollars).

Résultats d'exploitation combinés pro forma non vérifiés

L'information pro forma supplémentaire non vérifiée ci-dessous a été préparée compte tenu de l'acquisition de 55,5 % de TD Banknorth comme si elle avait eu lieu le 1^{er} novembre 2004. Ainsi, les résultats d'exploitation de la Banque sont regroupés avec le bénéfice présenté rajusté pour les dépôts de base et l'amortissement des autres actifs incorporels de TD Banknorth, les coûts relatifs à la fusion, l'impôt sur le capital et les coûts différentiels d'intérêts sur les dépôts.

(en millions de dollars canadiens)	Pour les douze mois terminés ¹ le 31 octobre 2005
Revenu d'intérêts net	6 469 \$
Provision pour pertes sur créances	(78)
Autres revenus	5 976
Frais autres que d'intérêts	(9 307)
Bénéfice avant charge d'impôts sur les bénéfices	3 060
Charge d'impôts sur les bénéfices	(707)
Bénéfice avant participation sans contrôle	2 353
Participation sans contrôle	(137)
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	2 216 \$
Bénéfice par action (\$)	
De base	3,14 \$
Dilué	3,11

¹ Regroupent les résultats de la Banque pour les douze mois terminés le 31 octobre 2005 et ceux de TD Banknorth pour les douze mois terminés le 30 septembre 2005.

En 2006, TD Banknorth a racheté 8,5 millions de ses propres actions pour 290 millions de dollars (256 millions de dollars US), et la Banque a acquis 1 million d'actions additionnelles de TD Banknorth pour 34 millions de dollars (30 millions de dollars US) dans le cadre d'achats sur le marché libre. Outre les actions de TD Banknorth acquises par la Banque dans le cadre de l'opération avec Hudson United Bancorp (décrite ci-dessous), la Banque a commencé à réinvestir dans le programme de réinvestissement des dividendes de TD Banknorth en novembre 2005 et, au 31 octobre 2006, elle avait acquis un total de 3,4 millions d'actions de TD Banknorth dans le cadre du programme. Au 31 octobre 2006, la participation de la Banque dans TD Banknorth était de 57 %, soit une augmentation par rapport à 55,5 % au 31 octobre 2005.

Hudson United Bancorp

Le 31 janvier 2006, TD Banknorth a conclu l'acquisition de Hudson United Bancorp (Hudson) pour une contrepartie totale de 2,2 milliards de dollars (1,9 milliard de dollars US), dont 1 073 millions de dollars (941,8 millions de dollars US) au comptant et le reste en actions ordinaires de TD Banknorth. La contrepartie au comptant a été financée par la vente d'actions ordinaires de TD Banknorth à la Banque. TD Banknorth consolide les résultats financiers de Hudson. L'opération a entraîné pour la Banque une perte sur dilution de 72 millions de dollars en 2006. L'acquisition de Hudson par TD Banknorth a contribué pour 6,0 milliards de dollars de prêts et de prêts hypothécaires aux particuliers et aux entreprises, 3,2 milliards de dollars de valeurs mobilières, 1,9 milliard de dollars d'écarts d'acquisition et d'actifs incorporels, 0,8 milliard de dollars d'autres actifs, 8,4 milliards de dollars de dépôts et 3,5 milliards de dollars d'autres passifs au bilan consolidé de la Banque.

Interchange Financial Services Corporation

Le 13 avril 2006, TD Banknorth a annoncé une entente pour l'acquisition d'Interchange Financial Services Corporation (Interchange) pour une contrepartie au comptant de 480,6 millions de dollars US. La clôture de l'opération devrait avoir lieu au cours du premier trimestre civil de 2007 de TD Banknorth.

Les liquidités nécessaires à l'opération proviendront principalement de la vente, par TD Banknorth, d'environ 13 millions de ses actions ordinaires à la Banque au prix de 31,17 \$ US l'action, pour environ 405 millions de dollars US. D'après la participation de la Banque dans TD Banknorth au 31 octobre 2006, cette opération devrait porter celle-ci à environ 59,3 %.

c) TD Waterhouse U.S.A. et Ameritrade

Le 24 janvier 2006, la Banque a réalisé la vente de son entreprise de courtage américaine, TD Waterhouse U.S.A., à la juste valeur marchande de 2,69 milliards de dollars à Ameritrade Holding Corporation (Ameritrade) en échange de 32,5 % de l'entité issue de la fusion qui porte la dénomination «TD Ameritrade». Au cours de l'exercice, l'opération a entraîné, à la vente, un gain sur dilution net de 1,45 milliard de dollars US (1,67 milliard de dollars) après impôts (1,64 milliard de dollars avant impôts).

À l'acquisition, le placement de la Banque dans TD Ameritrade, moins la part revenant à la Banque de la valeur comptable nette de TD Ameritrade, était d'environ 3,7 milliards de dollars et se composait principalement d'actifs incorporels (pour environ 930 millions de dollars) et d'écarts d'acquisition. Dans le cadre de l'opération, TD Waterhouse Canada a acquis la totalité des activités de courtage canadiennes d'Ameritrade pour 77 millions de dollars au comptant (67 millions de dollars US), soit principalement des actifs incorporels et des écarts d'acquisition.

En vertu de la convention d'actionnaires de TD Ameritrade, la participation de la Banque dans cette société en qualité de propriétaire réel est actuellement limitée à 39,9 % des titres avec droit de vote en circulation. Cette limite augmentera à 45 % en janvier 2009.

La Banque a acquis 44,4 millions d'actions pour 939,1 millions de dollars (831,4 millions de dollars US), sur le marché libre, ce qui, avec le programme de rachat d'actions de TD Ameritrade, a accru sa participation de 32,5 % dans TD Ameritrade à 39,8 % au 31 octobre 2006.

La Banque comptabilise son placement dans TD Ameritrade à la valeur de consolidation. Les périodes financières de la Banque et de TD Ameritrade ne coïncident pas. La quote-part de la Banque dans les résultats de TD Ameritrade entre la date d'acquisition et le 30 septembre 2006 est présentée dans les résultats de la Banque pour l'exercice.

Le 14 septembre 2006, la Banque a annoncé la conclusion d'un accord avec Lillooet Limited (Lillooet), société dont le promoteur est la Banque Royale du Canada, selon lequel la Banque a couvert le risque de prix lié à 27 millions d'actions ordinaires de TD Ameritrade. Le nombre d'actions couvertes et le cours de couverture ont été établis en fonction de la conjoncture sur le marché au cours de la période de couverture établie.

L'accord conclu avec Lillooet vise à procurer une protection de prix dans le cas où la Banque désirerait augmenter sa participation réelle dans TD Ameritrade en 2009. Selon l'accord, si le cours de l'action de TD Ameritrade dépasse un montant stipulé, Lillooet devra verser une somme à la Banque au début de 2009. Si le cours de l'action de TD Ameritrade est inférieur à ce montant, ce sera la Banque qui devra verser à Lillooet une somme en fonction de la différence. L'accord fera l'objet d'un règlement prévu pour 2009, sous réserve d'une accélération ou d'une résiliation anticipée dans certaines circonstances. L'accord ne confère à la Banque aucun droit d'achat d'actions dans TD Ameritrade ni aucun droit de vote ou de participation rattaché à ces actions.

Lillooet est une entité à détenteurs de droits variables dont la Banque est le principal bénéficiaire. Ainsi, les résultats financiers de Lillooet sont consolidés dans les présents états financiers consolidés.

Du fait de la consolidation de Lillooet, les actions de TD Ameritrade que celle-ci détient ont été incluses dans le placement de la Banque dans TD Ameritrade. La Banque a comptabilisé les résultats de TD Ameritrade liés aux 0,3 % d'actions de TD Ameritrade détenues par Lillooet au 30 septembre 2006. Au 15 novembre 2006, Lillooet détenait 27 millions d'actions de TD Ameritrade, soit 4,5 % des actions ordinaires en circulation.

Pour une description de ces opérations avec TD Ameritrade, voir la note 28.

NOTE 26 COÛTS DE RESTRUCTURATION

En 2005, la Banque a restructuré ses activités mondiales de produits structurés des Services bancaires en gros afin d'être moins présente dans les activités peu rentables et plus complexes et de concentrer ses ressources sur ses activités plus rentables. Par conséquent, la Banque a comptabilisé des coûts de restructuration de 43 millions de dollars en 2005. Au cours de 2006, la Banque a comptabilisé des coûts de struc-

turation additionnels de 50 millions de dollars, aux fins principalement d'indemnités de départ dans le cadre de la restructuration des activités mondiales de produits structurés.

Au 31 octobre 2006, le solde total inutilisé des coûts de restructuration de 27 millions de dollars (25 millions de dollars en 2005), figurant dans le tableau qui suit, était inclus dans les autres passifs au bilan consolidé.

Coûts de restructuration

				2006	2005	2004
(en millions de dollars canadiens)	Ressources humaines	Immobilier	Technologie	Total	Total	Total
Solde au début de l'exercice	19 \$	6 \$	– \$	25 \$	7 \$	19 \$
Coûts de restructuration survenus (annulés) au cours de l'exercice :						
Services bancaires en gros	42	3	5	50	43	(7)
Gestion de patrimoine	–	–	–	–	–	–
Montant utilisé au cours de l'exercice :						
Services bancaires personnels et commerciaux	–	–	–	–	–	–
Services bancaires en gros	42	1	5	48	25	4
Gestion de patrimoine	–	–	–	–	–	1
Solde à la fin de l'exercice	19 \$	8 \$	– \$	27 \$	25 \$	7 \$

NOTE 27 BÉNÉFICE PAR ACTION

Le bénéfice dilué par action est calculé selon la même méthode que le bénéfice de base par action, sauf que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation tient compte de l'effet dilutif possible des options sur actions attribuées par la Banque selon la méthode du rachat d'actions. Selon cette méthode, le nombre d'actions ordinaires additionnelles est déterminé en supposant que les options sur actions en cours, dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen de l'action ordinaire de la Banque durant la période, sont exercées, et ensuite réduit

du nombre d'actions ordinaires présumées être rachetées au moyen du produit obtenu à l'exercice des options. Le bénéfice de base par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période. Cette dilution possible n'est pas constatée pour une période présentant une perte.

Le bénéfice de base et dilué par action aux 31 octobre se présente comme suit :

Bénéfice de base et dilué par action

	2006	2005	2004
Bénéfice de base par action			
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires (en millions de dollars)	4 581 \$	2 229 \$	2 232 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)	716,8	691,3	654,5
Bénéfice de base par action (\$)	6,39 \$	3,22 \$	3,41 \$
Bénéfice dilué par action			
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires (en millions de dollars)	4 581 \$	2 229 \$	2 232 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)	716,8	691,3	654,5
Options sur actions potentiellement exerçables, selon la méthode du rachat d'actions ¹	6,2	5,6	4,9
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	723,0	696,9	659,4
Bénéfice dilué par action ¹ (\$)	6,34 \$	3,20 \$	3,39 \$

¹ Pour 2006, le calcul du bénéfice dilué par action ne tient pas compte de la moyenne pondérée de 712 mille options sur actions en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 60,02 \$, puisque le prix des options est supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque. Pour 2005, le calcul du bénéfice dilué par action ne tenait pas compte de la moyenne

pondérée de 271 mille options sur actions en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 49,40 \$, puisque le prix des options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque. Pour 2004, toutes les options en cours étaient comprises dans le calcul du bénéfice dilué par action.

NOTE 28 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Banque consent des prêts à ses dirigeants et à ses administrateurs ainsi qu'à des personnes avec qui ils ont des liens. Les prêts aux administrateurs et à certains dirigeants sont assortis des conditions couramment établies sur le marché. Les montants en cours s'établissent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2006	2005
Prêts aux particuliers, y compris		
les prêts hypothécaires	11 \$	6 \$
Prêts aux entreprises	40	45
Total	51 \$	51 \$

En outre, la Banque offre des régimes d'unités d'actions différées et d'autres régimes aux administrateurs externes, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de renseignements, voir la note 14, Rémunération à base d'actions.

Dans le cours normal des affaires, la Banque fournit également divers services bancaires aux sociétés affiliées et autres sociétés liées à des conditions similaires à celles offertes à des tiers non liés.

OPÉRATIONS AVEC TD AMERITRADE

En vertu d'une convention d'actionnaires relativement au placement en actions de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a désigné cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade. Une description des opérations importantes de la Banque et de ses sociétés affiliées avec TD Ameritrade est présentée ci-après.

Convention sur les comptes de dépôt du marché monétaire

La Banque a conclu avec TD Ameritrade une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition des clients de TD Ameritrade des comptes de dépôt du marché monétaire à titre de comptes de passage désignés. TD Ameritrade assure les services de commercialisation et de soutien pour ces comptes, et, en contrepartie de ces services, la Banque lui a versé des honoraires de 260,6 millions de dollars en 2006.

Les conventions comptables suivies par la Banque, y compris les exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada, sont conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.

Comme l'exige la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, les principaux écarts entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis sont décrits ci-après.

Bénéfice net

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices terminés les 31 octobre		
	2006 ¹	2005	2004
Bénéfice net selon les PCGR du Canada	4 603 \$	2 229 \$	2 232 \$
Avantages sociaux futurs ^a	(2)	7	(3)
Titrifications ^b	–	(4)	(17)
Valeurs mobilières disponibles à la vente ^c	26	21	2
Instruments dérivés et activités de couverture ^d	(5)	(287)	(475)
Garanties ^e	(30)	(22)	(13)
Passif et capitaux propres ^f	126	147	146
Amortissement des actifs incorporels ^g	(60)	(35)	–
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	–	–	(6)
Divers	(6)	17	(10)
Impôts sur les bénéfices et variation nette des impôts sur les bénéfices compte tenu des éléments présentés plus haut ^h	(5)	128	118
Participations sans contrôle ^g	(29)	(57)	(93)
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	4 618	2 144	1 881
Dividendes sur actions privilégiées	59	55	53
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires selon les PCGR des États-Unis	4 559 \$	2 089 \$	1 828 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)			
de base – PCGR des États-Unis / PCGR du Canada	716,8	691,3	654,5
dilué – PCGR des États-Unis / PCGR du Canada	723,0	696,9	659,4
Bénéfice de base par action – PCGR des États-Unis	6,36 \$	3,02 \$	2,79 \$
– PCGR du Canada	6,39	3,22	3,41
Bénéfice dilué par action – PCGR des États-Unis	6,31 \$	3,00 \$	2,77 \$
– PCGR du Canada	6,34	3,20	3,39

¹ Pour l'exercice 2006, l'incidence des rajustements selon les PCGR des États-Unis de l'état des résultats consolidé selon les PCGR du Canada est comme suit : augmentation de 202 millions de dollars du revenu d'intérêts net, diminution de 61 millions de dollars des autres revenus, et augmentation de 126 millions de dollars des frais autres que d'intérêts.

État du résultat étendu consolidé

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices terminés les 31 octobre		
	2006	2005	2004
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	4 618 \$	2 144 \$	1 881 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices			
Variation nette des gains et pertes latents sur les valeurs mobilières disponibles à la vente ¹	4	(14)	16
Reclassement en résultat net lié aux valeurs mobilières disponibles à la vente ²	–	(4)	5
Variation des gains et pertes latents à la conversion de monnaies étrangères ^{3,7}	(222)	(431)	(135)
Variation des gains et pertes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie ⁴	298	(325)	141
Reclassement en résultat net lié aux gains et pertes sur les couvertures de flux de trésorerie ⁵	(12)	10	40
Rajustement du passif minimum au titre des régimes de retraite ⁶	16	(33)	(5)
Résultat étendu	4 702 \$	1 347 \$	1 943 \$

¹ Déduction faite d'une charge (économie) d'impôts sur les bénéfices de (18) millions de dollars (40 millions de dollars en 2005; 31 millions de dollars en 2004).

² Déduction faite d'une charge (économie) d'impôts sur les bénéfices de néant (2 millions de dollars en 2005; 2 millions de dollars en 2004).

³ Déduction faite d'une charge (économie) d'impôts sur les bénéfices de 209 millions de dollars (141 millions de dollars en 2005; 400 millions de dollars en 2004).

⁴ Déduction faite d'une charge (économie) d'impôts sur les bénéfices de 83 millions de dollars (149 millions de dollars en 2005; 76 millions de dollars en 2004).

⁵ Déduction faite d'une charge (économie) d'impôts sur les bénéfices de (7) millions de dollars (5 millions de dollars en 2005; 21 millions de dollars en 2004).

⁶ Déduction faite d'une charge (économie) d'impôts sur les bénéfices de 7 millions de dollars ((17) millions de dollars en 2005; (2) millions de dollars en 2004).

⁷ L'exercice 2006 comprend un montant de 433 millions de dollars (250 millions de dollars en 2005; 659 millions de dollars en 2004) au titre des gains après impôts provenant des couvertures des placements de la Banque dans des établissements étrangers.

Bilan consolidé condensé

	Aux 31 octobre					
(en millions de dollars canadiens)	2006			2005		
	PCGR du Canada	Rajuste-ments	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	Rajuste-ments	PCGR des États-Unis
Actifs						
Liquidités et autres	10 782 \$	– \$	10 782 \$	13 418 \$	– \$	13 418 \$
Valeurs mobilières						
Compte de négociation	77 482	–	77 482	65 775	–	65 775
Compte de placement ^{a,g}	46 976	5 022	51 998	42 321	3 898	46 219
Valeurs mobilières prises en pension	30 961	–	30 961	26 375	–	26 375
Prêts (montant net)	160 608	–	160 608	152 243	–	152 243
Placement dans TD Ameritrade	4 379	–	4 379	–	–	–
Réévaluation des instruments financiers dérivés à des fins de transaction à la valeur du marché ^d	27 845	779	28 624	33 651	674	34 325
Écarts d'acquisition ^{a,g,h}	7 396	1 537	8 933	6 518	1 604	8 122
Actifs incorporels ^{a,g}	1 946	295	2 241	2 124	338	2 462
Autres actifs ^{a,c,d,e,g}	24 539	69	24 608	22 785	22	22 807
Total de l'actif	392 914 \$	7 702 \$	400 616 \$	365 210 \$	6 536 \$	371 746 \$
Passif						
Dépôts ^d	260 907 \$	21 \$	260 928 \$	246 981 \$	21 \$	247 002 \$
Réévaluation des instruments financiers dérivés à des fins de transaction à la valeur du marché ^d	29 337	537	29 874	33 498	598	34 096
Autres passifs ^{a,c,d,e,g,h,i}	71 905	5 070	76 975	60 224	4 037	64 261
Billets, débiteures et autres titres de créance subordonnés	6 900	–	6 900	5 138	–	5 138
Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital ^f	1 794	(1 794)	–	1 795	(1 795)	–
Total du passif	370 843	3,834	374 677	347 636	2 861	350 497
Participations sans contrôle dans les filiales^{f,g}	2 439	3 059	5 498	1 708	3 149	4 857
Avoir des actionnaires						
Actions privilégiées ^f	425	544	969	–	545	545
Actions ordinaires ⁱ	6 334	39	6 373	5 872	39	5 911
Surplus d'apport	66	–	66	40	–	40
Écart de conversion ^k	(918)	918	–	(696)	696	–
Bénéfices non répartis ^{a,c,d,e,g,h,j}	13 725	(268)	13 457	10 650	(246)	10 404
Cumul des autres éléments du résultat étendu						
Gains nets latents sur les valeurs mobilières disponibles à la vente ^c	–	284	284	–	280	280
Écart de conversion ^k	–	(918)	(918)	–	(696)	(696)
Instruments dérivés ^d	–	232	232	–	(54)	(54)
Rajustement minimum du passif découlant des régimes de retraite ^a	–	(22)	(22)	–	(38)	(38)
Total de l'avoir des actionnaires	19 632	809	20 441	15 866	526	16 392
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	392 914 \$	7 702 \$	400 616 \$	365 210 \$	6 536 \$	371 746 \$

a) AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Selon les PCGR actuels du Canada, la Banque a adopté la norme sur les avantages sociaux futurs au cours de 2001 de manière rétroactive et sans retraitement. Les PCGR actuels du Canada exigent la méthode de la comptabilité d'exercice pour la comptabilisation des avantages sociaux futurs. De même, les PCGR des États-Unis exigent que les avantages sociaux futurs soient comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Toutefois, aux fins des PCGR des États-Unis, la Banque a adopté la norme sur les avantages sociaux futurs de manière prospective. Par conséquent, les écarts entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis demeurent, les effets de la transition étant amortis sur la durée résiduelle moyenne prévue d'activité du groupe d'employés aux fins des PCGR des États-Unis. Les PCGR des États-Unis requièrent également la comptabilisation d'un passif minimum additionnel si les obligations au titre des prestations constituées sont supérieures à la juste valeur de l'actif des régimes. Les PCGR du Canada ne comportent pas une telle exigence.

Aux fins des PCGR des États-Unis, la Banque a comptabilisé au bilan consolidé les montants indiqués dans le tableau suivant.

(en millions de dollars canadiens)	2006	2005
Charge de retraite reportée (passif au titre des prestations constituées)	196 \$	299 \$
Autres actifs incorporels	18	23
Cumul des autres éléments du résultat étendu avant impôts sur les bénéfices	36	57
Montant net comptabilisé	250 \$	379 \$

Au cours de 2006, les rajustements au titre des avantages sociaux futurs selon les PCGR des États-Unis se sont traduits par une hausse des frais autres que d'intérêts de 2 millions de dollars avant impôts (baisse de 7 millions de dollars avant impôts en 2005).

b) TITRISATIONS

Les PCGR des États-Unis et les PCGR actuels du Canada exigent que les gains tirés des titrisations de prêts soient immédiatement constatés dans les résultats. Avant le 1^{er} juillet 2001, d'après les anciens PCGR du Canada, les gains étaient reportés et comptabilisés sur la durée des prêts titrisés. Pour l'exercice 2006, aucun rajustement au titre des titrisations selon les PCGR des États-Unis n'a été apporté étant donné que tous les gains reportés liés aux prêts titrisés avant le 1^{er} juillet 2001 ont été portés aux résultats. Pour l'exercice 2005, les rajustements au titre des titrisations selon les PCGR des États-Unis se sont traduits par une baisse des autres revenus de 4 millions de dollars avant impôts. Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières disponibles à la vente.

c) VALEURS MOBILIÈRES DISPONIBLES À LA VENTE

Selon les PCGR des États-Unis, les valeurs du compte de placement doivent être classées dans les valeurs mobilières, soit disponibles à la vente, soit détenues jusqu'à leur échéance. La Banque comptabilise la majorité des valeurs du compte de placement dans la catégorie «disponibles à la vente». Les PCGR des États-Unis exigent que les valeurs mobilières disponibles à la vente soient portées au bilan consolidé à leur juste valeur estimative et que les gains et les pertes latents découlant des variations de la juste valeur soient constatés, déduction faite des impôts sur les bénéfices, dans l'état du résultat étendu consolidé. Les baisses durables de la juste valeur sont comptabilisées en transférant la perte latente de l'état du résultat étendu consolidé à l'état des résultats consolidé. Selon les PCGR du Canada, les valeurs du compte de placement sont comptabilisées au coût ou au coût après amortissement, et les baisses de valeur durables sont constatées directement dans les résultats selon la valeur de réalisation nette prévue.

En outre, selon les PCGR des États-Unis, certaines garanties autres qu'en espèces reçues pour des opérations de prêt de valeurs mobilières sont comptabilisées comme un actif, et un passif est inscrit relativement à l'obligation de remettre la garantie. Selon les PCGR du Canada, la garantie autre qu'en espèces reçue dans le cadre d'une opération de prêt de valeurs mobilières n'est pas constatée au bilan consolidé.

Pour 2006, les rajustements au titre des valeurs mobilières disponibles à la vente selon les PCGR des États-Unis se sont traduits par une augmentation des autres revenus de 26 millions de dollars avant impôts (une augmentation de 21 millions de dollars avant impôts en 2005).

d) INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Les PCGR des États-Unis exigent que tous les instruments dérivés soient présentés au bilan consolidé à leur juste valeur et que les variations de la juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme couvertures soient présentées à l'état des résultats consolidés. Les PCGR des États-Unis fournissent des directives précises sur la comptabilité de couverture, y compris la mesure de l'inefficacité des couvertures, les restrictions à l'égard des stratégies de couverture et les opérations de couverture visant les instruments dérivés intersociétés. Dans le cas des couvertures de juste valeur, la Banque couvre les variations de la juste valeur des actifs, des passifs ou des engagements fermes, et les variations de la juste valeur des instruments dérivés sont passées en résultat net. En ce qui concerne les couvertures de flux de trésorerie, la Banque couvre les fluctuations des flux de trésorerie liés aux actifs et aux passifs à taux variable ou aux opérations prévues, et la partie efficace des variations de la juste valeur des instruments dérivés est constatée dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que les éléments couverts soient constatés dans les résultats. À la fin de 2006, les gains nets (pertes nettes) reporté(s) sur instruments dérivés de 43 millions de dollars ((40) millions de dollars en 2005; 90 millions de dollars en 2004), inclus dans les autres éléments du résultat étendu, devraient être reclassés en résultat net au prochain exercice. Les couvertures de flux de trésorerie comprennent également les couvertures de certaines opérations prévues d'une durée pouvant aller jusqu'à 23 ans, bien que la plupart aient une durée de moins de quatre ans. La partie inefficace des variations de la juste valeur des instruments dérivés de couverture est immédiatement passée en résultat net. Pour 2006, selon les PCGR des États-Unis, la Banque a constaté des pertes avant impôts de 74 millions de dollars (néant en 2005; néant en 2004) se rapportant à la partie inefficace des couvertures de flux de trésorerie.

Selon les PCGR du Canada, la Banque comptabilise les dérivés détenus à des fins autres que de transaction dont les relations de couverture sont inefficaces ou dont les couvertures n'ont pas été désignées dans le cadre d'une relation de couverture à la juste valeur au bilan consolidé. Pour 2006, les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 52 millions de dollars avant impôts (augmentation de 130 millions de dollars avant impôts en 2005) et les autres revenus ont diminué de 57 millions de dollars avant impôts (diminution de 417 millions de dollars avant impôts en 2005) en raison des rajustements au titre des instruments dérivés et des activités de couverture selon les PCGR des États-Unis.

e) GARANTIES

Au cours de 2003, la Banque a adopté l'interprétation américaine quant aux exigences relatives à la comptabilisation et aux informations à fournir dans le cas des garanties, y compris les garanties indirectes de prêts consentis à des tiers. Par conséquent, aux fins des PCGR des États-Unis, le passif initial pour les obligations prises en charge relativement à une garantie constituée ou modifiée après le 31 décembre 2002 est constaté à sa juste valeur au bilan consolidé. Le montant total du passif à court terme inscrit au bilan consolidé s'est élevé à 85 millions de dollars (55 millions de dollars en 2005) aux fins des PCGR des États-Unis. Selon les PCGR du Canada, aucun passif n'est constaté à la constitution d'une garantie. Pour 2006, les rajustements au titre des garanties selon les PCGR des États-Unis se sont traduits par une augmentation des frais autres que d'intérêts de 30 millions de dollars avant impôts (augmentation de 22 millions de dollars en 2005).

f) PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

En date du 1^{er} novembre 2004, la Banque a adopté les modifications apportées par l'ICCA à sa norme comptable intitulée «Instruments financiers – informations à fournir et présentation» de manière rétroactive, avec retraitement des chiffres des périodes antérieures. Par suite de ces modifications, la Banque a dû reclasser ses actions privilégiées existantes et ses structures de capital innovatrices dans le passif et les distributions sur ces titres comme des frais d'intérêts aux fins des PCGR du Canada. Cependant, selon les PCGR des États-Unis, les actions privilégiées de la Banque (sauf les actions privilégiées de Société d'investissement hypothécaire TD, filiale de la Banque) continuent d'être considérées comme des fonds propres, et les structures de capital innovatrices, comme des participations sans contrôle. En outre, selon les PCGR des États-Unis, les actions privilégiées de Société d'investissement hypothécaire TD, filiale de la Banque, continuent d'être présentées comme des participations sans contrôle au bilan consolidé, et le bénéfice net attribuable aux participations sans contrôle continue d'être présenté de façon distincte à l'état des résultats consolidés. Pour 2006, les rajustements au titre du passif et des capitaux propres selon les PCGR des États-Unis se sont traduits par une augmentation de 126 millions de dollars du revenu d'intérêts net (augmentation de 147 millions de dollars en 2005).

g) ACQUISITION DE TD BANKNORTH

Aux fins des PCGR des États-Unis, la survie de TD Banknorth Inc., société créée pour donner effet à la fusion-absorption qui a précédé l'acquisition de TD Banknorth par la Banque, a donné lieu à un redressement général du bilan de TD Banknorth à la juste valeur. L'effet du redressement aux fins des PCGR des États-Unis a été une augmentation d'environ 2,2 milliards de dollars des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels de la Banque, contrebalancée par une participation sans contrôle d'environ 2 milliards de dollars et des impôts sur les bénéfices futurs d'environ 200 millions de dollars. Il n'y a eu aucun effet net sur le bénéfice net de la Banque selon les PCGR des États-Unis, étant donné que l'amortissement des actifs incorporels et la participation sans contrôle ont été accrus de montants égaux. Aux fins des PCGR du Canada, la fusion-absorption n'a pas de substance comptable et seule la part de la Banque dans les actifs et les passifs de TD Banknorth a été redressée à la juste valeur, car la Banque est présumée être l'acquéreur selon la méthode de l'acquisition.

h) COÛTS DE RESTRUCTURATION

Selon les anciens PCGR du Canada, les coûts de restructuration engagés par la Banque pouvaient être comptabilisés à titre de passif, à condition qu'un plan de restructuration faisant état de toutes les principales mesures devant être prises ait été approuvé par les membres de la direction qui en ont le pouvoir et qu'il soit peu probable que des changements importants soient apportés au plan. Selon les PCGR des États-Unis et les PCGR actuels du Canada, les coûts de restructuration liés à une société acquise doivent être inclus à titre de passif dans la répartition du prix d'acquisition, ce qui entraîne une augmentation de l'écart d'acquisition. Les PCGR des États-Unis et les PCGR actuels du Canada exigent également que tous les coûts de restructuration soient engagés dans l'année qui suit l'approbation d'un plan de restructuration par la direction et que tous les employés devant quitter leur emploi soient avisés des arrangements de prestations de cessation d'emploi.

i) IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES FUTURS

Selon les PCGR du Canada, l'incidence des réductions des taux d'imposition est constatée lorsque ces dernières sont considérées comme pratiquement en vigueur. Selon les PCGR des États-Unis, les modifications des taux d'imposition n'ont pas d'incidence sur la mesure des soldes d'impôt tant qu'elles n'ont pas force de loi.

j) RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

Jusqu'au 5 octobre 2002, en vertu du régime d'options sur actions de la Banque, les détenteurs d'options pouvaient choisir de recevoir, au titre d'une option, une somme au comptant égale à la valeur intrinsèque, soit l'excédent de la valeur marchande de l'action sur le prix d'exercice de l'option à la date d'exercice. Pour la comptabilisation de ces options sur actions, les PCGR des États-Unis exigent que la variation annuelle de la valeur intrinsèque des options soit passée en charges. Dans le cas des options dont les droits ne sont pas entièrement acquis, la variation de la valeur intrinsèque est amortie sur la période d'acquisition restante. Selon les anciens PCGR du Canada, aucune charge n'était comptabilisée, et les paiements au comptant aux détenteurs d'options étaient imputés aux bénéfices non répartis, déduction faite des impôts. Depuis le 6 octobre 2002, le régime a été modifié de sorte que les nouvelles options attribuées et toutes les options en cours ne peuvent être réglées qu'en actions. Aux fins des PCGR des États-Unis, la charge à payer de 39 millions de dollars après impôts pour les options sur actions a donc été reclassée dans les fonds propres en date du 6 octobre 2002. À compter de l'exercice 2003, la Banque a passé en charges les attributions d'options sur actions tant aux fins des PCGR du Canada qu'aux fins des PCGR des États-Unis selon la méthode de la juste valeur pour les options sur actions. Aucune divergence ne subsiste entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis étant donné que la Banque a annulé la charge à payer, reclassée dans les fonds propres, pour les options exercées ou frappées d'extinction qui étaient en cours au 6 octobre 2002.

k) ÉCART DE CONVERSION

Selon les PCGR des États-Unis, l'écart de conversion provenant des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien doit être présenté, déduction faite des impôts, dans les autres éléments du résultat étendu. Selon les PCGR du Canada, la Banque présente l'écart de conversion dans un poste distinct de l'avoir des actionnaires.

Modifications de conventions comptables

Entités à détenteurs de droits variables

Le 1^{er} août 2006, la Banque a adopté la FIN 46R-6 du Financial Accounting Standards Board (FASB) concernant les entités à détenteurs de droits variables. La FIN fournit de plus amples précisions sur la façon d'analyser les entités à détenteurs de droits variables et sur les exigences de consolidation. L'adoption de cette FIN n'a pas eu d'incidence notable sur les états financiers consolidés de la Banque selon les PCGR des États-Unis.

Futures modifications aux conventions comptables et aux estimations selon les PCGR des États-Unis

Comptabilisation de certains instruments financiers hybrides

En date du 1^{er} novembre 2007, la Banque sera tenue d'adopter la ligne directrice du FASB concernant certains instruments financiers hybrides. Selon cette ligne directrice, la Banque pourra choisir d'évaluer à leur juste valeur certains instruments financiers hybrides intégralement, et constater les variations de la juste valeur en résultat net. Le choix de l'évaluation à la juste valeur éliminera la nécessité de constater séparément certains dérivés incorporés dans ces instruments financiers hybrides.

Comptabilisation de la gestion des actifs financiers

En date du 1^{er} novembre 2007, la Banque sera tenue d'adopter la ligne directrice du FASB concernant la gestion des actifs financiers. Cette ligne directrice exigera que la Banque évalue d'abord ses droits de gestion à la juste valeur, et elle lui permettra ensuite soit de les amortir sur leur durée, soit de les réévaluer à la juste valeur et de les passer en résultat net. La Banque évalue actuellement l'incidence de cette ligne directrice sur ses états financiers consolidés.

Impôts sur les bénéfices

En date du 1^{er} novembre 2007, la Banque sera tenue d'adopter l'interprétation du FASB concernant les impôts sur les bénéfices. Cette interprétation fournit des renseignements additionnels sur la façon de constater, d'évaluer et de présenter les économies et les passifs d'impôts. La Banque évalue actuellement l'incidence de cette ligne directrice sur ses états financiers consolidés.

Régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite

En date du 1^{er} novembre 2007, la Banque sera tenue d'adopter la ligne directrice du FASB concernant les régimes de retraite à prestations déterminées et les autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite. Ainsi, la Banque devra constater la situation de capitalisation de ses régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite dans son bilan consolidé. Elle devra aussi constater à titre d'autres éléments du résultat étendu, les gains et les pertes ainsi que le coût ou les crédits au titre des services passés survenus au cours d'une période, mais qui ne sont pas constatés à titre de composantes de la charge nette au titre des prestations de cette période. À compter du 1^{er} novembre 2008, la Banque ne pourra plus évaluer ses régimes à prestations déterminées jusqu'à trois mois avant la date des états financiers au 31 octobre; les régimes devront plutôt être évalués en date du 31 octobre. La ligne directrice du FASB exige également de la Banque qu'elle présente de plus amples informations sur ses régimes de retraite à prestations déterminées et sur ses autres régimes d'avantages postérieurs à la retraite. La Banque évalue actuellement l'incidence de cette ligne directrice sur ses états financiers consolidés.

Mesure de la juste valeur

En date du 1^{er} novembre 2008, la Banque devra adopter la ligne directrice du FASB concernant la mesure de la juste valeur. La ligne directrice crée une hiérarchie dans les niveaux d'estimation de la juste valeur, qui place au plus haut niveau les hypothèses de mesure de la juste valeur qui s'appuient sur les cours de marchés actifs, et au niveau le plus bas les données qui ne sont pas observables. La nouvelle ligne directrice se répercutera surtout sur la mesure de la juste valeur des instruments financiers de la Banque. La Banque devra également présenter plus d'informations à l'égard de ses mesures de la juste valeur. La Banque évalue actuellement l'incidence de cette ligne directrice sur ses états financiers consolidés.

NOTE 30 FAITS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Le 20 novembre 2006, la Banque a annoncé son intention d'acquérir toutes les actions ordinaires en circulation de TD Banknorth qu'elle ne détient pas encore. L'acquisition sera comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le prix offert aux actionnaires sans contrôle de TD Banknorth est de 32,33 \$ US au comptant par action de TD Banknorth. La contrepartie totale atteindra environ 3,6 milliards de dollars (3,2 milliards de dollars US). L'offre est conditionnelle à l'approbation des autorités de réglementation et des actionnaires de TD Banknorth,

y compris un vote affirmatif des porteurs de la majorité des actions ordinaires en circulation que ne détiennent ni la Banque ni ses sociétés affiliées, et, si elle est approuvée, devrait être conclue d'ici le 30 avril 2007. Par suite de l'opération en vertu de laquelle TD Banknorth sera privatisée, elle deviendra une filiale en propriété exclusive de la Banque.